



LE REASSUREUR AFRICAIN

PUBLICATION DE LA SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE



- 🌀 EDITORIAL
- 🌀 ASSURANCE ET REASSURANCE
- 🌀 GESTION ET FINANCE
- 🌀 NOUVELLES DES REGIONS

Juin 2024
Volume 038

LE REASSUREUR AFRICAIN



African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance

PUBLICATION DE LA
SOCIÉTÉ AFRICAINE DE REASSURANCE



African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance

Headquarters/Siège:

Plot 1679, Karimu Kotun St., Victoria Island, P.M.B. 12765, Lagos, NIGERIA
Tel: +(234 1) 4616820 / +(234 1) 4616828 / +(234 1) 2800924 / +(234 1) 2800925
Email: info@africa-re.com - Web site: http://www.africa-re.com

- | | |
|--|--|
| - Your Reinsurer | - Votre Réassureur |
| - An ally within your reach | - Un Interlocuteur de proximité |
| - A Partner you can trust | - Un Partenaire de confiance |
| - A Strong Security with A Rating
(A.M. Best) and A- (S & P)) | - Un Réassureur fiable
Noté A (A.M. Best) et A- (S & P) |
| - An African professional that
stands by you | - Un Professionnel africain à vos côtés |

Bureaux Régionaux

Casablanca 33 Boulevard Moulay Youssef, B.P. 7556 Casablanca, Maroc Tel: +(212) 522 43 77 00 - 5 Fax: +(212) 522 43 77 29 - 30 Email: casablanca.info@africa-re.com	Nairobi Africa Re Centre, Hospital Road, Upper Hill, Nairobi. P.O. Box 62328 - 00200, Nairobi Tel: +(254-20) 297 - 0000 Fax: +(254-20) 297 - 0666 +(254-20) 297 - 0776 Email: nairobi.info@africa-re.com	Abidjan Rue Viviane A24 - Cocody Ambassades 20 B.P 1623 Abidjan 20, Côte d'Ivoire Tel: +(225) 27 22 40 44 80 Fax: +(225) 27 22 40 44 82 Email: abidjan.info@africa-re.com	Lagos 7th Floor, Africa Re Building, Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island P.M.B. 12765 Lagos, Nigeria Tel: + (234) (1) 28 009 24-5 +(234) (1) 461 68 29 Fax: +(234-1) 28 000 74 Email: lagos.info@africa-re.com
Le Caire Africa Re Building, 4e, 1st Settlement Service Center New Cairo ZIP Code: 11865 Cairo, Egypt Tel: +(20) 222 495434 Fax: +(20) 222 495434 Email: cairo.info@africa-re.com	Maurice 7th Floor, AFRICA FI PLACE, Lot 13, Wall Street, Cybercity, Ebène 72201, Republic of Mauritius Tel: +(230) 454-7074 Fax: +(230) 454-7067 Email: ebene.info@africa-re.com		

Filiales

**African Reinsurance Corporation
(South Africa) Ltd**
Africa Re Place, 10 Sherborne Road,
Parktown 2193,
P.O. Box 3013, Houghton 2041,
Johannesburg, South Africa
Tel: +(27) 11 484 3764
+(27) 11 484 1970
+(27) 11 484 1606
Email: joburg.info@africa-re.com

Africa Retakaful
Africa Re Building, 4E, 1st
Settlement Service Centre,
New Cairo, Cairo, Egypt
Tel: +(20) 2 22685668
Fax: +(20) 2 22685667
Email: retakaful.info@africa-re.com

Underwriting Representative Office
Ground Floor, Padre Pio House, Plot 32,
Lumumba Avenue, Kampala, Uganda
Tel: +256 703 315451
Email: tumuhaise.david@africa-re.com

Africa Re Underwriting Agency Limited
Dubai, United Arab Emirates,
Al Fattan Currency House, Tower 1,
Unit 706, Level 7, Dubai International
Financial Centre (DIFC), Dubai,
United Arab Emirates
Tel: + (97) 1 422 00 257
Email: dubai.info@africa-re.com

Bureau Local

Bureau local d'Addis-Abeba
Airport Road, Bole, Kirkos Sub City, Woreda
01, in front of Bole Printing Enterprise, Yeshi
Building 5th Floor, House no. 233,
P.O. Box 1055 Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +(251) 11 4 16 5803/4
Mobile: +(251) 92 2 12 2473
Email: addis.info@africa-re.com



LE REASSUREUR AFRICAIN

PUBLIE PAR

La Société Africaine de Réassurance
Plot 1679, Karimu Kotun St, V/Island
P.M.B.12765, Lagos, Nigeria
Tél: (234 1) 4616820-8, 2800924-5
Téléfax: (234 1) 2800074
E.mail: info@afrika-re.com

COMITE DE REDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Dr Corneille KAREKEZI

MEMBRES

Roger BONG BEKONDO
Eric TALA
Victor IGIAMOH
Menyikoba BOADI

TRADUCTEURS

Roger BONG BEKONDO
Alexandre Noé PENDA
Eric TALA
Stephen AYUKOSOK

CONSULTANT

Kasali SALAMI

ISSN 2467-7998

Tous droits réservés.
Reproduction interdite sans
autorisation de l'éditeur.

SOMMAIRE

38^{ème} Edition, Juin 2024

Fondé en 1987

3 EDITORIAL

ASSURANCE ET REASSURANCE

4 Disparition d'un grand combattant pour l'émancipation économique - Bakary KAMARA

Par Eric Y. TALA, Manager principal, Services linguistiques, Société africaine de réassurance, Lagos

8 Catastrophes naturelles récentes en Afrique : quels enseignements?

Par Aggrey MWESIGWA, Manager principal chargé de la souscription Société africaine de réassurance, Nairobi

16 Le Rôle essentiel du secteur public pour une meilleure promotion de l'assurance agricole

Par Fatou ASSAH, Global Head/ Services Conseil, Groupe des Institutions Financières, Société Financière Internationale (SFI)

27 La Loi des Finances 2023 et l'exonération de primes : un stimulant pour la pénétration de l'assurance vie au Nigeria

Par Amos Adeoye FALADE DG à la retraite, Guardian Express Assurance Co. Ltd, Lagos, Nigeria

33 Les compagnies Insurtech remodelent les assurances en Afrique grâce à des innovations fondées sur le numérique

Par Sumarie GREYBE, Actuaire Co-fondateur de la plate-forme d'assurance numérique Naked

37 Perspectives des obligations-catastrophes paramétriques en Afrique

Par Kirill SAVRASSOV, Cert ILS, Directeur général de Phoenix CRetro
Dr Urs RAMSEIER, Président du Conseil d'administration de Twelve Capital Holding AG
Dr Timothy NIELANDER, Président du Conseil d'administration de GP3 Institute Foundation Netherlands

GESTION ET FINANCE

43 Réflexions sur le rôle des agences de notation de crédit

Par Yvonne PALM, Directrice, Gestion des risques et Conformité Société africaine de Réassurance, Lagos, Nigeria et
Omar ZARAI, Ancien Senior Manager, Souscription et Marketing, Société africaine de réassurance, Nairobi

52 Inflation forte et durable : options en matière de stratégie d'investissement pour les compagnies d'assurances dans un contexte de taux d'intérêt bas

Par Ibrahim IBISOMI, Consultant, African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited et
Alain ZONGO, Sous-directeur - Trésorerie et Investissements, Société africaine de réassurance, Lagos (Nigeria)

57 NOUVELLES DES REGIONS

69 PERSONNEL D'ENCADREMENT



Dr Corneille KAREKEZI
Directeur de Publication

Cette 38^{ème} édition du Réassureur africain propose des articles sur des questions d'actualité et d'intérêt pour le secteur des assurances, ainsi qu'un vibrant hommage à l'ancien Directeur général d'Africa Re, M. Bakary Kamara, décédé en janvier 2024. Les auteurs apportent des éclairages utiles qui permettent de mieux comprendre et apprécier les sujets abordés.

Ainsi, l'article sur les leçons à tirer des catastrophes naturelles en Afrique avertit que ces événements dont la fréquence augmente pourraient avoir un impact dévastateur sur le secteur des assurances. L'auteur appelle à juste titre à une action proactive de la part des parties prenantes pour faire face à cette menace croissante.

Dans un article connexe qui traite des obligations paramétriques contre les catastrophes, les auteurs estiment que l'augmentation des pertes dues aux catastrophes, les coûts de réassurance élevés et le désir d'une réassurance alternative amélioreraient les perspectives des obligations contre les catastrophes. Toutefois, ils font observer qu'une bonne collaboration entre les partenaires stratégiques panafricains est nécessaire pour l'utilisation efficace de ces instruments et, en fait, de tout autre produit ILS.

L'édition comprend également un article sur les compagnies Insurtech. Ces compagnies qui se fraient progressivement un espace dans le secteur des assurances en Afrique semblent vouées à remodeler le marché en ce sens qu'elles encouragent la créativité et l'innovation pour soutenir la croissance du secteur. L'auteur estime que les compagnies Insurtech pourraient être à la pointe de la transformation numérique dans le secteur des assurances.

On ne saurait trop insister sur l'importance de l'agriculture en tant que pilier de l'économie de nombreux pays en développement. Il existe cependant des risques qui entravent le développement durable du secteur. L'article sur l'assurance agricole propose des moyens qui permettraient

au secteur des assurances de s'attaquer à ce problème à une époque où les risques de catastrophe augmentent.

L'article sur l'allègement fiscal aborde une question très préoccupante, à savoir la faible pénétration des assurances en Afrique. L'auteur note non sans raison que, comme sur les marchés développés, l'allègement fiscal peut être utilisé comme moyen d'améliorer la pénétration de l'assurance-vie et, par conséquent, de renforcer la croissance et le développement de cette branche.

Le lecteur trouvera également dans cette édition un article sur les agences de notation internationales. Ces institutions ont acquis une grande importance dans le monde des affaires. En effet, sans leur intervention, prêteurs et créanciers n'auraient pas accès aux informations sur la solvabilité des entités pour naviguer sur les marchés financiers internationaux. L'article examine certains des avantages et des inconvénients des notations de crédit du point de vue des entités de réassurance. Il fait également d'utiles suggestions sur la manière de gérer efficacement l'exercice de notation pour atteindre le résultat souhaité.

Le rendement de l'investissement en tant que source de revenu pour les compagnies est une question d'importance dans le secteur des assurances. Dans l'article consacré à cette question, les auteurs suggèrent que les compagnies d'assurance mettent en place des stratégies qui leur permettent de relever les défis liés à une inflation élevée dans un environnement de taux d'intérêt bas afin de stabiliser et d'optimiser les revenus de leur portefeuille d'investissement.

Enfin, le lecteur découvrira dans cette édition de brèves informations sur des questions qui ont un impact sur les différents bureaux régionaux.

Nous espérons que le lecteur appréciera cette édition de notre magazine.

Disparition d'un grand combattant pour l'émancipation économique - Bakary Kamara



Eric Y. TALA

Manager principal, Services linguistiques, Société africaine de réassurance, Lagos

C'est un véritable colosse, qui a sillonné et marqué de son empreinte toute la sphère des assurances africaines et dont le legs continuera d'inspirer les futures générations d'assureurs. A propos du rôle joué par M. Edward Mensah, qui a été le tout premier Directeur Général d'Africa Re, M. Bakary Kamara a dit un jour : "En un mot, Edward Mensah est l'un des premiers combattants pour l'émancipation économique en Afrique." Lorsque Bakary Kamara s'est éteint en janvier 2024, dans sa terre natale de Mauritanie, c'est un dirigeant africain d'une grande stature et très engagé, doublé d'un combattant de l'émancipation économique africaine, dont les fusils se sont tus.

Né à Tetsaye (Guidimakha), en Mauritanie, il a fait ses études en Mauritanie, au Sénégal et en France. Sa carrière a débuté en 1978, au sein de la compagnie d'assurance publique, la Société Mauritanienne d'Assurance et de Réassurance (SMAR). Cinq ans plus tard, ce combattant de la liberté a pris les armes, a quitté les rives de sa terre natale et est allé s'installer avec armes et bagages en République Fédérale du Nigeria, pour y livrer un combat qui allait durer quatre décennies.

En septembre 1984, M. Kamara rejoint le siège de la Société

Africaine de Réassurance à Lagos, au Nigeria, en qualité de Secrétaire Général et en 1993, 9 ans après, il accède aux fonctions de Directeur Général, qu'il a occupées jusqu'à son départ à la retraite, en juin 2011. Au cours de son mandat de Directeur Général, M. Kamara a su faire preuve de vision dans la conduite des affaires d'Africa Re, lui permettant de se hisser à des niveaux enviables, malgré les turbulences des années 80 et 90.

Une période de fortes turbulences

Des problèmes socio-politiques et économiques persistants ont secoué le continent, dans les années 80 et 90. La situation a été aggravée par le Programme d'ajustement structurel que le Fonds monétaire international avait imposé aux pays africains. L'instabilité politique régnait dans la plupart des pays du continent, touchant fortement les entreprises dont la plupart devaient faire face à un futur incertain. La survie même d'Africa Re était menacée car avec cette nouvelle conjoncture, tout le secteur de l'assurance et de la réassurance en Afrique se trouvait fortement ébranlé.

Pour faire face à cette situation désastreuse, en 1990, le Conseil d'Administration a pris la décision de porter le capital à 30 millions de dollars EU et de l'ouvrir à des sociétés africaines et étrangères.



M. Edward Mensah, 1er Directeur général (au centre) entouré de M. Bakary Kamara, 3ème Directeur général (à g.) et Dr. Corneille Karekezi, actuel Directeur général

En 1992, d'autres pays africains, convaincus par le potentiel de la société, ont rejoint Africa Re, portant le nombre de pays membres de 36 à 41. M. Kamara et les autres membres de l'équipe de direction ont largement contribué à la réalisation de cet objectif. Africa Re compte aujourd'hui 42 pays membres.

Expansion géographique

La grande vision de M. Kamara en matière de gestion a conduit à la mise en place d'un plan stratégique et d'un plan quinquennal à horizon mobile, dont le démarrage est intervenu en 1994. Pour rapprocher Africa Re de la clientèle et assurer une meilleure pénétration des marchés, des bureaux ont été ouverts dans des zones stratégiques du continent, aboutissant à un total de 7 bureaux et 2 filiales – Africa Re South Africa (ARCSA) et une filiale retakaful en Egypte, pour desservir les marchés islamiques de l'Asie et de la zone MENA. Le tout premier bureau régional a été ouvert à Casablanca, au Maroc en 1979, le second à Nairobi, au Kenya en 1982, avant ceux d'Abidjan en 1987, de Maurice en 1997, du Caire en 2001 et d'Addis-Ababa en 2011. Lagos a également été érigée au rang de bureau régional en 2008, pour couvrir les pays anglophones ouest-africains, à savoir la Gambie, le Ghana, le Liberia, le Nigeria et la Sierra Leone. M. Ken Aghoghovbia, l'actuel Directeur-général Adjoint/Chef des Opérations a été le tout premier Directeur régional du Bureau de Lagos.

En 1995, un bureau de contact a été ouvert à Johannesburg, en Afrique du Sud, le plus grand marché

d'Afrique, après la démocratisation du pays et la fin de l'apartheid. Le marché sud-africain et l'Autorité de Contrôle des Services Financiers du pays ont accueilli Africa Re et, en 2004, le bureau de contact a été transformé en une filiale de plein exercice, dénommée African Reinsurance Corporation (South Africa) Ltd.

Outre l'ouverture de bureaux un peu partout sur le continent, ce leader visionnaire a construit l'édifice abritant le siège de la société – Africa Re House – dans la zone de Victoria Island, à Lagos en 2000. D'autres immeubles de bureaux seront construits sous son mandat, notamment à Abidjan (2001), Nairobi (2003) et Casablanca (2005).

Forte croissance du capital et du chiffre d'affaires

Après la première augmentation du capital en 1990, il a été procédé au cours de son mandat à plusieurs autres opérations d'augmentation du capital : de 30 millions \$EU à 50 millions \$EU en 1997, de 50 millions \$EU à 100 millions \$EU en 2001, puis de 100 millions \$EU à 500 millions \$EU en 2007. La deuxième augmentation du capital a été l'occasion pour des compagnies africaines d'assurance et de réassurance d'investir dans la Société, tandis que la troisième a vu quatre institutions stratégiques non-africaines de financement du développement entrer dans le capital d'Africa Re.

La Société a connu un développement remarquable entre 1993 et 2010, son encaissement de prime ayant été multiplié par plus de 16 fois, passant de 38 millions

\$EU en 1993 à 627 millions \$EU en 2010, avec un bénéfice net de 65 millions \$EU.

La nécessité d'une notation internationale

M. Kamara a perçu la nécessité de soumettre la solidité financière d'Africa Re à une notation par les grandes agences internationales du domaine, dès 1995. Ces évaluations ont contribué à propulser Africa Re sous les projecteurs internationaux, notamment en 2002, lorsque l'agence A.M. Best lui a attribué la note A-, avec perspectives stables, une année après sa troisième augmentation de capital. En 2009, l'agence Standard & Poor's a relevé la note de crédit et de solidité financière d'Africa Re à A- (excellent) avec perspectives stables. Bien qu'aucune économie africaine ou aucun pays africain ne puisse se prévaloir de la note souveraine A, les agences de notation ont estimé qu'Africa Re s'en sortait beaucoup mieux que les pays africains dans lesquels elle menait ses opérations. Aujourd'hui, les notes affichées par la Société sont A, avec perspectives stables pour A.M. Best et A-, avec perspectives stables pour Standard & Poor's.

En se prêtant à l'exercice de notation et d'évaluation de sa solidité financière, Africa Re se met dans une position où les cédantes africaines vont traiter avec elle, non pas en raison de son statut de réassureur panafricain, mais parce qu'elle est un allié et un partenaire fiable, solvable et financièrement solide. La conviction du Directeur général Kamara était que les compagnies "... ne vous confieront pas des affaires simplement parce que vous êtes une institution africaine. Il vous faut prouver votre valeur à vos partenaires d'affaires. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour la notation internationale."

Selon M. Haile Michael Kumsa, Directeur général adjoint de 1999 à 2010, "L'obtention de la notation internationale était l'un des meilleurs moyens pour être respecté et accepté sur la marché de l'assurance...afin qu'un plus grand nombre d'assureurs puissent avoir suffisamment confiance pour faire des affaires avec Africa Re."

Partenariat stratégique

M. Kamara mettait l'accent sur l'élargissement de la structure du capital à des partenaires stratégiques d'Afrique et de l'extérieur du continent. En conséquence, de 1991 à 1993, l'actionnariat d'Africa Re a été ouvert à des compagnies d'assurance et de réassurance

africaines et le capital a été augmenté, passant de 30 millions \$EU à 50 millions \$EU. A l'heure actuelle, 113 compagnies d'assurance et de réassurance africaines de 42 pays membres sont actionnaires d'Africa Re.

En 2001, le capital a été ouvert à des investisseurs non-africains et quatre institutions de financement du développement (IFD) d'Allemagne, des Pays-Bas et de la France, outre la branche de la Banque mondiale chargée des investissements privés, sont devenues des actionnaires d'Africa Re. Ces quatre IFD ayant pris une participation dans la Société sont les suivantes :

- la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale
- Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft (DEG), une société allemande d'investissement et de développement, membre du groupe bancaire de KfW
- FMO, Banque de développement entrepreneurial des Pays-Bas
- Promotion et Participation pour la Coopération (PROPARCO), institution française de financement du développement, membre du groupe de l'Agence française de Développement (AFD).

Reconnaissance aux niveaux national et international

Au sein d'Africa Re et partout sur le continent, M. Kamara reste dans les mémoires pour son esprit de solidarité africaine, son engagement de tous les instants en faveur du développement, de la réputation et de la réussite de la Société Africaine de Réassurance, ainsi que sa recherche constante de l'excellence dans tout ce qu'il faisait.

Il a contribué à divers titres au développement du secteur de l'assurance du continent, notamment en tant que membre du Comité exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), chef de la Commission des Finances de l'OAA, ainsi que pour sa participation aux activités d'autres organisations régionales (WAICA, OSEAI, FANAF, FAIR et GAIF).

En reconnaissance de l'immense contribution qu'il a apportée à Africa Re, au secteur de l'assurance africaine, ainsi qu'à l'ensemble du continent africain, le 27 avril 2012, à l'occasion du 51^{ème} Anniversaire de l'Indépendance de la République de Sierra Leone, M. Bakary Kamara a été nommé Grand Officier de l'Ordre de la République de Sierra Leone (GORSL). La cérémonie de remise de la distinction honorifique nationale a été présidée par S.E. Dr. Ernest Bai Koroma, alors

Président de la République de Sierra Leone, au Palais présidentiel à Freetown. Le premier récipiendaire était Son Excellence Goodluck Ebele Jonathan, alors Président de la République Fédérale du Nigeria, qui a reçu le titre de Grand Commandeur de l'Ordre de la République de Sierra Leone (GCRSL).

M. Bakary H. Kamara, la deuxième personnalité à être décorée, a été distingué "parce que c'est un leader visionnaire et un Panafricaniste, qui a apporté une contribution inestimable au progrès de l'Afrique, grâce au développement de l'assurance et de la réassurance sur le continent. Cette distinction consacre le rôle central qu'il a joué, pendant près de trois décennies, pour permettre à Africa Re d'atteindre la position enviable qui est la sienne aujourd'hui sur la scène africaine et internationale de l'assurance / réassurance."

Dans son pays d'origine, M. Kamara était membre du Haut Conseil pour les Investissements en Mauritanie, qui comprend des opérateurs économiques internationaux et nationaux, et contribue au développement des investissements privés nationaux et étrangers dans le pays.

Fierté à l'égard de la main-d'oeuvre hautement compétente et loyale

M. Kamara était particulièrement fier d'une chose – le fait qu'Africa Re ait pu accomplir de grandes réalisations en s'appuyant uniquement sur des talents africains, provenant de toutes les régions du continent. A ses yeux, c'est un signe de la qualité des ressources humaines du continent et une indication de ce que l'Afrique peut réaliser avec les bonnes personnes au bon endroit. Il était très fier du fait qu'Africa Re était une des rares institutions africaines à avoir été gérées, depuis la création, uniquement par des Africains.

Grâce à son expansion, la Société a pu attirer à son service les meilleurs professionnels de l'assurance/ réassurance, provenant de toutes les régions du continent. En conséquence, Africa Re a pu se doter de professionnels provenant d'horizons culturels différents, capables de travailler en Anglais, en Français ou en Arabe. Actuellement, 27 nationalités différentes sont représentées au sein de son effectif et nombre d'employés continuent de faire preuve de loyauté à l'égard d'Africa Re, longtemps après la retraite. M. Kamara ne cessait de souligner que "Une fois qu'on est membre du personnel d'Africa Re, on fait partie de

la famille pour le reste de sa vie." Il aimait à raconter son voyage à Londres, à l'occasion du centenaire de la Chartered Insurers Institute of London, lorsqu'il a été informé qu'une délégation d'Africa Re était déjà sur place. Il a été ensuite agréablement surpris en découvrant qu'il s'agissait d'anciens employés d'Africa Re, très fiers de montrer qu'ils avaient fait partie du personnel du réassureur panafricain.

Tout en reconnaissant la contribution significative de M. Bakary Kamara au développement d'Africa Re, il est important de noter qu'en 2011, la gestion de la Société a été confiée à des personnes compétentes – Dr. Corneille Karekezi et M. Ken Aghovghobia – qui la conduisent vers de plus hauts sommets. Ainsi, pour l'exercice 2023, l'encaissement de prime a franchi la barre du milliard de dollars, avec un bénéfice net après impôts historique de 126,954 millions \$EU, une étape très importante dans les annales de l'histoire d'Africa Re.

Mission finale à Africa Re

M. Bakary Kamara a été nommé en tant qu'administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration d'Africa Re, une décennie après son départ de la Société. Cette nomination découle d'une résolution prise à l'issue de la 41^{ème} Réunion Annuelle Ordinaire de l'Assemblée Générale d'Africa Re le 17 juin 2019 à Tunis, en Tunisie, en vue de doter le Conseil d'Administration de deux membres non-exécutifs indépendants, conformément aux meilleures normes internationales de gouvernance. Cette nomination a donné à M. Kamara l'occasion de continuer à contribuer à la croissance et au développement de la Société, en étant à la retraite. Il a été élu Vice-Président du Conseil d'administration, fonction qu'il a exercée jusqu'à sa disparition en janvier 2024. Il nous manquera.

Wikipedia: https://en.wikipedia.org/wiki/Africa_Re
Annual Report and Accounts of the African Reinsurance Corporation
Coffee table book (Africa Re @40)
The African Reinsurer, 26th Edition, June 2012
The African Reinsurer, Special Edition in Collaboration with Atlas Magazine, June 2022

Catastrophes naturelles récentes en Afrique : quels enseignements?



Aggrey MWESIGWA

Manager principal chargé de la souscription Société africaine de réassurance, Nairobi

Introduction

Le 8 septembre 2023, vers 23 heures (heure locale), un tremblement de terre rare mais puissant, d'une magnitude de 6,8, frappa le Maroc. L'épicentre se situait dans la région d'Ighil, enclave rurale montagneuse composée de petits villages agricoles dans la province d'Al-Haouz, près de la station de ski d'Oukaimeden dans les montagnes de l'Atlas, à 70 kilomètres de Marrakech. La secousse ne dura que quelques secondes, mais elle causa des dégâts incalculables, faisant plus de 3 000 victimes et touchant plus de 30 000 personnes.¹

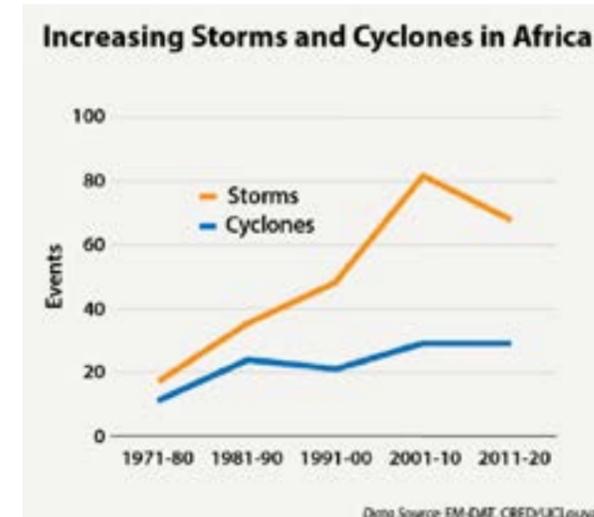
Le présent article tire les enseignements de cette catastrophe naturelle et d'autres événements récents en Afrique du point de vue du réassureur. Il examine les effets du changement climatique sur la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes et analyse les progrès qui restent à faire pour combler le déficit de protection. L'article met en évidence la place grandissante que les réassureurs font à la croissance durable ainsi que l'importance d'une bonne solidité financière et d'une capacité suffisante pour couvrir les sinistres liés aux catastrophes.

L'auteur lance ensuite un appel pour une souscription technique à l'ancienne, y compris l'ajustement au risque climatique dans la tarification des catastrophes. Il reconnaît l'importance des données, de la technologie, de l'innovation et d'un plan mondial pour la gestion des catastrophes et prévient que la certitude des contrats est essentielle pour un traitement des sinistres efficace. L'auteur affirme en conclusion qu'avec l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes en Afrique, il est essentiel d'accélérer les solutions évolutives de financement des risques de catastrophe. A cet égard, il évoque tout particulièrement la boîte à outils pratique d'Africa Re pour une résilience durable contre les catastrophes naturelles.

Hausse des catastrophes naturelles en Afrique

En mars 2019, lorsqu'il frappa la côte Sud-Est de l'Afrique avec des vents dévastateurs et de graves inondations, le cyclone Idai, une tempête de catégorie 4, fut déclaré une des pires catastrophes dans la région² depuis des décennies (National Geographic, 2019). Pourtant, peu après le tremblement de terre du 8 septembre 2023 au Maroc, plus précisément 2 jours

plus tard seulement, la tempête Daniel, un cyclone méditerranéen de type tropical (medicane), devint la tempête la plus meurtrière de l'histoire de l'Afrique. Elle frappa l'Est de la Libye, dévastant particulièrement la ville portuaire de Derna et tuant environ 11 000 personnes.



Quelques mois plus tôt, en février et mars 2023, le cyclone tropical Freddy avait touché terre au Mozambique. Freddy détient le record du cyclone tropical le plus longtemps suivi, selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Il dura 34 jours, traversa tout le Sud de l'océan Indien et parcourut une distance de plus de 8 000 kilomètres. En fait, c'est le Malawi qui subit les conséquences les plus catastrophiques, avec des vents violents et des crues soudaines qui frappèrent 15 districts de la région méridionale du pays. Plus de 204 800 hectares de cultures furent inondés, alors que les récoltes étaient imminentes, ce qui fit craindre une éventuelle insécurité alimentaire, selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).³

Du 11 au 12 avril 2022, de fortes pluies s'abattirent sur la province Sud-Est du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud, provoquant des inondations et des glissements de terrain catastrophiques. Les conditions météorologiques qui déclenchèrent les inondations déversèrent plus de 300 mm de précipitations au cours des 24 premières heures (BBC⁴, 2022), soit l'équivalent de 75% des précipitations annuelles moyennes de l'Afrique du Sud. Les pertes en vies humaines furent estimées à 461 morts au moins (EWN).⁵

En septembre 2022, le centre et le Nord-Est du Nigeria connurent leurs pires inondations depuis plus d'une décennie. Les inondations détruisirent plus de 300 000 maisons, endommagèrent plus de 676 000 hectares de terres agricoles avant la saison des récoltes d'octobre 2022, dévastèrent des infrastructures et touchèrent plus de 4,4 millions de personnes dont au moins 660 morts et 2,4 millions de personnes déplacées (OCHA, 14 déc. 2022).⁶ La cause immédiate de ces graves inondations fut la combinaison de fortes pluies et de la libération en septembre de l'eau du barrage de Lagdo au Cameroun voisin.

Le changement climatique a des conséquences profondes sur les pertes et les dommages

Les phénomènes météorologiques extrêmes ont augmenté en fréquence et en intensité à cause du changement climatique. Selon des rapports, la saison cyclonique 2021-2022 du Pacifique Sud a été la plus active dans l'histoire du Sud-Ouest de l'océan Indien à l'ère des bases de données sur les ouragans.⁷ A en croire la Base de données des événements d'urgence, les inondations et les sécheresses ont représenté 55% des risques naturels en Afrique entre 2002 et 2021, avec des bilans respectifs de 14 053 et 20 821 décès. En comparaison des 20 années qui l'ont précédée,

¹ International Charter "Space and Major Disasters (n.d.). Earthquake in Morocco. Disasterscharter.org. Retrieved November 19, 2023, from <https://disasterscharter.org/web/guest/activations/-/article/earthquake-in-morocco-activation-838->

² National Geographic (2019, March 19). Why Cyclone Idai was so destructive. Nationalgeographic.com. Retrieved November 19, 2023, from <https://www.nationalgeographic.com/environment/article/why-mozambique-cyclone-idai-was-so-destructive>

³ OCHA (2023, May 13). Southern Africa: Snapshot of Tropical Cyclone Freddy's Impact (February - March 2023). Unocha.org. Retrieved November 19, 2023, from <https://www.unocha.org/publications/report/malawi/southern-africa-snapshot-tropical-cyclone-freddys-impact-february-march-2023>

⁴ Mwai, P. (2022, April 19). Durban floods: Is it a consequence of climate change? Bbc.com. Retrieved November 19, 2023, from <https://www.bbc.com/news/61107685>

⁵ Eye Witness News (EWN) (2022, June 13). Kwazulu-Natal floods death toll rises to 461. Ewn.co.za. Retrieved November 19, 2023, from <https://ewn.co.za/2022/06/13/kwazulu-natal-floods-death-toll-rises-to-461>

⁶ OCHA (2022, December 14). Nigeria - Floods Response: Flash Update 4. Unocha.org. Retrieved November 19, 2023, from <https://www.unocha.org/publications/report/nigeria/nigeria-floods-response-flash-update-4-last-updated-14-december-2022>

⁷ Hypothetical Hurricanes Wiki (n.d.). 2021-22 South-West Indian Ocean cyclone season (Ssspp1). Hypotheticalhurricanes.Fandom.com. Retrieved November 19, 2023, from [https://hypotheticalhurricanes.fandom.com/wiki/2021-22_South-West_Indian_Ocean_cyclone_season_\(Ssspp1\)#:~:text=The%202021%2022%20South%20Pacific,ended%20on%20April%2030%2C%202022.](https://hypotheticalhurricanes.fandom.com/wiki/2021-22_South-West_Indian_Ocean_cyclone_season_(Ssspp1)#:~:text=The%202021%2022%20South%20Pacific,ended%20on%20April%2030%2C%202022.)

la période 2002-2021 fait apparaître une tendance haussière du nombre d'inondations et des cas de sécheresse en Afrique, la hausse étant beaucoup plus importante pour les inondations (+180%) que pour les sécheresses (+30%) (CRED, numéro 69, 2022).

Pays	Nombre de personnes touchées par des sécheresses	Pays	Nombre de personnes touchées par des inondations
Ethiopie	50 605 679	Nigeria	11 419 911
Afrique du Sud	30 450 000	Somalie	4 513 098
Kenya	29 250 000	Soudan	4 271 143
Somalie	26 335 624	Soudan du Sud	3 954 591
Niger	21 319 428	Kenya	3 852 904
Malawi	17 049 435	Ethiopie	3 458 324
Zimbabwe	15 135 118	Zambie	3 124 880
Mali	11 925 000	Niger	2 961 489
Mozambique	9 899 500	Malawi	2 624 172
Burkina Faso	9 750 000	Mozambique	2 085 603

Fig. 1: Les 10 pays d'Afrique les plus touchés par la sécheresse et les inondations, eu égard au nombre total de personnes affectées (2002-2021). (Source : EM-DAT / CRED issue. 69)

Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Afrique n'est responsable que de 2 à 3% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Pourtant, elle en subit les conséquences de manière disproportionnée. L'élévation du niveau de la mer le long des côtes africaines est également plus rapide que la moyenne mondiale. Dans son rapport sur l'état du climat en Afrique de 2022, l'OMM note qu'une tendance au réchauffement persiste sur le continent, avec un taux de variation moyen d'environ +0,3°C par décennie entre 1991 et 2021, contre +0,2°C par décennie entre 1961 et 1990. Le rapport souligne que le rythme du réchauffement en Afrique a été supérieur à la moyenne mondiale. A en croire le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC AR6), les tendances à la hausse de la température moyenne en Afrique sont imputables au changement climatique induit par l'homme.

D'après une étude du consortium World Weather Attribution (WWA) sur les inondations du Kwazulu

Natal en Afrique du Sud en 2022, la période de retour de 2 jours de pluies sur la côte Est de l'Afrique du Sud en avril 2022 est de 20 ans. Le rapport a conclu qu'un tel événement n'était pas sans précédent, et que des facteurs supplémentaires tels que la vulnérabilité et l'exposition des personnes, des infrastructures et des systèmes humains ont contribué à la sévérité de cet événement météorologique en termes de coût et d'impact. L'étude note également que la probabilité d'un événement tel que les précipitations qui ont entraîné cette catastrophe a doublé pour ainsi dire à cause du changement climatique induit par l'homme.

Le consortium a également mené une étude similaire sur les inondations en Afrique de l'Ouest, inondations qui ont principalement touché le Nigeria en 2022. Après analyse des précipitations saisonnières dans le bassin du lac Tchad, le consortium a conclu que le changement climatique rendait les inondations environ 80 fois plus probables et environ 20% plus intenses, avec une période de retour estimée à 1 fois tous les 10 ans.

Le risque climatique et le secteur des assurances: appel pour une croissance durable

La responsabilité de l'homme en matière de changement climatique étant désormais évidente, la croissance durable est une question des plus importantes en Afrique, en particulier dans le secteur des assurances. À cet égard, la définition que donne Rick Miller de la "croissance durable" est tout à fait pertinente. Pour Miller en effet, la croissance durable est une « croissance reproductible, éthique et responsable à l'égard des communautés présentes et futures ». Réassureurs et assureurs doivent donc se développer et investir de manière à répondre à ces critères. La recherche du profit et de la croissance ne doit pas mettre en péril le bien-être des communautés au sein desquelles l'entreprise opère. Durabilité est synonyme de longévité, de salubrité et de prévisibilité. Dans le contexte africain, nombreux sont ceux qui pensent que la composante éthique exige un sens de la justice - que les initiatives en matière de durabilité ne doivent « pas nuire ». Ces initiatives doivent être pratiques et axées sur le développement, aujourd'hui comme demain. Il est donc dans l'intérêt des réassureurs/assureurs africains d'opérer une transition engagée, mais juste et pratique, vers une économie à faible émission de carbone.

En fait, les agences de notation considèrent désormais la durabilité comme un aspect important de leur analyse. En effet, dans son analyse, A.M. Best intègre l'identification de l'impact du risque climatique sur la note de crédit des assureurs. L'agence de notation s'intéresse principalement à 3 aspects principaux du risque climatique pour le marché de l'assurance : le risque physique, le risque de transition et le risque lié à la responsabilité. Le risque physique est lié à l'évolution de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques. Le risque de transition est associé à la transition vers une économie à faible émission de carbone et le risque de responsabilité est lié à l'augmentation possible des litiges découlant de l'exposition, de la pollution ou de la contamination. (Méthodologie d'évaluation de Best (BCRM en anglais).⁸)

Le tremblement de terre de 6,8 d'amplitude au Maroc : Quelles leçons avons-nous retenues

Nous avons contacté le fondateur et Directeur Général de Temblor, M. Ross Stein, pour savoir pourquoi l'intensité du tremblement de terre du 8 septembre 2023 au Maroc était si inattendue.



Photo: Dr Stein est DG de Temblor et professeur adjoint de géophysique à l'université de Stanford. Il est l'un des auteurs les plus cités dans le domaine de la sismologie

Au cours de notre échange, Dr Stein a révélé des informations intéressantes sur le tremblement de terre du Maroc en utilisant "EventSet". EventSet est le jeu d'événements stochastiques de Temblor, uniforme à l'échelle mondiale sur 50 000 ans, pour les séismes M≥5. Il comprend des sources ponctuelles (épices) pour les séismes M<7, et des sources étendues pour les événements plus importants. EventSet montre que le site de l'événement du 8 septembre 2023 se trouve, ironiquement, parmi les zones les plus calmes du pays du point de vue sismique. En revanche, le centre-nord du Maroc, qui s'étend au Sud de la limite de la plaque Afrique-Eurasie, est beaucoup plus actif. Pour l'ensemble du pays, la période de retour d'un séisme de magnitude 6,8 est de 90 ans, mais dans un rayon de 100 km autour de l'épicentre du 8 septembre 2023, elle est d'environ 20 000 ans !

Une autre caractéristique de cette longue période de retour est une longue séquence de répliques, car les deux durées sont couplées. Selon Temblor, les répliques du Maroc se poursuivront, à un rythme beaucoup plus lent, pendant plusieurs siècles, ce qui signifie que le risque pour le Maroc est maintenant beaucoup plus élevé près de l'épicentre M 6,8 qu'il ne l'était avant la secousse principale, et qu'il le restera indéfiniment. La leçon à en tirer est que les réassureurs doivent revoir et ajuster leurs modèles de catastrophe en fonction de ce niveau de risque. Les scientifiques spécialistes des tremblements de terre affirment sans cesse que ce sont moins les tremblements de terre que les bâtiments qui entraînent des pertes en vies humaines (McKenna, 2011). Par conséquent, l'adoption de techniques de construction résistantes aux tremblements de terre dans les régions et pays vulnérables devrait réduire les pertes assurées. En fait, Dr Stein a noté que le taux de mortalité beaucoup plus faible du tremblement de terre de 2023 en comparaison de celui du séisme d'Agadir de 1960, beaucoup plus petit, indique sans doute que des progrès ont été accomplis dans le secteur de la construction au Maroc.

⁸ AM Best (2020, Novembre 13). Best's Credit Rating Methodology. Ambest.com. Retrieved November 19, 2023, from <https://www3.ambest.com/ambv/ratingmethodology/OpenPDF.aspx?rc=250950>.

Retour aux fondamentaux : une tarification adaptée au risque est une bonne souscription

Une bonne tarification du risque de catastrophe présumé est primordiale. Le capital-risque déployé par les réassureurs a un coût d'opportunité. Par conséquent, malgré les pressions commerciales, les souscripteurs doivent s'efforcer de garder une attitude prospective et de tarifier le risque de manière à assurer un bon rendement du capital ajusté au risque. Faute d'outils de tarification et de modèles de catastrophe fiables dans une bonne partie de l'Afrique, certains assureurs et réassureurs pourraient prendre en charge des

événements catastrophiques mal évalués. En particulier, l'augmentation de la fréquence et du coût des périls secondaires (fig.3) a également renchéri l'importance des pertes assurées. Les risques secondaires sont des événements fréquents, de taille petite à moyenne, tels que des orages, la grêle, des feux de brousse, la sécheresse, des crues soudaines et des glissements de terrain. Le problème est qu'ils ne sont généralement pas modélisés, à la différence des risques primaires (tremblements de terre, tempêtes nommées). Assureurs et réassureurs doivent donc revoir leur tarification pour tenir compte de l'incertitude du modèle.

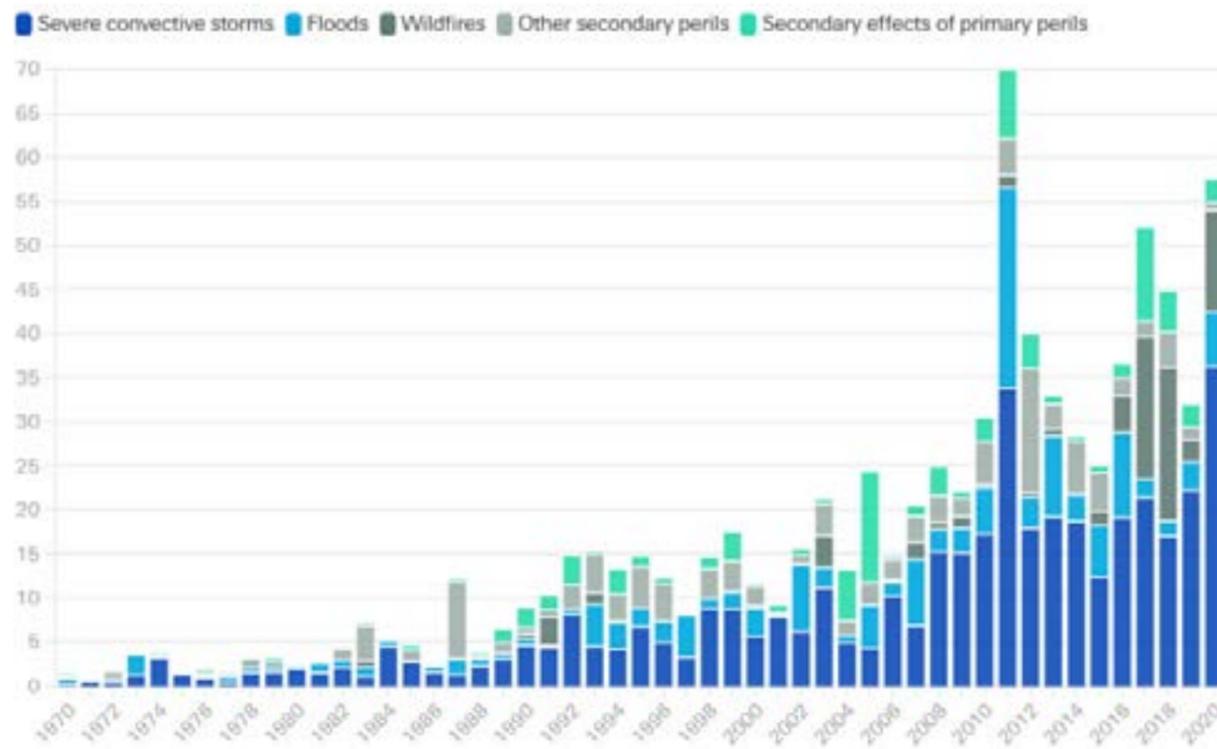


Fig 3: Pertes assurées mondiales dues à des risques secondaires, par type de risque, depuis 1970, en milliard de dollars aux prix de 2020. Source : Swiss Re Institute

La solidité financière des assureurs et réassureurs africains est critique

L'augmentation des catastrophes naturelles signifie que les assureurs et réassureurs continentaux doivent constamment être à la hauteur, c'est-à-dire disposer de ressources financières suffisantes pour payer les sinistres liés aux catastrophes. En outre, les assureurs doivent mettre en place des traités de réassurance

adéquats pour protéger leurs comptes nets. La modélisation du capital et les tests de résistance doivent être effectués régulièrement, et les régulateurs doivent veiller à ce que les régimes de surveillance actuels soient fondés sur le risque et que les assureurs disposent des ressources nécessaires pour faire face à leurs obligations présumées.

Selon la méthodologie d'évaluation d'A.M. Best (BCRM)⁹, « les facteurs environnementaux sont considérés comme une menace grave pour la solidité du bilan des assureurs Dommages en raison de l'impact potentiellement important, rapide et inattendu des sinistres dans cette branche ». Dans le contexte du risque environnemental, A.M. Best classe généralement les événements météorologiques tels que les ouragans, les cyclones, les feux de brousse, les sécheresses, les tempêtes et les inondations dans la catégorie des événements affectés par le risque climatique. L'agence de notation attend des assureurs qui acceptent des risques liés au climat qu'ils puissent faire la preuve de leur capacité de gérer efficacement ces risques - notamment en tenant compte de l'impact matériel des tendances climatiques, avec la possibilité d'une augmentation de la gravité et de la fréquence des événements liés au climat - et qu'ils aient les moyens financiers voulus pour absorber les pertes potentielles.

Sécurité des contrats et traitement équitable des clients dans le règlement des sinistres

La sécurité des contrats et l'équité envers les assurés sont des éléments essentiels des produits d'assurance. En ce qui concerne les contrats de réassurance pour les catastrophes naturelles, des exclusions, des définitions de péril et des clauses de survenance ambiguës sont généralement des points de litige sensibles. Les assureurs utilisent-ils une clause "heures" cohérente? Tous les assureurs ont-ils la même définition des inondations? Le traitement des risques concomitants est-il clair? Les limites d'indemnisation doivent-elles être cumulées ou non? Les assureurs doivent revoir les conditions de couverture et de règlement des sinistres afin de garantir la transparence et de lever toute ambiguïté. La communication sur les sinistres doit être claire et fréquente afin de gérer les attentes des assurés. En fin de compte, l'efficacité d'une police d'assurance se mesure dans les heures suivant immédiatement la survenance d'un sinistre. C'est pourquoi la rapidité du règlement et l'équité envers les clients devraient être des considérations essentielles lorsqu'on rédige une police d'assurance.

La collaboration et l'innovation sont essentielles pour résorber le gros déficit de protection

Selon le Nigeria's National Emergency Management Agency (Agence nationale de gestion des situations d'urgence du Nigeria), 750 millions \$EU seulement sur les 4,5 milliards \$EU de pertes totales dues aux inondations survenues dans le pays entre juin et novembre 2022 étaient assurés (Gallagher Re, 2022). En Afrique du Sud, les inondations d'avril 2022 au KwaZulu-Natal (KZN) sont survenues alors que la province se remettait encore des conséquences économiques des émeutes de 2021. Le South African Institute of Valuers (Institut sud-africain des vérificateurs-mètres - connu sous son acronyme anglais de SAIV) a estimé que le coût économique d'une année pour le Kwazulu Natal serait d'environ 37 milliards de rands (plus de 2 milliards \$EU) et que le coût du programme de reconstruction et de réactivation de l'économie dépasserait les 50 milliards de rands (près de 3 milliards \$EU). A en croire une étude réalisée par la municipalité d'eThekweni, 55% des entreprises de cette région n'étaient pas assurées (SAIV, juillet 2022), soit un déficit de protection de 45%. Dans le même temps, Swiss Re estime que le cyclone Idai a causé des pertes économiques d'au moins 2 milliards \$EU, pertes dont 7% seulement étaient assurées, soit un déficit de protection d'environ 93%.

Pour combler le déficit de protection, il est essentiel d'éduquer toutes les parties prenantes. Les pouvoirs publics doivent assumer davantage de responsabilités, et les assureurs doivent élaborer des polices d'assurance transparentes et plus abordables, de meilleurs systèmes de distribution et un processus de règlement de sinistres plus rapide. Ces parties, la société civile et d'autres acteurs devraient collaborer à des solutions de transfert de risques souverains (au niveau macro) et régionaux ou locaux (au niveau méso). Quelques pools souverains d'assurance catastrophe et des solutions paramétriques basées sur un indice continuent de fonctionner avec succès dans plusieurs pays africains. Les solutions paramétriques versent des indemnités lorsqu'un événement prédéfini se produit, par exemple si les précipitations moyennes tombent en dessous

⁹ AM Best (2020, November 13). Best's Credit Rating Methodology. Ambest.com. Retrieved November 19, 2023, from <https://www3.ambest.com/ambv/ratingmethodology/OpenPDF.aspx?rc=250950>

d'un certain niveau, au lieu d'indemniser la perte réelle. Elles sont transparentes et très évolutives, et les indemnités sont versées rapidement, généralement dans les quelques jours qui suivent l'événement. D'autres solutions alternatives, telles que les obligations-catastrophes, n'ont pas encore trouvé leur place en Afrique, mais des discussions ont été entamées.

Dans le même temps, il est urgent de mettre en place des canaux de distribution plus efficaces. Plus précisément, l'assurance intégrée semble prometteuse et pourrait être utilisée pour une couverture limitée des catastrophes dans le segment des particuliers. L'assurance intégrée est une offre d'assurance numérique placée dans le cadre d'une transaction pour l'achat ou l'utilisation d'un produit ou d'un service autre que l'assurance. L'assurance intégrée devrait croître de 5% d'ici 2030 par rapport à 2020, selon Swiss Re.¹⁰

L'importance des données, de la technologie et d'un cadre de résilience

L'agriculture fait vivre 55 à 62% de la population active en Afrique subsaharienne seulement, et le rapport de l'Organisation météorologique mondiale sur l'état du climat en Afrique 2022 indique que la croissance de la productivité agricole du continent a diminué de 34% depuis 1961 en raison du changement climatique. Les assurances devraient soutenir ce secteur en Afrique en jouant un rôle de premier plan dans le transfert des risques de catastrophe et la reprise économique. Les risques liés au climat doivent être souscrits convenablement, et les sinistres doivent être réglés sans retard. Toutefois, pour y parvenir, assureurs et réassureurs ont besoin de données précises sur les risques, la vulnérabilité et l'exposition. Tout doit être fait pour développer cette infrastructure de données sur le continent.

Les inondations étant désormais un des risques majeurs pour les réassureurs dans des pays comme le Nigeria et l'Afrique du Sud, le secteur de l'assurance devrait investir

dans des modèles d'inondation sensibles au changement climatique et dans d'autres technologies pertinentes. Les images en temps réel des zones sinistrées peuvent aider les assureurs à estimer rapidement l'ampleur des pertes, à comprendre leur accumulation et à effectuer des paiements provisoires. Par ailleurs, les systèmes d'alerte précoce font une grande différence dans l'atténuation des pertes et des dommages, et les assureurs en tirent parti en fin de compte. Dans la mesure du possible, les assureurs devraient collaborer avec des initiatives communautaires axées sur des objectifs précis, telles que le projet de cartographie des inondations Ramani Huria à Dar es Salaam.¹¹

Entre-temps, le cadre de Sendai de l'ONU¹² offre un schéma directeur mondial pour favoriser la résilience face aux catastrophes. Ce cadre souligne la nécessité d'améliorer la compréhension des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions d'exposition, de vulnérabilité et de caractéristiques des aléas. Il permet de renforcer la gouvernance des risques de catastrophe, au moyen notamment de plateformes nationales, de la responsabilisation en matière de gestion des risques de catastrophe et de la préparation à "reconstruire en mieux". Le cadre met en évidence toutes les parties prenantes et leurs rôles. Le secteur de l'assurance devrait bénéficier de la mise en œuvre de ce cadre.

La boîte à outils pratique d'Africa Re pour la résilience face aux catastrophes

Les pays africains doivent de toute urgence mettre en œuvre des initiatives personnalisées de résilience aux catastrophes afin de protéger le secteur agricole vulnérable, les entreprises, les communautés locales et l'économie contre les chocs financiers provoqués par des phénomènes météorologiques extrêmes. Africa Re a conçu une boîte à outils pratique pour la résilience aux catastrophes. Cette solution sur mesure offre les avantages d'un processus structuré accéléré de bout en bout qui comprend l'identification de l'exposition, la conception de la stratégie de financement des

risques et du programme de partenariat public-privé, la mobilisation des fonds, l'opérationnalisation du programme et, enfin, le suivi et l'évaluation. En tant que leader et dans le cadre de sa mission de développement, la Société est prête à collaborer avec toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre cette solution unique et promouvoir un transfert de risques de catastrophe responsable du point de vue du coût et qui favorise une relève rapide, équitable et inclusive.

¹⁰ Swiss Re (2022, January 25). *Shaping the future of embedded insurance through partnerships*. Swissre.com. Retrieved November 19, 2023, from <https://www.swissre.com/risk-knowledge/driving-digital-insurance-solutions/shaping-future-embedded-insurance-through-partnerships.html>

¹¹ Dar Ramani Huria (n.d.). *Community mapping for Flood Prevention*. Ramanihuria.org. Retrieved November 19, 2023, from <https://ramanihuria.org/en/>

¹² UNDRR (n.d.). *Implementing the Sendai Framework*. Undrr.org. Retrieved November 19, 2023, from <https://www.undrr.org/implementing-sendai-framework/what-sendai-framework>

Le Rôle essentiel du secteur public pour une meilleure promotion de l'assurance agricole



Fatou ASSAH

Global Head/ Services Conseil, Groupe des Institutions Financières, Société Financière Internationale (SFI)

1. Introduction

Le secteur agricole est crucial pour les économies et pour les moyens de subsistance de nombreux pays en développement, mais il est confronté à des menaces et des risques inhérents à son développement durable. Du fait des infestations de ravageurs, des conditions météorologiques défavorables et des catastrophes climatiques, les agriculteurs doivent faire face à différents types et degrés d'incertitude, souvent avec des moyens limités de gérer ou d'atténuer ces difficultés, notamment en ce qui concerne l'accès à l'assurance et la capacité d'en supporter le coût. La reconnaissance croissante de la nécessité de remédier à ces risques et ce, à une époque d'augmentation des risques de catastrophe, a fait naître le besoin de travailler à l'évolution du marché de l'assurance, dans le but de développer des produits qui répondent aux besoins divers des agriculteurs, en s'assurant qu'ils soient mieux équipés pour faire face aux incertitudes agricoles.

En 2020, environ 265 millions de polices d'assurance agricole ont été émises dans les pays en développement, couvrant près de la moitié des exploitations agricoles. Un pourcentage notable de ces polices (80%) est de type indiciel,

ce qui démontre l'ampleur que ce nouveau modèle d'assurance a atteinte ; il s'agit d'une approche novatrice qui se fonde sur des indices prédéterminés, tels que les niveaux de la pluviométrie, pour déterminer les paiements à effectuer au titre des pertes occasionnées par le climat et les événements catastrophiques, éliminant ainsi la nécessité de recourir aux traditionnels évaluateurs de sinistres, et permettant de mettre en œuvre les processus de règlement de sinistres de manière plus rapide et plus objective.

En dépit de cette avancée, les défis persistent, en particulier liés à la 'couverture limitée' des polices, les montants étant souvent juste suffisants pour l'achat de semences ou le remboursement de prêts. Le marché est fortement orienté vers la Chine et l'Inde, où sont situées 95% des fermes assurées, indiquant où résident 60% des petits agriculteurs du monde. Ces pays subventionnent fortement les primes d'assurance – à hauteur de 80% en moyenne, rendant l'assurance obligatoire pour que les agriculteurs puissent avoir accès à des intrants subventionnés ou des prêts. A l'inverse, moins de 10% des fermes dans les autres pays en développement disposaient d'une assurance agricole en 2020, mettant ainsi en évidence la lutte à mener

pour élargir la place de l'assurance, sans un soutien important de la part du gouvernement. Le présent article souligne l'importance cruciale de l'assurance agricole, en étudie les types et les difficultés, et examine le rôle à jouer par le secteur public pour rendre l'assurance accessible et bénéfique pour les agriculteurs. Il se fonde sur l'expérience du Mécanisme mondial d'assurance basé sur un indice (GIIF) et analyse les systèmes soutenus par les gouvernements et leurs impacts. D'autre part, l'article souligne l'importance de la réassurance, examine les tendances et les défis futurs, puis appelle à un renforcement de la collaboration entre les secteurs public et privé, pour favoriser la mise en place d'un écosystème solide de l'assurance agricole.

2. L'Assurance agricole : Adaptation aux changements climatiques

La fréquence accrue des événements climatiques graves a fondamentalement modifié le paysage de l'assurance agricole, nécessitant la recherche de stratégies supplémentaires pour permettre aux agriculteurs de faire face aux changements climatiques. La recherche prévoit une réduction de la production agricole mondiale de 17% à l'horizon 2050, avec des baisses pouvant aller jusqu'à 50% en Afrique. L'assurance indicielle, une innovation qui s'écarte des modèles d'assurance traditionnels, fait l'objet d'une demande principalement de la part des acteurs institutionnels et des chaînes de valeur agricoles organisées, en particulier les agrégateurs, plutôt que des agriculteurs, de manière directe. Les gouvernements participent de manière proactive à des partenariats avec les fournisseurs d'intrants, les coopératives et le secteur des services financiers, pour faire en sorte d'intégrer l'assurance aux efforts d'adaptation au climat et pour façonner un produit d'assurance. Des efforts importants sont en particulier consacrés aux stratégies d'atténuation des risques (exemple, des cultures résistant à la sécheresse, des techniques d'irrigation). Toutefois, de nombreux petits exploitants agricoles continuent d'éprouver du scepticisme à l'égard de l'assurance, manifestant un faible intérêt pour l'obtention d'une couverture. Cette réticence est souvent liée à la perception qu'ils ont de l'assurance comme étant un luxe inaccessible, ainsi qu'à l'acceptation culturelle des événements catastrophiques comme une manifestation de la volonté divine, ce qui constitue un obstacle à l'adoption des solutions d'assurance. La

question du risque de base représente également un obstacle considérable, alimentant la méfiance vis-à-vis des produits d'assurance et posant des problèmes pratiques, notamment en matière de micro-assurance. Des découvertes récentes confirment que surmonter ces barrières reste un défi de taille pour le secteur de l'assurance, en particulier lorsqu'il s'agit de l'engagement de la communauté agricole. Dans le même temps, les assureurs locaux hésitent à investir dans de nouvelles offres, découragés par les risques élevés perçus dans l'agriculture, par le manque d'expertise technique et par les défis économiques à relever pour atteindre les clients à faibles revenus.

Les gouvernements des pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI) mettent en œuvre d'importantes mesures afin de stimuler le secteur de l'agro-assurance. Ils mettent en œuvre des stratégies d'ensemble, visant à renforcer la résilience des petits agriculteurs face au climat, à adopter des mesures réglementaires pour intégrer une assurance inclusive dans le cadre agricole plus large, à encourager les investissements dans les mesures de réduction des risques, ainsi qu'à promouvoir la collaboration avec le secteur privé et les organisations internationales. Les efforts du gouvernement dans le domaine de l'assurance agricole concernent les subventions de prime, la réassurance publique, les subventions des dépenses administratives et opérationnelles, ainsi que celles des frais de règlement des sinistres. Il s'y ajoute également un soutien important à la recherche, au développement et à la formation, parallèlement à des programmes spéciaux axés sur les petits agriculteurs et les agriculteurs marginaux. Les partenariats public-privé (PPP) jouent un rôle dans le renforcement de l'efficacité des programmes. Parmi les initiatives innovantes figurent les 'bacs-à-sable' réglementaires, comme au Kenya, l'approbation de produits indiciels spécifiques en Ouganda.

Malgré ces avancées, il demeure impératif d'adopter et de mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de développement d'une assurance inclusive, l'accent devant être mis sur une approche holistique de la gestion du risque climatique. Dans le cadre de cette stratégie une priorité d'actions devra être établie, en mettant

dans un premier temps l'accent sur (1) la réduction des risques et (2) l'adaptation aux changements climatiques puis, ultérieurement, sur (3) le transfert du risque résiduel n'ayant pas encore fait l'objet d'atténuation. De plus, compte tenu de la probabilité que les fonds pour l'adaptation au changement climatiques dépassent les montants disponibles pour les subventions d'assurance, tels que ceux à prévoir pour le fonds des sinistres et dommages, il existe une réelle chance de fusionner les efforts en matière d'adaptation au changement climatique et ceux liés à la résilience. Cette intégration est d'importance cruciale pour l'élaboration de nouveaux règlements et le renforcement des capacités gouvernementales à relever les défis du changement climatiques.

3. Rôle à jouer par le secteur public pour l'évolution de l'Agri-assurance

Alors que les gouvernements des pays en développement mettent en œuvre des solutions innovantes pour soutenir les petits exploitants agricoles, notre analyse met en lumière les domaines cruciaux sur lesquels ils devront porter leur attention dans le contexte actuel. Ce sont notamment les suivants :

- i. **La réglementation du secteur des assurances:** L'objectif de cette réglementation est de garantir une concurrence libre et saine entre les acteurs du secteur de l'assurance. L'Etat définit le cadre juridique et réglementaire applicable à l'assurance. Cette réglementation doit également conduire à la création et au fonctionnement de structures nationales dédiées (par exemple, une Direction nationale des Assurances), voire contribuer à la création d'une structure supranationale pour la réglementation des assurances, à l'exemple de la Conférence interafricaine des marchés des assurances (CIMA) en Afrique. Ce cadre permet également au Gouvernement d'ajuster les taux des primes et les limites de couverture, pour faire en sorte que le système soit rentable pour le secteur privé, tout en étant d'un coût abordable pour les titulaires de police et les bénéficiaires, et en leur offrant une bonne rentabilité. Cette notion du gagnant-gagnant et d'un écosystème optimal, est à la base de tous les partenariats public-privé

qui ont été couronnés de succès et ont progressé rapidement dans les pays en développement au cours des dernières années.

- ii. **La facilitation de l'accès aux données et le renforcement des structures de collecte**

des données : un accès fiable aux données météorologiques est d'importance cruciale pour le développement de produits d'assurance indiciaires dans les pays en développement. Les gouvernements doivent fournir un accès aux bases de données existantes et, grâce au soutien technique et financier des partenaires, investir dans l'amélioration de la collecte et du traitement des données, y compris l'accès aux données satellitaires. Des défis se posent dans la plupart des pays en développement, en raison de la zone de couverture limitée et de l'inadéquation de l'infrastructure de collecte de données. Toutefois, des centres régionaux et mondiaux offrent aux pays africains une variété de données climatiques et météorologiques, souvent à faible coût ou gratuitement ; on peut citer à ce titre IRI, EARS, FEWSNET, Modys, le Centre régional Agrhymet, ACMAD, CCR-AOS, et ECOAGRIS. En dépit de la disponibilité de données satellitaires sur de longues périodes, leur utilisation pour des indices d'assurance agricole nécessite de la prudence, afin de minimiser le risque de base. Les données satellitaires sur les précipitations, qui fournissent des moyennes par zone, peuvent donner lieu à un traitement biaisé, en particulier dans les terrains complexes, conduisant à leur sous-estimation ou surestimation. Une des innovations dans la réponse à ces défis concerne le CHIRPS, mis au point avec le Centre USGS EROS, qui fournit aux systèmes d'alerte précoce des données complètes et fiables, notamment pour le suivi de la sécheresse et l'analyse de tendances.

- iii. **L'organisation des producteurs agricoles et la structuration des chaînes de valeur agricole :**

l'existence d'organisations paysannes efficaces, pour servir de pont entre les agriculteurs et les sociétés de crédit/d'assurance est d'importance cruciale. Ces organisations, agissant en tant qu'agrégateurs et canaux de distribution pour les primes d'assurance

agricole, jouent également un rôle clé dans l'éducation des agriculteurs. Elles sont essentielles pour faciliter l'interaction entre les agriculteurs et les institutions de financement agricole, en s'assurant que les agriculteurs disposent d'un accès au crédit et d'une aide dans le processus de remboursement de ce crédit. C'est au gouvernement qu'il revient de veiller à la bonne organisation et au bon fonctionnement de ces entités, en en faisant des partenaires fiables dans les transactions financières. Un bon exemple d'organisation efficace peut être trouvé dans le secteur du coton, où s'activent des entités telles que l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso, qui compte 350.000 membres, la Confédération nationale des producteurs de coton du Cameroun, ainsi que la Fédération des producteurs de maïs du Saloum au Sénégal, qui rassemble 2.500 membres. Ces organisations faitières sont d'importance vitale pour quiconque cherche à se lancer dans le secteur, ce qui montre l'importance de disposer d'une organisation structurée dans l'ensemble des secteurs.

- iv. **Le couplage de l'assurance agricole avec d'autres produits et services destinés aux producteurs agricoles :**

l'expérience internationale a montré que, parallèlement à ces mesures incitatives, il est nécessaire de penser à un couplage de l'assurance agricole avec d'autres produits et services, pour rendre l'assurance agricole plus attractive pour les producteurs. La prime d'assurance devient à ce moment un élément d'un paquet à proposer aux agriculteurs. Le couplage permet de réduire le coût de la prime, facilite la numérisation du processus de distribution de la prime, ainsi que le règlement des sinistres en faveur des titulaires de police, et il contribue à augmenter le niveau de la couverture bancaire, pour les producteurs. Le couplage peut être effectué avec les intrants agricoles (exemples

de pays tels que le Nigeria, le Kenya, la Tanzanie, la Zambie, etc.), avec le crédit agricole des producteurs (au Sénégal, cas de la Banque agricole du Sénégal), ou avec tout autre service financier dédié aux producteurs agricoles.

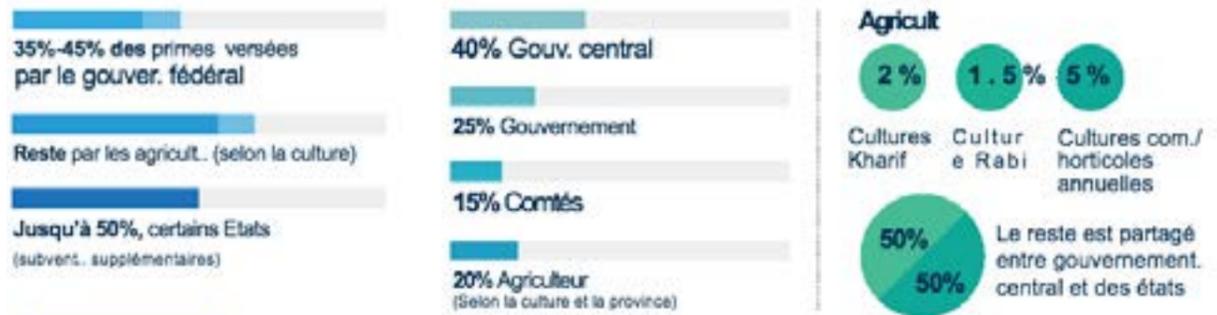
- v. **Le renforcement des capacités et la sensibilisation:**

le renforcement des capacités des producteurs agricoles et de leurs organisations constitue un défi de taille pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur des assurances. Pour les agriculteurs, un programme global de renforcement des capacités, comprenant des ateliers, des émissions de radio, des documentaires à la télévision, des pièces de théâtre et des spectacles itinérants, peut contribuer à la sensibilisation à l'assurance agricole au sein des agriculteurs. C'est au cours des sessions de formation et de sensibilisation que les formateurs expliqueront aux agriculteurs les avantages de l'assurance agricole, les caractéristiques des produits, ainsi que le processus de souscription et de règlement des sinistres. Ces cours de formation viseront à compenser l'absence de culture d'assurance chez les agriculteurs et à dissiper leur méfiance à l'égard des assureurs. Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à un renforcement des capacités aux différents niveaux du marché, que ce soit celui des régulateurs, des assureurs ou des associations d'agriculteurs, des fournisseurs de services financiers ou des clients. Idéalement, les modules de formation et de sensibilisation seront traduits dans les langues locales, pour en faciliter la compréhension par les agriculteurs avant la prise d'action.

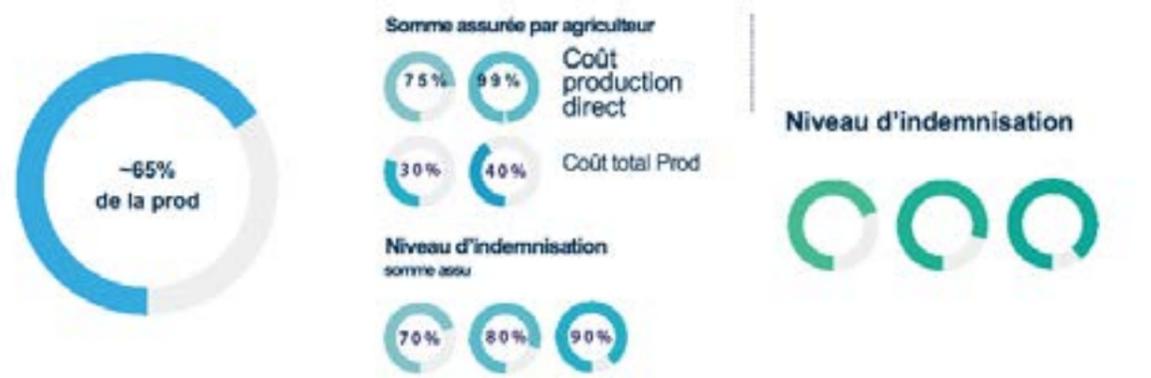
1 Exemples d'assurance agricole : Brésil, Chine et Inde



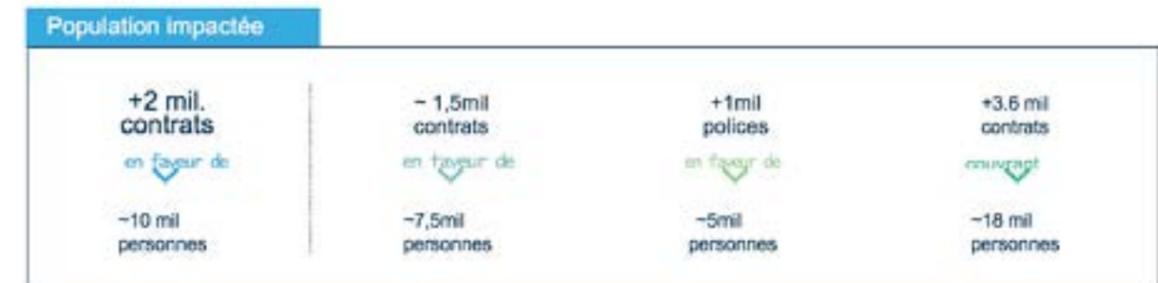
Subventions



Niveau couverture



2 Stimuler l'agriculture africaine : L'impact des partenariats entre la GIIF et des Gouvernements



Subvention de Primes



Programmes/ initiatives gouvernementaux

- Assurance bétail basée sur un indice (KLIP)
- Programme d'assurance agricole et de gestion des risques (cultures) au titre de la stratégie nationale de gestion d'urgence de la sécheresse, en 2015
- Création de la Société nationale d'assurance agricole (NAIC) en 1993
- Approbation de 30 millions \$ pour le pilier assurance du Système incitatif de partage des risques pour les prêts agricoles au Nigeria' (NIRSAL) en 2016
- Création de la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS) en 2007
- Intégration de l'assurance dans le bon électronique lié au Programme d'aide pour les intrants agricoles (FISP) en 2017, en partenariat avec Mayfair Insurance

L'assurance agricole est une stratégie clé de protection des agriculteurs contre les incertitudes de la production agricole et d'amélioration de leur accès aux services financiers. Cependant, le défi à relever est celui consistant à élargir cette protection aux petits agriculteurs, d'une manière qui soit également

viable pour les assureurs. Cela a conduit à l'adoption de diverses mesures de soutien au niveau mondial, adaptées aux besoins particuliers des producteurs ruraux dans chaque pays. Parmi celles-ci figurent des mesures comme la taxation zéro des primes d'assurance, les subventions pour les primes, ainsi que les intrants et les

semences, outre les taux d'intérêt réduits pour ceux qui sont assurés. De telles incitations sont essentielles à l'élargissement de la portée et de l'impact de l'assurance agricole. Toutefois, il convient de signaler que si ces mesures présentent des avantages significatifs, elles ne sont pas sans inconvénients potentiels.

4.1 Inconvénients possibles de la subvention

- Elle est accordée sans distinction à tous les agriculteurs, même si certains d'entre eux ont des ressources financières suffisantes pour payer la totalité de la prime ; les subventions peuvent s'avérer coûteuses pour l'Etat, en particulier pour les pays en développement, si ces montants sont octroyés sur une longue période.
- Elle peut engendrer une dépendance des agriculteurs à l'égard de subventions futures ou décourager l'achat de produits non-subsidés.
- Elle peut bénéficier de manière disproportionnée aux exploitations agricoles moyennes ou grandes, alors que les petits agriculteurs luttent pour être compétitifs.
- Afin de surmonter ou d'anticiper ces inconvénients certains pays, en fonction de leur contexte propre, ont mis en œuvre des modèles de subvention dégressive

4.2 Aperçu global: les modèles de subventions gouvernementales et leurs champs de couverture

Ouganda:

- Le fonds de subvention des primes est mis en place par appel d'offres ouvert aux assureurs commerciaux privés.
- Le subventionnement des primes par l'Etat dépend de la taille des exploitations agricoles: 30% aux grands exploitants, 50% aux petits exploitants et jusqu'à 80% aux agriculteurs se trouvant dans des régions à haut risque, sujettes aux catastrophes.

Maroc:

- L'expérience du Maroc en assurance agricole est basée sur la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA).

- Le système de subvention de primes est structuré sur la base du domaine géographique et de la superficie de culture pratiquée.
 - Niveau 1: 90% pour les petits agriculteurs et les agriculteurs marginaux.
 - Niveau 2: 50% pour les exploitations de moins de 10 hectares.
 - Niveau 3: 20% à 40% pour les exploitations de plus de 10 hectares.

Mexique :

- Le Mexique a un modèle bien défini de partenariat public-privé pour l'assurance agricole, dénommé Système d'assurance du secteur rural national (MNSIRS).
- La réglementation concernant la subvention des primes vise des objectifs sociaux et économiques.
- Un filet de sécurité sociale au profit des petits agriculteurs offre une protection contre les catastrophes, avec une subvention de 100%.
- La subvention de primes relative à l'élevage varie de 20% pour l'aquaculture à un maximum de 50% pour la couverture des maladies exotiques et la mortalité élevée.

Inde :

- Le programme d'assurance agricole du Gouvernement de l'Inde (GoI) vise à fournir un soutien financier aux agriculteurs en cas de mauvaises récoltes dues à des facteurs climatiques et biologiques.
- Il vise également à rétablir l'éligibilité d'un agriculteur au crédit après une mauvaise récolte, à encourager l'adoption de pratiques agricoles innovantes et d'une technologie avancée, ainsi qu'à contribuer à la stabilisation du revenu agricole, en particulier durant les années de catastrophe.

3 Aperçu de la situation dans le monde: Modèles de subventions gouvernementales et leur couverture



Ouganda	Maroc	Mexique	Inde
<p>Eléments principaux</p> <p>Fonds de subvention des primes ouvert par avis d'appel d'offres aux assureurs commerciaux privés</p> <p>Subvention des primes par l'Etat, selon la taille des exploitations agricoles</p>	<p>★ L'expérience de l'assurance agricole au Maroc est basée sur la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA)</p> <p>★ Système structuré de subvention de prime en fonction du domaine géographique et des cultures pratiquées</p>	<p>★ Modèle bien défini de partenariat public-privé pour l'assurance agricole, désigné par l'appellation de 'Système d'assurance du Secteur rural national' (MNSIRS)</p> <p>★ La réglementation de la subvention de primes vise la réalisation d'objectifs sociaux et économiques</p>	<p>Programme gouvernemental d'appui aux agriculteurs en cas de mauvaises récoltes en raison de facteurs climatiques et biologiques</p> <p>Programme d'assurance agricole visant à fournir un soutien financier aux agriculteurs en cas de mauvaises récoltes résultant de facteurs climatiques et biologiques</p>
<p>Subvention de primes</p> <p>30% Grands exploitants agricoles</p> <p>50% Petits exploitants</p> <p>Jusqu'à 80% des exploitants dans les zones à risque élevé exposées aux catastrophes-risk and disaster-prone regions</p>	<p>Niveau 1: 90% petits agriculteurs et griculteurs marginaux</p> <p>Niveau 2: 50% exploitations < 10 ha.</p> <p>Niveau 3: 20% à 40% exploitations > 10 ha.</p>	<p>100% subvention pour la couverture d'assurance catastrophe des petits exploitants</p> <p>50% des exploitations</p> <p>20% à 50% de subvention pour l'aquaculture, les maladies exotiques, la mortalité élevée...</p>	<p>Rétablir l'éligibilité au crédit d'un agriculture, suite à de mauvaises récoltes.</p> <p>Encourager l'adoption de pratiques agricoles innovantes et d'une technologie avancée.</p> <p>Favoriser la stabilisation du revenu agricole, en particulier durant les années de catastrophes.</p>

5. La transformation de l'agri-assurance: Partenariats entre les Réassureurs et le mécanisme du GIIF

Un examen récent du marché de l'assurance agricole a révélé l'implication active de certains acteurs clés de la réassurance dans son développement et son expansion, ces derniers étant inspirés par leur vision de l'augmentation des changements macroéconomiques significatifs dans la gestion du risque agricole et par le potentiel à long terme d'introduction de produits dans ce secteur. Le GIIF a également travaillé activement avec les réassureurs, pour soutenir les activités de collaboration avec les assureurs locaux, ainsi que l'engagement des réassureurs dans la souscription de produits d'assurance, les investissements directs et plus encore.

Le GIIF a joué un rôle déterminant dans le renforcement de l'extensibilité et de la viabilité des programmes d'assurance indiciels, en offrant une assistance technique essentielle aux entités des secteurs aussi bien public que privé. En établissant un partenariat avec des leaders du secteur tels que Gallagher Re et Africa Re, le GIIF met l'accent sur la réduction de l'écart de protection et la promotion d'un développement économique viable. Les activités de collaboration comprennent une analyse approfondie des défis auxquels l'assurance agricole est confrontée en Afrique de l'Ouest, ainsi que l'exploration de solutions innovantes, en s'appuyant sur les stratégies du marché privé et les solutions de l'assurance pour augmenter les fonds de solidarité publics, sur la base d'une analyse du risque climatique et de l'établissement de partenariats public-privé solides. Les efforts se concentrent sur la fusion de l'assurance et des intrants agricoles avec, en complément, des programmes de formation technique complets, qui permettent de renforcer les capacités technologiques dans le domaine de l'assurance agricole.

Avec Africa Re, le partenariat vise à soutenir le marché de l'assurance, sur la base d'un rapport d'évaluation du marché qui identifie les principaux domaines nécessitant une assistance technique au sein du secteur des assurances, notamment en ce qui concerne le développement de produits, le soutien de la réassurance, et le renforcement de capacités. Cette collaboration vise également à stabiliser les résultats du portefeuille de l'assurance indicielle, à l'intention des compagnies d'assurance au Nigeria et en Zambie,

contribuant à promouvoir davantage le développement de l'assurance indicielle en Afrique. Des modèles de réassurance tels que le régime d'assurance du bétail géré par la communauté, en Inde, ont été reconnus comme des réussites; dans ce cadre, les propriétaires de bétail forment des fonds d'auto-assurance pour se prémunir contre la mort de leurs animaux. Au Mexique, il y a le programme d'assurance mutuelle des petits agriculteurs, en ce qui concerne les cultures et le bétail, permettant auxdits petits agriculteurs de constituer des sociétés mutuelles pour avoir un accès à l'assurance de groupe pour leurs cultures et leur bétail. Ces modèles démontrent l'efficacité des approches communautaires à la question de l'assurance agricole, ainsi que l'importance du soutien du secteur public pour faciliter la mise au point de ces systèmes.

Les programmes du GIIF permettent également aux partenaires de comprendre et d'utiliser efficacement les critères de la réassurance, avec un accent particulier sur le développement de produit, la construction de partenariats et le ciblage du marché des faibles revenus. Le GIIF soutient le développement de produits d'assurance fiables et commercialement viables, qui fournissent une valeur aux assurés, facilitent davantage l'entrée sur le marché pour les assureurs et renforcent les canaux de distribution.

6. Défis à relever : Perspectives d'avenir

Grâce à un travail de terrain intense, le GIIF a permis d'identifier plusieurs défis au sein du secteur de l'assurance agricole, qui pourraient être mieux relevés avec l'implication active et le leadership du secteur public. Les recommandations à ce sujet portent notamment sur ce qui suit :

- **la priorité à la réglementation et au renforcement des capacités:** les gouvernements devraient jouer un rôle plus actif, afin de veiller à la mise en place d'un environnement réglementaire solide pour l'agri-assurance, tout en faisant preuve de souplesse pour accueillir l'innovation. Il est indispensable de mettre l'accent sur une approche plus adaptable, afin d'assurer la disponibilité et l'accès à des solutions innovantes par les régulateurs. Grâce à la promotion d'une approche plus inclusive et à l'adoption de nouvelles innovations, le secteur public peut aider à surmonter les obstacles qui entravent l'accès

aux services liés à l'adaptation climatique pour les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. Des programmes ciblés en matière d'éducation et de renforcement des capacités sont également nécessaires, pour compenser l'absence d'expertise actuarielle.

- **l'intégration technologique:** l'adoption de technologies avancées est cruciale pour l'élargissement de l'accès à l'assurance et l'amélioration de la collecte de données. Ceci est particulièrement important pour une prise de décision précise et pour l'analyse des risques dans le secteur agricole. En permettant de répondre aux incertitudes liées aux risques climatiques, ainsi qu'aux risques de base, cette approche favorise l'adoption de l'assurance agricole et permet de lever les réticences des assureurs locaux concernant les risques perçus et les difficultés techniques. Des sociétés comme Pula et Descartes Underwriting sont en première ligne pour révolutionner l'assurance des communautés touchées par le changement climatique. Pula se fixe pour objectif d'assurer 100 millions d'agriculteurs en Afrique subsaharienne d'ici à 2026, en fournissant une couverture cruciale contre les risques climatiques, avec une capacité d'assurance significative d'un montant de 20 milliards USD. Depuis 2015, cette société a déjà assuré la protection de plus de 9 millions d'agriculteurs en Afrique et en Asie, grâce à ses produits paramétriques innovants. Dans le même temps, Descartes est en train de redéfinir l'assurance d'entreprise, au moyen de la technologie, en offrant une couverture transparente, rentable, contre les catastrophes climatiques et événements météorologiques extrêmes. La collaboration avec des courtiers et le recours à l'expertise scientifique ont conduit à la signature du tout premier accord pluriannuel et multi-périls en Afrique, conçu spécifiquement pour protéger les communautés vulnérables au climat de Djibouti, en s'alignant sur les saisons des pluies locales et les schémas de migration.
- **la conception intelligente des subventions:** mettre en œuvre des subventions de manière stratégique, pour encourager l'adoption à une plus grande échelle de l'assurance agricole, sans

provoquer de distorsions sur le marché. Il s'agit dans ce cadre de concevoir des subventions qui profitent aux petits agriculteurs et ceux à faibles revenus, avec une stratégie de désengagement claire ou un plan de financement à long terme. L'accent devra être mis sur les couches catastrophes, afin de réduire au minimum les distorsions.

- **la planification proactive de l'adaptation climatique:** être à la pointe des efforts d'adaptation climatique, en investissant pour l'intelligence des données localisées et la planification régionale. Cela contribuera à atténuer les impacts des crises climatiques sur les populations rurales, ainsi qu'à promouvoir la résilience. L'assurance peut jouer un rôle crucial dans ces stratégies proactives.
- **la participation des parties prenantes:** promouvoir activement la participation de différentes parties prenantes, parmi lesquelles figureront des institutions de microfinance, des fournisseurs de services et des réassureurs, afin d'élargir l'accessibilité de l'assurance jusqu'à la base.
- **la priorité au financement public:** allouer des fonds publics à la création de biens publics établissant des conditions favorables à l'assurance agricole. Cela comprendra la réalisation d'études détaillées d'analyse des risques, pour déterminer les rôles et les capacités financières, outre la mise en place d'infrastructures de données devant sous-tendre la prise de décision et la conception de produits.
- **l'autonomisation économique et institutionnelle:** elle est essentielle pour les organes gouvernementaux chargés de superviser la politique relative à l'assurance agricole, afin de renforcer leurs cadres par le biais d'un renforcement ciblé des capacités. Il s'agit pour cela d'affiner leur expertise en matière de mise en œuvre de stratégies efficaces de gestion des risques, ainsi que de mener des recherches approfondies sur l'analyse des risques, pour consolider ainsi leurs capacités opérationnelles dans ces secteurs clés.

7. Pour aller de l'avant

Au bout du compte, le rôle du secteur public, dans la promotion de l'assurance agricole est essentiel au développement d'un écosystème résilient. Des politiques inclusives, un soutien financier, ainsi que le renforcement des capacités, permettent de relever les défis de l'agriculture, en particulier dans les régions sujettes aux risques climatiques et de marché. L'expérience du GIIF permet de mettre en exergue l'importance des partenariats public-privé et de l'innovation, pour protéger les agriculteurs et assurer la sécurité alimentaire. Une collaboration continue entre les décideurs, les assureurs, et toutes les parties concernées, est d'importance cruciale. En misant sur la technologie et l'innovation, il est possible d'affiner les processus d'évaluation des risques et d'assurance, en fournissant un soutien en temps opportun et en s'adaptant aux besoins du secteur. Le GIIF continuera de contribuer activement à la conduite d'efforts visant l'intégration de la technologie d'assurance à l'assurance agricole, en collaborant avec les entreprises de technologie et les assureurs pour développer des solutions innovantes. Grâce au recours à l'imagerie satellitaire, à la télédétection, à l'intelligence artificielle et l'IoT, le GIIF pourra contribuer à améliorer la qualité des cultures et celle des évaluations météorologiques, faisant en sorte qu'il soit possible de déterminer de manière plus précise les risques et de procéder à des règlements rapides. Les plateformes mobiles de distribution de l'assurance permettent de simplifier l'accès des agriculteurs aux produits de l'assurance, de renforcer leur résilience face aux risques climatiques et économiques. Ensemble, le GIIF entend œuvrer à faire de l'assurance agricole la pierre angulaire de la stabilité économique et de la croissance, au bénéfice à la fois des agriculteurs, des assureurs, des gouvernements et des donateurs internationaux.

Références

Access to Insurance Initiative. (JAN2020). Climate risk insurance for the underserved and vulnerable: What is the role of insurance supervisors to foster its responsible development? Report of the A2ii – IAIS Consultation Call. Retrieved from <https://a2ii.org/en/media/2536/download>

4th A2ii – IAIS Consultation Call. (2014, June 26). Agricultural Insurance and Regulatory Implications. Retrieved from [https://a2ii.org/en/knowledge-](https://a2ii.org/en/knowledge-center/4th-consultation-call-on-agriculture-insurance-26-june-2014)

[center/4th-consultation-call-on-agriculture-insurance-26-june-2014](https://a2ii.org/en/knowledge-center/4th-consultation-call-on-agriculture-insurance-26-june-2014)

Mahul, O, & Stutley, C.J. (2010): "Government Support to Agricultural Insurance: Challenges and Options for Developing Countries". World Bank, Washington D.C. Available at <http://publications.worldbank.org>

Kramer B, Hazell P, Alderman H, Ceballos F, Kumar N, Timu AG. 2021. Is Agricultural Insurance Fulfilling Its Promise for the Developing World? Annu. Rev. Econ. 3: Submitted. DOI: <https://doi.org/10.1146/annurev-resource-111220-014147>.

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ). forthcoming. Innovations and emerging trends in agricultural insurance, an update. Bonn and Eschborn, Germany: GIZ Publ.

Hazell P, Jaeger A, Hausberger RE. 2021. Innovations and emerging trends in agricultural insurance for smallholder farmers—an update. Rep., GIZ, Bonn, Ger. <https://www.findevgateway.org/paper/2021/12/innovations-and-emerging-trends-agricultural-insurance-smallholder-farmers-update>

Hazell, P., Anderson, J., Balzer, N., Hastrup Clemmensen, A., Hess, U., & Rispoli, F. (2010). Climate Index-Based Insurance: Potential for Expansion and Sustainability for Agriculture and Rural Livelihoods. Rome: International Fund for Agricultural Development and the World Food Programme.

Raithatha, R., Goslinga, R., & Sackho-Patel, D. (2022). Feasibility Report on the Agricultural Insurance Sector in Burkina Faso. Prepared for UNDP Burkina Faso. Pula Advisors AG. Retrieved from <https://irff.undp.org/sites/default/files/2022-06/agricultural-insurance-burkina-faso-en.pdf>

Assurance Agricole au Burkina Faso: Défis et Perspectives." (2018). Oxfam Library. Retrieved from <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620538/rr-agricultural-insurance-burkina-faso-050918-frpdf;jsessionid=330EE4D8DE4091982E59F8E6BF698F5C?sequence=1>

<https://www.nature.com/articles/sdata201566>

La Loi des Finances 2023 et l'exonération de primes : un stimulant pour la pénétration de l'assurance vie au Nigeria



Adeoyo Falade

DG à la retraite, *Guardian Express Assurance Co. Ltd*, Lagos, Nigeria

1. Contexte

La protection contre les risques pour la vie humaine est un besoin essentiel, qui conduit à la souscription d'une assurance vie. Toutefois, les politiques gouvernementales peuvent être un frein à la satisfaction de ces besoins. C'est ce qui se passe lorsqu'une politique gouvernementale va à l'encontre des normes commerciales acceptables à l'intérieur et à l'extérieur de la juridiction. Telle était la situation au Nigeria entre 2019 et 2023, en ce qui concerne le traitement fiscal de la prime d'assurance vie.

Avant 2019, les titulaires de polices d'assurance-vie bénéficiaient d'allègements fiscaux sur les primes versées sur les polices d'assurance-vie couvrant leur vie ou celle de leur conjoint. La loi de finances de 2019 avait annulé cet allègement, qui a partiellement été rétabli par la suite par celle de 2020. Il convient de souligner, toutefois, qu'en ce qui concerne les polices d'assurance vie de la personne ou du conjoint, ledit allègement fiscal ne s'appliquait que pour la composante mortalité de la prime d'assurance vie et pour la prime de rente différée. L'allègement fiscal était alors l'un des arguments

de vente de poids auxquels avaient recours les assureurs vie pour convaincre les clients potentiels d'acheter leurs produits. De ce fait, en raison de cette annulation ou du rétablissement partiel, il était devenu presque impossible de recourir à l'allègement fiscal en tant qu'instrument d'appui au marketing. La Loi de Finance 2023 a rétabli pleinement cet allègement.

Le présent article s'attache à montrer comment l'allègement de prime peut stimuler la pénétration de l'assurance vie pour constituer un portefeuille vie rentable. Il examine également les moyens pouvant être utilisés par les assureurs vie pour la promotion de leurs activités, en mettant l'accent sur les produits répondant aux besoins essentiels de protection, mais qui ont été négligés jusqu'ici, bien qu'ils puissent contribuer à l'allègement des primes.

2. L'exonération de primes dans la Loi des Finances de 2023

Aux termes des dispositions de la Section 13 de la Loi de Finances de 2023, au titre de l'allègement fiscal, les titulaires de police sont habilités à déduire de leur revenu brut le total de la prime payée, à condition qu'il s'agisse d'une assurance sur leur vie

ou celle du conjoint, ou d'un contrat de rente différée sur leur vie ou celle du conjoint. Par conséquent, cette loi a pleinement rétabli l'allègement fiscal sur la prime à payer dans le cadre de contrats d'assurance vie, qui était en vigueur avant 2019.

3. Les effets positifs de l'allègement de primes pour les titulaires de police d'assurance vie et de rente

L'allègement de prime représente une protection du revenu des titulaires de police. Il permet également de renforcer leur capacité à épargner et à investir à long terme. Il est utile de noter que l'essentiel du revenu imposable des personnes à revenu moyen et de celles à revenu élevé, se situe dans la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu. De ce fait, un des effets positifs de l'allègement de prime est la réduction du revenu imposable, dans la tranche d'imposition la plus élevée.

L'impôt est dû sur les revenus imposables, au Nigeria. Le revenu non-imposable est déduit du revenu d'emploi de Toutes Sources, pour déterminer le Revenu brut à partir duquel un abattement consolidé est appliqué,

pour trouver le revenu imposable. La prime relative à l'assurance-vie ou la rente différée, est un revenu non imposable et bénéficie d'un allègement. Si l'on prend le modèle de l'administration fiscale de l'Etat de Lagos, les tableaux 1 et 2 montrent les effets de l'allègement de prime pour une personne qui gagne 10.000.000 N en 2024, détient une assurance vie entière de 35 millions N avec participation aux bénéficiaires, ou une rente différée sur sa vie et paie une prime annuelle de 720.000 N.

Le revenu imposable s'établit à 6.264.000 N, contre 6.840.000 N en l'absence d'une assurance vie ou d'une rente différée (Tableau 1). Il en résulte, comme indiqué au Tableau 2, une économie d'impôt annuelle de 138.240 N. Ainsi, le revenu après impôt se chiffre à 8.704.640 N au lieu de 8.566.400 N.

L'assuré dispose de la capacité supplémentaire d'investir l'économie d'impôts annuelle à long terme, jusqu'à l'âge de la retraite. En sus de la protection du revenu, de l'épargne et de l'investissement, l'allègement de prime comporte d'autres effets positifs qui sont détaillés aux sections 4, 5, 6 et 7 ci-après.

Tableau 1
REVENU IMPOSABLE

	Taux %	AVEC ASSURANCE-VIE/ RENTE		SANS ASSURANCE-VIE/ RENTE	
		N	N	N	N
REVENU D'EMPLOI DE TOUTES SOURCES			10.000.000		10.000.000
Moins: Revenu non-imposable					
	Taux %				
Cotisations de retraite	8	800.000		800.000	
Fonds national de l'Habitat	2,5	250.000		250.000	
Régime national d'Assurance Maladie	1,5	150.000		150.000	
Assurance-vie/Prime de rente différée		720.000		0	
Gratification		0	(1.920.000)	0	(1.200.000)
REVENU BRUT			8.080.000		8.800.000
Moins: Montant consolidé de l'allègement					
20% du Revenu brut + 200.000 N ou 1% du Revenu brut, en considérant le montant le plus élevé)			(1.816.000)		(1.960.000)
REVENU IMPOSABLE			6.264.000		6.840.000

Tableau 2
ECONOMIE D'IMPÔT GRÂCE A L'EXONERATION DE LA TAXE SUR LES PRIMES

N	Taux PIT %	AVEC ASSURANCE-VIE/ RENTE	SANS ASSURANCE-VIE/ RENTE
		N	N
Premiers 300.000	7	21.000	21.000
300.000 suivants	11	33.000	33.000
500.000 suivants	15	75.000	75.000
500.000 suivants	19	95.000	95.000
1.600.000 suivants	21	336.000	336.000
Plus de 3.200.000	24	735.360	873.600
Impôt à payer		1.295.360	1.433.600
Economie d'impôt grâce à l'allègement des primes		138.240	0

4. Besoins en protection et produits d'assurance-vie

Outre la protection du revenu et l'augmentation de la capacité d'épargne et d'investissement, que favorise l'allègement de prime, trois besoins importants en matière de protection offrent des possibilités que les assureurs vie pourraient étudier, en utilisant l'allègement de prime comme incitation. Il s'agit des besoins suivants :

- la protection de la succession, avec une couverture d'assurance vie entière
- la protection des revenus des personnes âgées, avec une rente différée
- un fonds pour l'éducation des enfants, avec des produits liés à l'éducation.

En concentrant leur attention sur ces trois domaines, les assureurs-vie pourront répondre aux besoins particuliers en matière d'assurance des personnes à faibles revenus, de celles à revenus moyens et des personnes fortunées. Les clients et les assureurs pourraient ainsi bénéficier des immenses opportunités d'affaires qu'offre cette Loi, dès lors que les produits appropriés sont disponibles sur le marché. Au regard des récentes évolutions intervenues dans le secteur de l'éducation, et compte tenu de la nécessité d'une augmentation des revenus à un âge avancé, l'allègement

de primes pourrait bien constituer un stimulant réel pour la pénétration de l'assurance-vie.

Pour la majorité des assureurs-vie au Nigeria, les polices fondées sur les capitaux et, dans une certaine mesure, les produits axés sur les investissements, constituent une part importante des activités entreprises. L'assurance-vie entière, qui est essentiellement un produit de protection à long terme, est pratiquement inexistante dans le portefeuille de la plupart des bureaux vie. La rente différée est également rare. Les quelques assureurs qui effectuent des opérations de rente, se concentrent sur la rente viagère pour les retraités. Ils mettent l'accent sur la prime unique qui leur est transférée par un nombre limité de retraités optant pour la rente viagère, à partir du solde de leur compte d'épargne retraite (CER).

Ces trois opportunités d'affaires sont brièvement examinées ci-après.

5. Protection de la succession

Chacun souhaite laisser un héritage à ses successeurs, notamment aux membres de sa famille, à la fin de sa vie. La plupart des personnes fortunées et des membres des classes aisées accumulent des richesses dans le but premier de les laisser en héritage à leurs enfants. Toutefois, les gouvernements s'intéressent à la richesse

que les personnes acquièrent au cours de leur vie. Dans toutes les juridictions, il est considéré normal qu'une partie de la valeur des biens laissés par les personnes décédées soit reversée à l'Etat sous forme de droit de succession. Cet impôt réduit effectivement la valeur de succession que les bénéficiaires reçoivent.

Le droit de succession représente l'impôt sur les successions au Nigeria. Dans la plupart des Etats, le taux est de 10% de la valeur du patrimoine laissé par une personne décédée. Les représentants personnels de la personne décédée doivent payer les droits de succession à la Division compétente de la Haute Cour. Cette dernière délivre les homologations de testament (dans le cas des défunts ayant laissé un testament), ou des lettres d'administration de la succession (pour les défunts n'ayant pas laissé de testament), après perception des droits de succession. En l'absence de ces homologation ou des lettres d'administration de la succession, les représentants personnels du défunt ne peuvent avoir le titre requis pour transmettre l'héritage aux ayants droits. En outre il peut s'avérer difficile de lever les fonds pour le paiement des impôts, en particulier si la succession est constituée d'actifs illiquides, qui ne sont pas facilement cessibles ou qui sont pas cessibles sans titre de propriété.

5.1 L'assurance-vie entière comme solution

L'assurance-vie entière en faveur du propriétaire de la succession offre une solution. A ce titre, des prestations ne sont versées qu'au décès de l'assuré. C'est un instrument approprié de financement des droits de succession pendant que le propriétaire de la succession est vivant. Dans l'exemple indiqué au point 3 ci-dessus, l'assuré réalise son objectif de préservation de la valeur de la succession en recourant au produit du règlement décès pour accélérer le paiement des droits de succession au décès.

Par exemple, si la succession a une valeur de 500 millions de Naira et que la prestation décès (somme assurée, plus bonus/dividende accumulé) est de 50 millions de Naira au moins, les bénéficiaires hériteront de la valeur totale de la succession après paiement des droits de succession, avec le capital décès, à la Division des successions. Si, en

revanche, il n'y avait pas de provision préalable, avec une police vie entière, il sera alors enregistré une réduction de 50 millions de Naira (10% de 500 millions de Naira) de la valeur de succession héritée. De ce fait, l'exonération de primes permet aux personnes fortunées et membres de la classe aisée de préserver leur revenu pendant qu'ils sont en vie, ainsi que la valeur de leur succession au décès. Ce pourrait être un argument de vente déterminant pour convaincre ce marché cible de souscrire une assurance vie entière.

6. La protection du revenu des personnes âgées

La vie de retraité, après une vie professionnelle active, peut être libre de soucis financiers ou financièrement stressante, selon le niveau de revenu dont dispose la personne âgée. Deux facteurs essentiels ont un impact sur l'adéquation des revenus à la vieillesse – l'augmentation de l'espérance de vie et l'inflation. Ils ont tous deux un impact négatif important sur les personnes qui vivent jusqu'à un âge avancé – 80 ans et plus. L'âge de la retraite, pour les personnes ayant un emploi rémunéré au Nigeria, varie entre 60 et 70 ans, selon le secteur d'activité – public ou privé. En dépit de l'existence d'un régime de pension contributif obligatoire, en vertu de la loi sur la Réforme des pensions de 2014, il existe un besoin critique, pour toute personne se trouvant en service actif, de prévoir un revenu supplémentaire à l'âge avancé. Le but est d'assurer une protection contre le risque lié à la longévité, avec l'augmentation de l'espérance de vie, outre le risque d'inflation qui entraîne une augmentation du coût de la vie.

6.1 La rente différée comme solution

Grâce à la rente différée, ceux qui sont dans la vie active ou qui exercent une activité indépendante peuvent accumuler le capital pour une rente viagère ordinaire qui leur garantira des revenus réguliers et périodiques toute leur vie, à compter de la date de retraite. Dans l'exemple ci-dessus, si l'objectif de l'assuré est d'accumuler 50 millions N à sa retraite, à l'âge de 65 ans, il pourra le réaliser grâce à l'achat d'une rente viagère différée avant ou à l'âge de 40 ans. Il devra se garder d'opérer tout retrait avant l'âge de la retraite, pour éviter les pénalités fiscales prévues à la Section 13(3)(b) de la Loi. De plus, son

objectif à très long terme peut être d'assurer sa protection et celle de son conjoint contre les risques liés à la longévité et à l'inflation, pour être sûr d'avoir un revenu adéquat à un âge avancé.

Outre les fonds accumulés avec la rente différée, l'assuré pourrait envisager d'investir les économies d'impôts annuelles dans une obligation d'épargne exonérée d'impôt du Gouvernement fédéral du Nigeria. En investissant le montant des économies d'impôts annuelles de 138.240 N dans cette obligation, à un taux d'intérêt moyen annuel de 8% sur 24 an, il pourrait obtenir un montant supplémentaire de 10.615.423 N qui, ajouté au fonds accumulé, peut servir de prix d'achat d'une rente viagère immédiate à la retraite.

6.2 Les options de revenus de rente

Puisque le titulaire d'une police de rente différée a cotisé dans le cadre du régime de pension contributif obligatoire (Tableau 1), quelles sont ses options de revenus à la retraite ? Il peut choisir une rente viagère ordinaire et commencer à percevoir immédiatement un revenu à la retraite à 65 ans. Cela peut aller à l'encontre de son objectif à très long terme, surtout si les assureurs vie n'ont pas de produits alternatifs permettant de répondre à un tel besoin. Les assureurs-vie devraient être en mesure de lui offrir une rente de longévité et une rente viagère conjointe premier décès, en vue d'une protection adéquate pour lui et pour son conjoint à l'âge avancé.

6.2.1 La rente de longévité

Une rente de longévité est une rente différée, pour laquelle un revenu commence à être versé à l'assuré à une date future, après la période d'accumulation. Cela peut commencer à l'âge de 70, 75, 80 ou 85 ans, selon la situation particulière de l'assuré. La rente permet le versement d'un revenu à vie, avec ou sans période de garantie. En cas de décès avant la date de démarrage, le montant de l'achat et les intérêts accumulés sont payables aux bénéficiaires de l'assuré.

6.2.2 La rente viagère conjointe premier décès

Il est également loisible au titulaire de police d'opter pour une rente viagère conjointe premier décès, qui lui procurera, ainsi qu'à son conjoint, un revenu aussi longtemps que l'un ou l'autre sera en vie. Cela peut également prendre la forme d'une rente de longévité, pour laquelle le versement d'un revenu commencera à une date future.

7. Le fonds pour l'éducation des enfants et les besoins de protection

Le financement de l'éducation est un défi pour les parents et les tuteurs. Cela est particulièrement vrai dans un pays où les universités privées sont devenues la principale source d'acquisition d'une éducation supérieure. Dans son Bulletin du 26 février 2024, Vol.19, No. 09, la Commission nationale des Universités a souligné que sur les 272 universités du pays, 149 (soit 54,77%) sont privées. Les droits d'inscription dans les universités privées sont hors de la portée de la plupart des parents, en particulier ceux appartenant à la classe des revenus faibles et moyens. Les autres institutions sont des universités fédérales ou d'états fédérés, dans lesquelles les droits d'inscription sont minimes ou inexistantes. Toutefois, les parents prennent en charge les frais d'hébergement, d'alimentation, de transport, de fournitures scolaires et d'autres besoins essentiels.

En raison de l'augmentation des coûts dans les universités publiques, le Gouvernement fédéral a mis en place un système de prêts aux étudiants, accompagnant les bénéficiaires tout au long de leurs études supérieures dans les universités publiques. Bien qu'il s'agisse d'une évolution positive, cette initiative peut faire que les étudiants diplômés commencent leur vie professionnelle en ayant des dettes d'études à long terme, comme on peut le voir dans certains pays avancés.

7.1 Les produits concernant l'éducation des enfants

Les polices d'assurance-vie que les parents souscrivent pour eux-mêmes afin de financer et garantir l'éducation de leurs enfant, fourniront une

solution efficace si les assureurs-vie arrivent à en faire une bonne promotion, avec l'allègement de primes en guise d'incitation. Ces produits donnent l'assurance que : a) si les parents décèdent avant que les enfants n'atteignent le niveau de l'enseignement supérieur, des fonds seront disponibles pour les accompagner dans ce cadre, et b) les parents n'utiliseront pas leurs revenus actuels pour couvrir des frais d'études, lorsque leurs enfants entreprendront des études supérieures. Dans une certaine mesure, l'allègement de prime est une assistance offerte par le gouvernement aux parents, pour le préfinancement des études supérieures de leurs enfants. C'est un argument de vente important, grâce auquel les assureurs vie peuvent convaincre les clients de s'intéresser à leurs produits d'éducation.

8. L'avantage à long terme de l'exonération de primes, pour toutes les parties concernées

L'allègement de primes revêt un avantage réel pour l'ensemble des parties prenantes – les clients, les assureurs-vie, et l'économie nationale.

8.1 Les avantages pour les clients

Les clients pourront gérer leur exposition aux risques à la vie humaine à un coût plus réduit, grâce aux économies fiscales résultant de l'allègement de primes. De plus, ils pourront mettre à profit la réduction d'impôt pour épargner et investir à long terme.

8.2 Les assureurs-vie

L'allègement de primes est un argument de vente important, dans le cadre de la commercialisation des produits de l'assurance-vie. Il favorise la pénétration de l'assurance et aide à constituer un fonds d'investissement à long-terme substantiel, permettant à l'assureur-vie de s'acquitter efficacement de son rôle d'intermédiation financière. Les fonds pouvant donner lieu à des investissements à long terme peuvent aider les assureurs-vie à investir et détenir des intérêts substantiels ou une participation de contrôle dans des entreprises publiques opérant dans d'autres secteurs de l'économie, leur donnant ainsi le moyen

de constituer un portefeuille vie solide, de bénéficier d'économies d'échelle, ainsi que de devenir très rentables et se placer au premier rang dans le secteur des services financiers.

8.3 L'économie nationale

Lorsque les bureaux d'assurance-vie accumulent des fonds substantiels pouvant être investis à long terme, les gouvernements et les investisseurs du secteur privé peuvent avoir accès à ces fonds à un coût réduit. Cela est de nature à favoriser le développement des infrastructures et celui des industries, conduisant ainsi à la création d'emplois, à la production de biens à coûts réduits, ainsi qu'à la baisse du chômage, le tout avec des effets multiplicateurs.

9. Conclusion

Le fait que la Loi des finances considère la prime d'assurance-vie et la prime de rente différée, comme un revenu non imposable offre un grand potentiel de croissance de l'assurance vie. Cela permettra de promouvoir la pénétration de l'assurance vie, pour la constitution d'un portefeuille rentable dans ce domaine. Toutefois, les assureurs vie doivent développer des produits répondant aux besoins particuliers des clients, s'ils veulent pouvoir profiter des avantages de l'exonération de prime, argument de vente sans pareil, pour atteindre les objectifs souhaités.

Références

1. Finance Act, 2020
2. Finance Act, 2023
3. FCT-IRS *Guide to Personal Income Tax Computation*
4. FIRS – *Chapter PB, Personal Income Tax Act*
5. *Inheritance Taxes and Tax Incentives for Estate Planning and Administration in Nigeria* | Debo-Akande LLP
6. Lagos State Internal Revenue Service, *Public Notice: Definition of Gross Income and Exemption of Minimum Wage on Lower Employment Income from Personal Income Tax, Appendix A*
7. Monday Bulletin, 26th February, 2024, Vol. 19, No. 09, National Universities Commission
8. Nigeria's Finance Act 2020, *Insights series and sector analysis*, PWC, www.pwc.com/ng

Les compagnies Insurtech remodelent les assurances en Afrique grâce à des innovations fondées sur le numérique



Sumarie GREYBE

Actuaire
Co-fondatrice de la plateforme d'assurance numérique Naked*

Ces 2 dernières décennies, les innovations numériques ont modifié notre façon d'effectuer des opérations bancaires, de payer, de faire des achats, de travailler, d'apprendre, de réserver des vacances et bien d'autres choses encore. Pourtant, il y a une chose qui a été lente à changer, c'est la façon dont nous achetons des produits d'assurance. En effet, dans un monde où l'expérience client est rapide, transparente et abordable, l'obtention d'une cotation, l'achat ou la modification d'une police et la demande d'indemnisation impliquent encore généralement de s'adresser à un centre d'appel ou à un courtier.

Pourtant, il y a des raisons de croire que l'assurance numérique est enfin prête à décoller après avoir été à la traîne pendant tant d'années. La demande des consommateurs est un des catalyseurs du changement : les gens veulent que les interactions avec les compagnies d'assurance soient aussi faciles, pratiques et transparentes qu'un achat sur Amazon. Après avoir pris de l'ampleur pendant plusieurs années, l'assurance numérique a atteint un point de basculement pendant la pandémie – une période

de restriction des mouvements, où les populations ont adopté les outils numériques pour gérer leur vie, populations qui s'en tiennent désormais à ces habitudes numériques. Depuis des années, on peut planifier ses vacances, commander des repas, effectuer des opérations bancaires et réserver des films sur son smartphone, sans parler à personne. Pourquoi en serait-il autrement pour l'assurance ? Après avoir longtemps retardé les investissements dans le numérique, les assureurs pensent désormais à la transformation numérique du back-office et de l'interface avec le client.

Toutefois, ce ne sont pas les grands assureurs traditionnels qui remodelent le marché. En effet, partout en Afrique, nous commençons à voir arriver sur le marché une nouvelle race de compagnie de d'assurance appelées « insurtech » dont les propositions de valeur s'appuient essentiellement ou exclusivement sur le numérique. Non seulement ces compagnies rendent l'assurance plus pratique, mais aussi elles contribuent à débloquer la croissance du marché de l'assurance en Afrique.

* Naked Financial Technology (Pty) Ltd est un prestataire de services financiers agréé (FSP 48822). Les polices sont souscrites par The Hollard Insurance Company Limited, assureur et prestataire de services financiers agréé.

Le décollage de l'Insurtech

Les compagnies d'assurance "digital native" ont un avantage majeur sur les compagnies historiques pour mener à bien la numérisation du secteur. Parce qu'elles partent de zéro, ces peuvent construire des systèmes flexibles qui leur permettent d'automatiser de bout en bout, du front-office au back-office. Elles ne doivent pas supporter de lourds coûts d'infrastructure et ne sont pas freinés par des conceptions des assurances d'une autre époque.

Les financements qui affluent vers la fintech africaine, y compris l'insurtech, sont un autre facteur décisif de l'assurance numérique. Qu'il s'agisse d'ONG et d'autres institutions orientées vers le développement désireuses de promouvoir l'inclusion financière ou de sociétés de capital-risque qui reconnaissent le potentiel de croissance de l'Afrique, les investisseurs croient au potentiel de ce marché. Même sur un marché de capitaux plus serré, le financement des fintechs par le capital-risque en Afrique subsaharienne a augmenté pour atteindre 1,6 milliard \$EU en 2022.

Ensemble, ces facteurs créent les conditions nécessaires pour que les insurtechs prennent la tête d'un nouveau marché de l'assurance, de la même manière que les premiers assureurs à centre d'appel direct ont pris des parts de marché significatives aux opérateurs historiques qui s'appuyaient sur des courtiers. Ces compagnies d'un genre nouveau s'imaginent l'assurance comme une proposition plus centrée sur le client et plus accessible.

Une des principales façons pour les insurtechs de se démarquer est de bâtir leurs activités sur une plateforme numérique entièrement moderne qui utilise les dernières technologies en matière d'intelligence artificielle (IA), de cloud et de données géantes. La plate-forme leur permet d'atteindre les clients avec un libre-service numérique et des processus automatisés, depuis la cotation et la vente de la police jusqu'à la gestion de celle-ci ou la demande d'indemnisation. Ce modèle d'entreprise efficace réduit les coûts d'exploitation, permettant ainsi aux compagnies d'offrir des primes plus basses au client.

En revanche, les assureurs historiques savent bien que la transformation numérique est nécessaire si l'on

veut développer le marché et répondre aux nouveaux besoins des clients. Pour autant, vouloir remplacer les modèles d'entreprise, les processus, l'infrastructure et la technologie hérités par des technologiques sur le cloud, des canaux de vente et de service numériques et l'IA est une chose et pouvoir le faire une autre. Compte tenu des risques opérationnels, de la complexité et des dépenses, peu de grands assureurs sont en mesure de modifier leurs modèles d'entreprise du jour au lendemain.

De plus, nombre d'assureurs historiques sont réticents à « cannibaliser » leurs activités existantes et rentables. Or, les entreprises d'insurtech qui ne souffrent pas de cet héritage peuvent mettre en œuvre de nouveaux modèles d'entreprise et intégrer les dernières technologies dans leurs opérations dès le départ. Les entreprises d'insurtech ont ainsi pu répondre à la demande d'offres d'assurance plus équitables, plus accessibles et plus abordables.

Réinventer l'assurance

De nombreuses insurtechs tirent parti de l'hyper-automatisation et de la prochaine génération d'IA et d'apprentissage automatique pour réinventer l'assurance. L'IA est un groupe de technologies qui permet aux systèmes informatiques de percevoir, comprendre, agir et apprendre comme le ferait l'homme. Cette technologie permet aux fournisseurs d'assurance et à d'autres organisations d'automatiser de nombreuses tâches et de rendre les processus plus efficaces, fournissant ainsi en fin de compte des services plus rapides et plus fiables aux clients.

L'IA englobe une série d'outils et de technologies, notamment les technologies de la vision telles que la reconnaissance faciale et l'analyse des expressions, la reconnaissance vocale qui permet de convertir le texte en voix et la voix en texte, le traitement du langage naturel qui permet de comprendre le discours ou le texte humain contextuel et les algorithmes de raisonnement qui permettent de créer des modèles prédictifs et d'anticiper les comportements. Bien qu'ils en soient encore aux premières phases de leur adoption, l'IA et l'apprentissage automatique apportent déjà des avantages significatifs aux clients en assurance. Avec un système de cotation automatisé, une insurtech peut faire l'économie d'une lourde infrastructure de

back-office pour gérer les ventes et la distribution. La modélisation prédictive et d'autres outils d'IA, quant à eux, permettent d'accélérer le traitement des demandes d'indemnisation, d'évaluer les dommages aux véhicules et les coûts de réparation et de prévenir la fraude, toutes choses qui contribuent également à des couvertures d'assurance plus abordables et accessibles.

Dans un secteur où le consommateur se heurte souvent à des difficultés, la rapidité et la fluidité des points de contact alimentés par l'IA sont une révélation. Par exemple, lorsqu'un consommateur demande cotation à Naked, un chatbot amical l'aide tout au long du processus en lui posant une série de questions en langage naturel. En arrière-plan, un ensemble d'algorithmes évalue le risque du consommateur et propose cotation en 90 secondes. En ce qui concerne les sinistres, les clients peuvent télécharger les informations, photos et vidéos pertinentes, et la plupart des sinistres sont réglés en quelques secondes.

L'IA devient encore plus intéressante lorsqu'elle est combinée à l'internet des objets. Les assureurs peuvent collecter une foule de données à partir des appareils des clients tels que les unités télématiques dans les voitures et les capteurs intelligents dans les maisons afin de prendre de meilleures décisions en matière de souscription. Par exemple, un système télématique automobile associé à un assistant virtuel pourrait offrir un coaching en temps réel pour aider un assuré à conduire de manière plus sûre, de même qu'un capteur dans la maison pourrait avertir de la présence d'une fuite d'eau.

De nouveaux niveaux de transparence

Aussi importante que soit la technologie pour éliminer les frictions de l'expérience client, détecter les fraudes et tarifier les risques avec la plus grande précision, ce n'est qu'un début. En favorisant de nouveaux niveaux de transparence et en permettant au client de prendre le contrôle de sa propre expérience, l'assurance numérique alimentée par l'IA remodèle la relation traditionnelle entre le consommateur et l'assureur.

Le modèle commercial traditionnel des grands assureurs repose sur la possibilité de négocier la prime avec chaque client, plutôt que d'offrir une cotation transparente et définitive en ligne. A l'inverse, dans le monde numérique, le consommateur peut facilement obtenir et comparer plusieurs cotations et choisir la moins élevée. Il peut également consulter les réseaux sociaux et les revues pour vérifier si tel ou tel fournisseur a de bons antécédents en matière de règlement rapide de sinistres valables ou s'il jouit d'une solide réputation en tant qu'entreprise éthique et socialement responsable.

Outre les gains d'efficacité opérationnelle et l'expérience client supérieure qu'elle offre, la technologie permet également de redéfinir l'assurance comme un bien social et de la rendre plus accessible à un marché plus large. La technologie peut offrir bien des avantages encore – et c'est là une opportunité passionnante – car la majorité des Africains sont sous-assurés.

L'amélioration de l'accès aux produits d'assurance est un moteur important de l'inclusion financière et du développement économique en Afrique. Elle aide les gens à préserver leurs actifs, à augmenter leurs revenus et à réduire les incertitudes. L'assurance devrait être un filet de sécurité qui donne aux populations une sécurité financière lorsqu'elles subissent des pertes – et non un achat à contrecœur ou une chose trop coûteuse et inaccessible pour beaucoup de personnes.

Le marché africain de l'assurance représentait quelque 75 milliards \$EU en 2021, chiffre devrait passer à 116 milliards \$EU d'ici 2027. Toutefois, comme le montre une étude de McKinsey, la plupart des Africains sont sous-assurés ou ne sont pas assurés du tout. Les primes par habitant sont 11 fois inférieures à la moyenne mondiale, et seule une infime partie des polices vendues aujourd'hui le sont via des canaux numériques. Les entreprises d'assurance performantes peuvent offrir des produits plus abordables à des personnes qui, traditionnellement, n'ont pas les moyens de s'assurer.

Innovation en matière de produits et de modèle d'entreprise

En outre, les insurtechs stimulent l'innovation en ce qui concerne les produits. Elles arrivent sur le marché avec des produits tels que la couverture d'articles autonomes qui sont à la fois rentables pour l'assureur et à un prix raisonnable pour le client. Un autre domaine de croissance est celui des nouveaux modèles de distribution, par exemple l'offre d'une assurance pour un achat d'électronique intégré dans le site web d'un détaillant en ligne.

Nous ne sommes qu'au début de la révolution de l'insurtech. Il faudra encore de nombreuses années pour que soient dépassées les limites de la technologie numérique - nous n'avons encore aucune idée de la manière dont l'IA, l'Internet des objets, la réalité virtuelle/augmentée, l'économie des services, l'open banking/la finance intégrée et les actifs numériques transformeront le marché.

En ces temps de mutation numérique, les assureurs doivent continuer d'innover et rester à la pointe du progrès. On ne peut en douter, la dynamique croissante de l'approche numérique porte à penser que les ventes d'assurances personnelles par voie électronique dépasseront les ventes directes des centres d'appels d'ici quelques années, et il est probable que les compagnies numériques soient à la tête de cette transition en Afrique.

Perspectives des obligations-catastrophes paramétriques en Afrique



Kirill SAVRASSOV
Cert ILS

Directeur général de Phoenix CRetro



Dr Urs RAMSEIER

Président du Conseil d'administration de Twelve Capital Holding AG



Dr Timothy NIELANDER

Président du Conseil d'administration de GP3 Institute Foundation Netherlands

Les obligations-catastrophes (« Cat Bonds » en anglais) sont un produit dominant parmi les titres liés à l'assurance (connus sous le sigle « ILS » en anglais). Ces dernières années, leur utilisation s'est considérablement développée dans le monde entier. Dans le présent article, Kirill Savrassov, Dr Urs Ramseier et Dr Timothy Nielander s'intéressent aux perspectives des obligations pour catastrophe en Afrique eu égard à l'augmentation des pertes dues aux catastrophes, au coût élevé de la réassurance et à la nécessité croissante de solutions alternatives à même de combler le déficit de protection persistant et de permettre de régler les sinistres plus vite. L'étude porte sur les problèmes sociaux et économiques sous-jacents liés aux catastrophes naturelles, la nécessité de réduire les risques, les contraintes et les opportunités liées aux obligations catastrophes paramétriques ainsi que sur le rôle et la sensibilisation des principales parties prenantes.

Les chocs géostratégiques et macroéconomiques qui affectent les pays africains au XXI^e siècle sont exacerbés par l'augmentation constante des dommages causés par les catastrophes naturelles, notamment les catastrophes naturelles liées au changement climatique. Le « déficit de protection » mondial, qui représente une différence de 56% entre les pertes économiques et les pertes

assurées en 2022, est réellement important et se creuse de manière disproportionnée à plus de 95% dans certains pays où les catastrophes naturelles ont des répercussions économiques et sociales désastreuses sur les couches vulnérables.

L'Afrique n'est responsable que d'une fraction des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais elle souffre de manière disproportionnée du changement climatique. Selon un rapport de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) datant de 2023, le changement climatique nuit à la sécurité alimentaire, aux écosystèmes et à l'économie, alimente les déplacements et les migrations et aggrave la menace de conflits pour des ressources qui s'amenuisent.

La hausse des températures s'est accélérée en Afrique ces dernières décennies, et les risques liés à la météorologie et au climat se sont exacerbés. Pourtant les financements visant à aider les populations à s'adapter au climat ne sont qu'une goutte d'eau dans la mer. En 2022, plus de 110 millions de personnes sur le continent ont été directement touchées par les risques liés à la météorologie, au climat et à l'eau, causant plus de 8,5 milliards de dollars de pertes économiques. Selon la base de données sur les situations d'urgence, il

y aurait eu 5 000 décès, dont 48% étaient liés à la sécheresse et 43% aux inondations. Toutefois, le bilan réel est probablement beaucoup plus important, les chiffres étant sans doute sous-estimés¹.

Le déficit de protection est une réalité aussi bien sur les marchés émergents que sur les marchés développés. Cependant, la question est bien plus importante pour le continent africain où, comme dans d'autres régions émergentes, le coût des catastrophes ne se mesure pas seulement en termes de morts et de blessés, mais aussi en termes d'impact économique à long terme sur les survivants et les pays. Les catastrophes naturelles ne détruisent pas seulement les maisons, les usines, les magasins et les champs ; elles peuvent aussi anéantir des années de croissance économique, donnée pourtant essentielle pour les pays à revenu faible ou intermédiaire. En effet, les catastrophes naturelles peuvent effacer des années de progrès en matière de développement, ce pour toute la gamme des objectifs de développement durable.

En Afrique, plusieurs facteurs militent pour l'atténuation des risques liés à l'activité économique. Au nombre de ces facteurs, on peut citer la forte dépendance à l'égard du secteur agricole. En Afrique subsaharienne, le secteur agricole représente environ 20 à 25% du PIB et, selon l'Organisation internationale du travail, la moitié des emplois sont liés à ce secteur. Avec une telle dépendance, et en cas de sécheresse extrême ou d'inondation, par exemple, les cultures sont détruites. Les répercussions d'une mauvaise année peuvent s'étendre sur plusieurs années et avoir un impact, entre autres, sur les stocks de semences, la santé des sols et la sécurité des communautés. Des instruments financiers qui permettent de réagir promptement soutiennent les pouvoirs publics dans leurs efforts pour assurer un développement durable en ce sens que ces instruments atténuent les effets négatifs des catastrophes naturelles et des évolutions défavorables du PIB.

Lorsque des catastrophes de tout genre surviennent, des mesures immédiates doivent être prises pour

protéger les survivants et leur fournir des abris temporaires ainsi que de la nourriture et des vêtements d'urgence. À moyen et à long terme, les communautés doivent être reconstruites, de même que les lieux de travail et les infrastructures locales. L'idéal serait que les mesures prises permettent de résister aux catastrophes futures. Toutes ces interventions coûtent de l'argent. C'est pourquoi le financement des risques de catastrophe, en particulier lorsqu'il s'agit d'une réponse après l'événement, gérée par le biais d'un financement préétabli, joue un rôle vital pour les économies partout dans le monde, y compris en Afrique. Mobiliser les secours peu après une catastrophe peut limiter les pertes économiques à long terme. Malheureusement, de nombreux pays ont un accès limité au financement pour une réponse immédiate.

Au cours de la dernière décennie, les marchés de l'assurance-catastrophe ont introduit d'importantes innovations dans le financement des risques de catastrophe par l'utilisation de titres liés à l'assurance qui peuvent inclure des obligations-catastrophes paramétriques régionales, souveraines ou sous-régionales en particulier. Ces innovations offrent des sources de financement nouvelles ou améliorées pour permettre aux États de réagir et de se relever après une catastrophe. L'urgence et l'ampleur des défis auxquels nombre de pays doivent faire face offrent une belle opportunité d'augmenter les deux catégories de financement de risque de catastrophe dans le but de protéger les acquis du développement et d'accélérer les activités de développement social et économique. Dans une communauté mondiale connectée, on peut y arriver grâce à un financement des risques de catastrophes taillé sur mesure qui s'appuie sur des marchés de capitaux prêts à soutenir les programmes de développement en puisant dans le capital d'investissement pour aider à réduire les risques de catastrophe naturelle. Ce faisant, on stimule une croissance économique et sociale stable qui crée ensuite un cycle d'accès amélioré au capital pour des moteurs de l'économie tels que les petites et moyennes entreprises, y compris, et c'est important, la production agricole, pierre angulaire de la stabilité économique en Afrique.

Les pools de risques souverains ont réussi à mettre en place et à maintenir des processus qui permettent d'accéder au financement des risques de catastrophe. Ces processus sont capables de déclencher des paiements qui réduisent à néant les risques susceptibles d'inverser les gains enregistrés en matière de développement économique et social. Ce type de protection est désormais utilisé de plus en plus fréquemment par des États agissant individuellement et par le biais de pools régionaux accessibles à près de 100 pays dans le monde.

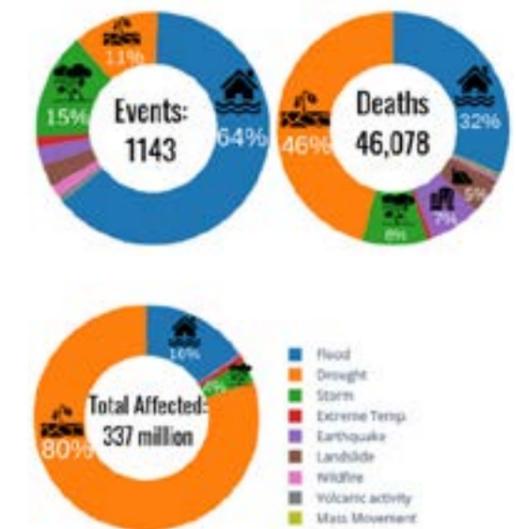
Tout pays qui envisage de transférer les risques de catastrophe sous la forme d'obligations-catastrophes paramétriques dans le but d'accéder à une réserve de financements de loin supérieure aux moyens que les marchés d'assurance traditionnels peuvent fournir bénéficiera d'un certain nombre d'avantages. Il s'agit notamment d'un accès garanti à des fonds pour le redressement (jusqu'à des limites convenues pour des déclencheurs transparents bien définis), d'une certitude de planification budgétaire, d'une absence d'obligation de remboursement (comme c'est généralement le cas pour les prêts aux victimes de catastrophes proposés par les banques de développement multilatérales) et, enfin, d'une source de financement diversifiée pour faire face à l'impact des catastrophes naturelles.

En outre, l'utilisation des mécanismes d'ILS peut contribuer à promouvoir des solutions plus efficaces pour résoudre le problème de la faible pénétration des assurances en Afrique. Ces instruments permettent également aux États de répartir le coût de la réponse et de la prévention des catastrophes sur plusieurs exercices budgétaires au lieu de créer une demande massive de fonds de réponse au cours d'un seul exercice lorsqu'une ou plusieurs catastrophes se produisent. De surcroît, les fonds provenant des marchés financiers internationaux donnent une impulsion macroéconomique positive à l'économie dans sa globalité. Ce coup de pouce tempère la dépendance à l'égard de l'aide étrangère classique

qui peut apporter un soulagement, mais pas des gains économiques et sociaux à long terme.

Selon un document sur le climat publié par le Fonds monétaire international (FMI) en juillet 2022, les obligations-catastrophes sont une des « innovations les plus marquantes de ces 15 dernières années dans le domaine de la finance durable ». Toutefois, le FMI estime qu'il faudrait recourir davantage à ces instruments pour couvrir les risques catastrophiques et climatiques (Artemis²).

L'Afrique est un territoire qui, de manière assez incroyable, n'a pas eu accès aux obligations-catastrophes émises sur le marché. Il y a plusieurs raisons à cela. Une de ces raisons est que les obligations-catastrophes sont difficiles à souscrire à cause de facteurs divers dont le besoin de données fiables et complètes sur les profils de risque. Des régions/pays voisins peuvent être exposés de manière non corrélée à divers risques de catastrophe. Un pays peut être exposé à la sécheresse et un pays voisin aux inondations - et tous deux peuvent être exposés aux risques de cyclone. Pourquoi ne pas commencer par des obligations-catastrophes "paramétriques vanille" à péril unique?



Source: Disasters in Africa: 20 Year Review (2000-2019)

¹ WMO - Africa suffers disproportionately from climate change: <https://public.wmo.int/en/media/press-release/africa-suffers-disproportionately-from-climate-change>

² <https://www.artemis.bm/news/cat-bonds-one-of-the-most-prominent-innovations-in-sustainable-finance-imf/>

Ce que nous avons commencé à voir ces dernières années, c'est l'utilisation de produits d'assurance paramétrique, disponibles en général en Afrique. Si l'assurance paramétrique est populaire dans les marchés émergents, c'est qu'elle apporte une valeur ajoutée en utilisant les données existantes sur l'exposition à la souscription et les sinistres. Les pays couverts peuvent utiliser des stations météorologiques indépendantes ou des données satellitaires qui sont totalement objectives. La seule condition pour que les obligations-catastrophes soient efficaces, dans ce cas, est de disposer d'un pool d'investisseurs dévoués qui soient à l'aise avec le coupon d'investissement et avec la simplicité et la transparence du déclenchement du paiement en cas de catastrophe. L'obligation est réellement liée à des paramètres objectifs, contrairement à une police d'indemnisation classique qui s'appuie sur des dossiers de sinistres historiques. Les données sur l'exposition devraient être encore plus complètes et fiables à l'avenir, grâce à l'utilisation de satellites et d'autres méthodes de collecte de données et à l'apprentissage automatique, afin de combler les lacunes et de créer des systèmes encore plus performants qui permettent de financer les risques de catastrophe.

Du point de vue de l'investisseur, ces instruments sont attrayants car les rendements ne sont pas corrélés avec les marchés financiers plus larges tels que les actions et les taux d'intérêt. Le marché mondial des obligations-catastrophes connaît une croissance rapide, avec un volume dépassant les 40 milliards \$EU en 2023. Les obligations-catastrophes sont généralement achetées par des gestionnaires d'investissement spécialisés pour des véhicules de fonds dédiés qui sont distribués à des investisseurs institutionnels tels que des fonds de pension, des fonds souverains et des « family offices ». Actuellement, le marché des obligations-catastrophes est fortement infléchi vers l'exposition aux ouragans et aux tremblements de terre aux États-Unis. Les gestionnaires de fonds d'obligations-catastrophes accueillent favorablement toute possibilité de diversifier leurs portefeuilles en ce sens qu'une telle possibilité les éloigne des expositions américaines susévoquées. D'où la demande importante de fonds d'investissement pour

acheter des obligations-catastrophes dans le but de faire face aux expositions en Afrique.

Il existe un segment croissant d'investisseurs financiers qui se concentrent clairement sur l'impact. Pour ces investisseurs, le rapport risque/rendement n'est pas le seul élément à prendre en compte lorsqu'on prend une décision d'investissement. Ils ont des exigences élevées en matière d'environnement, d'impact social et de gouvernance (ESG). Il importe que les critères puissent être mesurés et que des améliorations puissent être apportées au fil du temps. Dans le contexte des secours en cas de catastrophe, les investisseurs veulent par exemple savoir combien de personnes ou de ménages supplémentaires ont accès à une protection contre les catastrophes naturelles grâce à l'émission d'une obligation-catastrophe.

Les obstacles aux obligations-catastrophes africaines sont les coûts d'émission relativement élevés et la nécessité de parvenir à une tarification équitable du rapport risque/bénéfice qui convienne à la fois aux émetteurs (appelés sponsors dans le jargon des ILS) et aux investisseurs. Comblant le manque de connaissances dans le domaine des titres liés à l'assurance est fondamental. En effet, combler ce déficit, c'est non seulement permettre aux responsables publics et bailleurs de fonds du développement de mieux tirer parti des investissements du secteur privé dans le cadre d'une répartition équitable des risques, mais aussi c'est une condition nécessaire pour accéder à des avantages publics globaux liés à l'amélioration de la croissance et de la stabilité économiques.

La première question peut être abordée grâce aux programmes de subvention existants proposés par les autorités de Singapour ou de Hong Kong ou à l'initiative "dette contre climat" du FMI qui s'enracine. On peut également y arriver en établissant un dialogue précoce avec les investisseurs en vue d'une solution sur mesure mutuellement acceptable.

En ce qui concerne la subvention pour le service des obligations (paiement des coupons), l'implication des organisations multilatérales ou des banques de

développement serait essentielle. Du point de vue d'une organisation internationale : en cas de catastrophe naturelle dévastatrice dans un pays pauvre, la population touchée aurait besoin d'une aide urgente sous forme de financement d'urgence, et la communauté internationale y aide d'une manière ou d'une autre. Alors pourquoi ne pas aider le pays ou la région exposée à couvrir une partie du financement du risque post-catastrophe au moyen d'un financement préétabli et d'un transfert vers les marchés de capitaux via une subvention pour le coupon de l'obligation catastrophe ? L'African Risk Capacity et d'autres pools régionaux de risques souverains tirent parti du financement du développement public-privé en combinant l'accès au financement public et privé pour fournir une assurance paramétrique - avec des paiements rapides pour les activités de réponse aux catastrophes. Ces pools peuvent ainsi s'appuyer sur des marchés de capitaux privés pour accroître le financement disponible et répondre aux catastrophes en utilisant une solution basée sur le marché et aider à protéger les populations vulnérables qui souffrent du déficit de protection. Aucun autre secteur ne dispose de connaissances et de capitaux suffisants pour combler entièrement ce déficit, eu égard en particulier à l'augmentation des catastrophes liées au climat.

L'idée que la recherche du bénéfice qui mue le secteur privé est en contradiction avec les initiatives publiques est peut-être dépassée. En effet, une observation plus attentive révèle que le secteur public a besoin d'un secteur privé sain pour créer de meilleures opportunités économiques afin de créer des emplois stables et promouvoir le progrès. C'est ainsi que peut se mettre en place un écosystème de partenariat où les incitations du secteur privé et les objectifs publics peuvent être conciliés. Cette vision des choses peut être décrite comme la recherche d'intérêts liés qui doivent être dérisqués pour encourager l'innovation et la création de nouvelles technologies, de nouvelles explorations et l'esprit d'entreprise, ce qui se traduirait par des opportunités en matière d'éducation et d'emploi, opportunités qui, à leur tour, engendreraient des recettes fiscales synonymes de plus de programmes sociaux et d'infrastructures publiques.

L'utilisation d'obligations-catastrophes et, plus largement, de produits ILS, peut permettre de combler le déficit de protection en tirant parti des forces des secteurs public et privé, ce grâce à de meilleures données et à des systèmes de modélisation qui permettent d'évaluer le coût de la prise en charge des risques. Toutefois, l'éducation et la collaboration sont essentielles.

Pour combler les lacunes en matière d'éducation, les concepts d'ILS doivent être simplifiés et placés dans le contexte de la réduction des risques des programmes de développement social et économique. Le thème de l'ILS est abordé dans les forums mondiaux et constamment mentionné dans chaque conférence où l'appariement des capitaux pour faire face au risque est évoqué dans les discussions informelles, les discours d'ouverture et les débats d'experts. Même les employés des grandes banques et les gestionnaires d'actifs non spécialisés peuvent avoir du mal à comprendre les concepts, les avantages et l'utilité des ILS. Cependant, la priorité devrait être d'informer les politiciens et les décideurs en dernier ressort.

Voici une observation intéressante : si vous mettez dans une même pièce un investisseur institutionnel ou un gestionnaire d'actifs, un assureur et, disons, un fonctionnaire en charge des grandes catastrophes naturelles, ils s'intéresseront tous à l'utilisation des produits ILS, mais dans des perspectives totalement différentes. L'éducation systémique est essentielle pour parvenir à une compréhension commune.

Régulateurs et assureurs de nombreux pays en développement pensent que les produits ILS sont extrêmement complexes à utiliser pour le bien public. Cependant, cette perception est la conséquence de l'absence d'une compréhension plus claire - de démystifier les motivations des investisseurs et de voir dans quelle mesure ces motivations cadrent avec les objectifs publics, ce au moyen d'un échange d'informations transparent. Avec des efforts suffisants en matière de sensibilisation, le recours aux ILS et aux produits de transfert de risque alternatifs pourrait aider à résorber plus vite le déficit de protection croissant, grâce à l'efficacité du capital et de l'information.

Enfin, sur le front de la collaboration, il importe d'avoir des partenaires stratégiques panafricains avec des mandats continentaux et une compréhension de la réassurance des catastrophes et du potentiel de l'ILS. Des institutions comme Africa Re, African Risk Capacity et la Banque africaine de développement sont des exemples par excellence de ces partenaires stratégiques qui peuvent faciliter l'utilisation des ILS au profit du continent et renforcer sa place dans la coopération mondiale.

Phoenix CRetro est un facilitateur de structuration et un courtier en réassurance qui se concentre sur les investisseurs ILS et l'introduction de solutions de transfert de risques alternatives pour les pays en développement. Phoenix CRetro est également le fournisseur du premier programme mondial de formation et de certification des cadres "Fundamentals of Insurance-Linked Securities".

Twelve Capital est un gestionnaire d'investissement indépendant spécialisé dans les investissements en assurance pour les clients institutionnels, avec 4,5 milliards \$EU d'actifs sous gestion en octobre 2023. La société est également l'un des principaux fournisseurs de capitaux au secteur de l'assurance et de la réassurance.

GP3 Institute Foundation est un réseau d'experts à but non lucratif qui fournit un soutien technique aux programmes de développement allant du financement des risques de catastrophe à l'éducation, la santé, la nutrition et la sécurité. Le réseau GP3 soutient les initiatives de coopération public-privé et leurs mécanismes de financement, y compris l'assistance technique à des pools de risques souverains tels qu'African Risk Capacity.

Réflexions sur le rôle des agences de notation de crédit



Yvonne PALM

Directrice, Gestion des risques et Conformité
Société africaine de réassurance, Lagos, Nigeria



Omar ZARAI

Ancien Senior Manager, Souscription et Marketing,
Société africaine de réassurance, Nairobi

Introduction

Les agences internationales de notation du crédit ("agences de notation") ont acquis une influence grandissante au cours des dernières décennies, du fait de leur activité consistant à fournir aux prêteurs et aux créanciers des avis sur la solvabilité de diverses entités, y compris souveraines, ce qui leur confère un rôle très important sur les marchés financiers internationaux. En tant que professionnels, nous sommes tous d'accord sur le fait que de telles institutions ont une importance fondamentale et que, parallèlement aux systèmes de contrôle de base, comme la gestion des risques, l'audit interne et externe et les inspections réglementaires, elles fournissent aux créanciers aux actionnaires et autres parties concernées des indicateurs au sujet des risques que présentent des entités, ainsi que des forces ou faiblesses de ces dernières.

En dépit de tout cela, des discussions et des débats critiques ont toujours entouré l'utilisation de la notation de crédit en Afrique, ainsi que la question de la dépendance à son égard. Les débats à ce sujet deviennent plus intenses lorsque l'on s'est appuyé sur ces notations, à tort ou à raison, et que l'entité ayant

fait l'objet d'une notation éprouve plus de difficultés à mener ses activités, voire fait faillite, suite au changement de sa notation.

Le présent article étudiera certains des avantages et inconvénients de la notation du crédit, du point de vue d'entités africaines, en particulier celles opérant dans le secteur de la (ré)assurance. Il examine également un certain nombre de conseils pratiques que les entités de (ré)assurance peuvent mettre à profit lorsqu'elles traitent avec les organismes de notation.

Bref aperçu de la situation concernant les agences de notation du crédit

Le marché mondial de la notation du crédit est dominé par trois sociétés, souvent appelées "les 3 grands", connues pour contrôler près de 95% des activités mondiales de notation. Il s'agit des sociétés suivantes: S&P Global Ratings (S&P), Fitch Ratings (Fitch) et Moody's Investors Services (Moody's). Moody's et S&P ont leur siège aux Etats Unis et sont connues pour dominer 80% du marché mondial de la notation. Quant à Fitch, qui a son siège aux Etats Unis et au Royaume Uni, l'on sait qu'il contrôle près de 15% du marché mondial de la notation.

S&P, Moody's et Fitch sont plutôt spécialisés dans la notation des pays, des marchés internationaux, de la dette internationale, des obligations et des banques. Lorsqu'il s'agit du marché de l'assurance, en particulier, la plus grande agence de notation est AM Best, bien que celles mentionnées précédemment soient également habilitées à noter les opérateurs du secteur des assurances. AM Best est connue pour être la seule agence de notation qui se concentre uniquement sur le secteur des assurances.

En Afrique, une seule agence locale de notation a réussi à prendre pied sur le marché continental ; elle a pour sigle GCR et avait été créée en 1996, pour être la branche africaine de Duff & Phelps, organisme coté à la bourse de New York. GCR dispose d'un bureau local dans plusieurs pays africains, notamment l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Kenya et le Sénégal, tout en offrant aux acteurs des secteurs financiers et autres de divers pays africains des services de notation.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les principales agences de notation.

	S&P	AM Best	Moody's	Fitch	GCR*
Création	1860	1899	1909	1913	1996
Siège	Etats Unis	Etats Unis	Etats Unis	Etats Unis, Roy. Uni	Afrique Sud
Territoires d'activité	Monde	Monde	Monde	Monde	Afrique
Secteur de concentration	Sans objet	Assurance	Sans objet	Sans objet	Sans objet

*GCR est devenue une filiale de Moody's en 2022

Qu'est-ce que la notation de crédit ?

Une note de crédit internationale est essentiellement une évaluation indépendante, ou un avis émis par une agence de notation concernant une entité (exple, une société ou un gouvernement) ou un titre (obligation d'entreprise ou municipale), à propos de sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières dans leur intégralité et en temps opportun. En ce qui concerne les titres, l'opinion exprimée porte souvent sur la qualité du crédit et la probabilité relative de défaillance du titre concerné.

Les agences de notation de crédit fournissent les notes; chacune applique sa méthodologie interne et son échelle de notation pour déterminer la solvabilité et publier ses avis de notation. g opinions. Les notes de crédit sont souvent données sous forme de lettres, celles utilisées allant souvent de 'A' à 'C's ou 'D', la lettre 'A' représentant la note la plus élevée. Par exemple, chez AM Best, la note la plus élevée est A++, chez Moody's, c'est Aaa, tandis que Fitch et S&P utilisent AAA. Indépendamment de ces différences, toutes les agences de notation cherchent à communiquer le même message, celui de savoir quel est, de l'avis de l'agence de notation, le degré de solidité financière de l'entité sous revue.

Afin de maintenir l'intégrité du processus de notation, d'assurer l'obligation de rendre compte, ainsi que de prévenir les problèmes d'éthique et de criminalité, tels que les conflits d'intérêt, les cas d'influence indue, de collusion et de délits d'initié, les agences de notation sont généralement soumises à une réglementation très stricte. Elles doivent respecter des règles strictes lorsqu'elles traitent avec des entités, qu'elles divulguent des informations sur les processus de notation et lorsqu'elles publient ces notations.

Si vous êtes une entité notée et que les notes vous sont attribuées par une agence donnée, vous vous attendez à recevoir au moins une fois par an une note de cette agence. Un processus de notation consiste en un examen approfondi des données financières de l'entité concernée, de son environnement d'activité, de ses pratiques commerciales, de sa capacité à gérer efficacement les risques, ainsi que d'autres éléments détenus de manière publique et privée. Ledit processus peut donner lieu à l'examen de données et de rapports, à la réalisation de projections, ainsi qu'à la formulation des attentes de l'agence de notation quant à la performance à réaliser par l'entité dans son environnement opérationnel. En outre, il peut conduire à des discussions et des réunions formelles avec des personnes clés au sein de l'entité concernée. Compte tenu du fait que les méthodes et les formules de notation diffèrent d'une agence à l'autre, la note attribuée par une agence peut ne pas être la même, ou ne pas avoir la même signification que celle décernée par une autre.

Utilisations de la notation de crédit

Les informations émanant des agences de notation peuvent être mises à profit par des investisseurs individuels et institutionnels, par des intermédiaires et par des pays, pour déterminer si les émetteurs de titres de créance pourront s'acquitter de leurs obligations.

Dans le contexte du secteur des assurances, ces notations permettent aux assurés, aux investisseurs, aux assureurs tiers/cédantes, ainsi qu'aux régulateurs et à d'autres parties prenantes, de disposer d'une évaluation indépendante de la qualité de l'entité d'assurance concernée. En d'autres termes, la cote de crédit d'une société d'assurance reflète l'avis d'une agence indépendante concernant la solidité financière de cette société, ainsi que sa capacité à régler les montants dus aux assurés dans les délais requis. Il ne s'agit toutefois pas d'une indication donnée aux investisseurs, sur la qualité de la performance du titre de la compagnie d'assurance. Il convient de retenir à ce sujet que la cote de crédit d'une compagnie d'assurance est considérée comme un avis, non pas un fait et, pour un même assureur, elle peut différer selon les agences de notation.

Approche générale en matière de notation

Le processus et la méthodologie de notation diffèrent d'une agence à l'autre. De manière générale, pour se former une opinion, les agences de notation passent en revue les informations financières de la société concernée, utilisent leurs propres modèles statistiques et ajoutent d'autres informations qualitatives, puis elles rendent leur avis à ce sujet. Au cours de ce processus, il est fait recours à des informations accessibles au public, aussi bien qu'à des informations privées que les entités concernées dévoilent aux agences de notation. Cela peut conduire à l'extraction d'informations à partir des états financiers trimestriels et annuels d'une entité, de ses plans d'affaires, de ses documents et rapports internes, ainsi que des réponses aux questionnaires de l'agence de notation. Pour compléter le tout, des réunions sont organisées avec des personnes clés au sein de l'entité faisant l'objet de notation, ou des exposés sont faits par ces dernières (par exemple, le Directeur général, le Directeur des Finances, le Directeur des Opérations, le Directeur des Risques, les Actuaires, le personnel chargé des placements, etc.)

Pour la plupart des agences de notation, la tendance est d'affecter une équipe d'analystes et de spécialistes à une région ou un secteur d'activité ; cette équipe examinera les informations susmentionnées, avant de délibérer sur la notation. Afin de maintenir une cohérence entre les marchés, les agences ont habituellement divers niveaux de revue, comprenant un comité indépendant qui valide la proposition de notation à attribuer à l'entité concernée. La tendance est également de maintenir en place l'analyste principal ou l'équipe première pendant quelques années, pour une stabilité de la notation. Toutefois, de nombreuses agences sont tenues de veiller à la rotation de leur(s) analyste(s) principal(paux) après quelques années, sur la base d'exigences internes ou réglementaires.

Si les notes sont généralement publiées selon une périodicité annuelle, le processus de notation proprement dit est généralement continu, les informations faisant constamment l'objet d'un suivi et de révision ; de plus, une notation peut être changée à tout moment.

Avantages pour un assureur de disposer d'une note de crédit

La notation de crédit des compagnies d'assurance présente des avantages aussi bien pour l'entité soumise à la notation que pour les autres parties prenantes.

Les livres ouverts favorisent la confiance

Tout d'abord, une entité d'assurance qui se soumet à un processus de notation est susceptible d'envoyer des signaux positifs aux parties concernées, quant au fait qu'elle a confiance dans ses processus, qu'elle fait preuve de transparence, et qu'elle n'a pas peur que son entreprise soit entièrement évaluée. Indépendamment de la note obtenue par cette entité, il est plus probable que les clients et les partenaires préfèrent traiter avec une entreprise prête à ouvrir ses livres aux auditeurs, aux régulateurs, aux agences de notation et aux autres organismes professionnels de régulation ou d'évaluation de la solidité de l'entité. Dans le secteur des assurances, cela peut se traduire par le fait que les clients offrant les risques les plus importants seront plus disposés à traiter avec des compagnies fournissant un maximum d'informations sur leur santé financière.

Mettre une entité au défi de mieux faire

Un autre avantage dont peut bénéficier l'entité faisant l'objet de notation est que le processus de notation en lui-même peut pousser l'entité à s'attacher à améliorer ses processus, essentiellement en "maintenant que le qui-vive". Se voyant interpellé sur différents aspects de leurs activités, au cours des discussions avec les agences de notation, les entités peuvent s'interroger sur la question de savoir si elles ont suffisamment approfondi le sujet traité. Elles peuvent également être amenées à réévaluer leur degré de compréhension de l'impact qu'a le sujet en question sur leurs activités, en cherchant en même temps à savoir si elles ont mis en place suffisamment de contrôles pour la bonne gestion des risques à propos desquels elles sont interpellées par les agences de notation. Cette information est utile pour les processus de gestion des risques internes de l'entité, en ce qu'elle lui permet d'identifier et de faire face à des défis financiers et opérationnels potentiels.

Evaluation par rapport à des pairs au niveau mondial

Par ailleurs, compte tenu du fait que les agences de notation tendent à accorder une grande attention aux questions mondiales ou, dans certains cas, des questions concernant des marchés plus matures, il pourrait être utile à l'entité locale de voir où elle se situe par rapport aux pairs au plan mondial, et de réfléchir à la manière dont elle pourrait améliorer les choses sur ses propres marchés. En outre, lorsqu'une entité se trouve dans une situation dans laquelle elle doit démontrer à une tierce partie ce qu'elle fait, elle peut être amenée dans ce cadre à veiller à ce que la documentation soit claire et cohérente, pour que toute personne bien informée puisse suivre.

Crédibilité permettant de pénétrer de nouveaux marchés

Une bonne notation peut être un signe indiquant qu'une entité est capable de pénétrer de nouveaux marchés avec moins de difficultés. Un opérateur inconnu du secteur des assurances cherchant à pénétrer un nouveau marché peut se trouver confronté à des difficultés pour établir la confiance et bâtir sa crédibilité sur le marché. Toutefois, si cette entité dispose déjà d'une bonne notation attribuée par une agence bien

établie, cela peut lui ouvrir beaucoup plus de portes. Il est possible que les parties concernées soient déjà bien au fait des exigences de cette notation particulière et par conséquent, plus disposées à accorder leur confiance à l'entité, la considérant comme financièrement solide. Les dites parties prenantes, y compris les régulateurs, vont très probablement commencer à comparer l'entité aux opérateurs locaux bien établis, disposant de la même cotation, les plaçant dans la même catégorie pour des considérations liées aux assurances, ce qui permettra à l'entité d'être pris en compte pour les transactions locales.

Augmenter le nombre de clients

Afin de gérer leurs risques de crédit, certains assurés ne peuvent envisager de traiter qu'avec des entités d'assurance qui sont notées, ou qui ont un niveau minimum de notation spécifique. Le fait de disposer d'une notation et plus spécifiquement d'une bonne notation, permettra ainsi à une entité d'être en mesure d'approcher des clients avec lesquels elles n'auraient eu auparavant aucune chance de traiter. Compte tenu du fait que les clients tiennent souvent compte de la stabilité financière d'un assureur, avant de souscrire des polices, une note positive est de nature à assurer un volume d'affaires plus important. Une bonne note de crédit peut également améliorer la perception globale de l'assureur et sa réputation sur le marché.

Quelques avantages de la notation de crédit pour les clients

Les notations de crédit peuvent également offrir des avantages aux clients et aux investisseurs. Il convient toutefois de souligner que les notes de crédit ne sont qu'un aspect de la santé financière générale d'un assureur. Les parties concernées doivent évaluer une multitude de facteurs pour avoir un tableau complet de la situation financière d'une entité.

Uniformité de l'information

C'est au bout d'un travail de longue haleine et d'une recherche approfondie en arrivent aux opinions qu'elles publient. Les parties intéressées peuvent tirer parti de ces informations et s'appuyer sur ces notations pour évaluer la probabilité qu'une société d'assurance soit en mesure de remplir ses obligations financières, ce qui leur permettra de gagner beaucoup de temps. En outre, pour

le client moyen qui peut ne pas avoir une connaissance approfondie de ce qu'il faut examiner ou ne comprend les implications de divers risques, les notations peuvent être un outil simple à utiliser, en plus des autres informations qu'ils peuvent considérer.

Confiance des consommateurs

Les notes de crédit positives tendent à renforcer la confiance des consommateurs, les assurés se sentant plus en sécurité lorsqu'ils savent que leur société d'assurance est financièrement stable et qu'elle a la capacité de s'acquitter de ses obligations, même dans des conditions défavorables. Cela peut également s'étendre aux demandeurs d'emploi potentiels, soucieux de travailler pour une entité stable. Les notations positives ont souvent pour effet de rassurer les parties concernées sur le fait que l'entreprise est bien positionnée pour faire face à des environnements financiers difficiles et assurer la stabilité pendant les périodes de récession économique.

Sécurité des titulaires de police

Cette question est particulièrement importante lorsqu'il s'agit de contrats à plus long terme. Les sociétés d'assurance jouissant de notes plus élevées étant généralement considérées plus sûres financièrement, les clients qui souscrivent des polices auprès d'elles peuvent avoir une plus grande certitude dans leur capacité à régler promptement les sinistres et à remplir leurs obligations contractuelles sur le long terme. Les notations peuvent aider les clients à évaluer le niveau de risque lié à l'achat d'une police; un assureur jouissant d'une note plus élevée peut être perçu comme présentant un risque plus faible de détresse financière et comme étant plus susceptible de poursuivre ses activités dans le futur. En outre, les clients peuvent également se sentir plus en sécurité lorsqu'ils renouvellent leurs polices d'assurance auprès d'une compagnie détenant une note de crédit positive. Cela a pour effet de les rassurer sur le fait que la compagnie est financièrement solide et qu'elle devrait continuer de fournir de fournir une couverture à long terme.

Quelques pièges de la notation

A côté des avantages susmentionnés, la notation de crédit comporte également des pièges. Ceux-ci existent

du fait de la nature de la notation et de la mauvaise utilisation de l'information ou de la dépendance excessive de l'utilisateur à l'égard de l'information, sans tenir compte d'autres facteurs pertinents pour une très bonne compréhension de l'entité. Dans le contexte africain, les pièges de la notation peuvent également se manifester parce que l'environnement et les opérations des entités africaines peuvent être différents de ceux des pays développés – peut-être le prisme à travers lequel les agences de notation perçoivent les entités africaines.

Environnements opérationnels peu familiers

Il convient de souligner que les agences de notation sont généralement des entités à but lucratif et sont souvent payées par les entités qu'elles évaluent ; elles développent leurs propres méthodologies pour la formulation d'un avis sur la solvabilité d'une entité. S'il est vrai que ces agences font des efforts pour avoir une bonne compréhension des environnements opérationnels de leurs clients à travers le monde, il convient également de garder à l'esprit qu'en vertu de l'offre et de demande, ainsi que des lieux où sont basées ces agences, ainsi que la plupart des analystes, les procédures de notation élaborées et les méthodologies utilisées par chaque agence, seront plus adaptées à leurs clients opérant dans des environnements qui leur sont proches ou qu'elles comprennent le mieux, tout en reflétant les exigences couvrant la catégorie de clients représentant la majorité. Une entité n'entrant pas dans ces catégories devra passer du temps à essayer de convaincre les agences de notation des réalités spécifiques de son environnement d'activité, ou que l'échelle d'évaluation n'est pas aussi adaptée à sa situation qu'à celle des autres.

Cycles économiques exacerbés

Les notations de crédit peuvent exacerber les cycles économiques. Au cours des périodes de récession, il y a une probabilité d'augmentation des cas de dégradation de la notation des entités les plus faibles. Ces dégradations peuvent conduire à un resserrement des conditions de crédit, ainsi qu'à une réduction de l'accès au capital, ce qui pourrait amplifier le stress financier de l'entité. En outre, elles pourraient avoir pour conséquence une perte d'affaires, rajoutant

aux malheurs de l'entité. Ce problème se posera particulièrement sur les marchés où la tendance est d'exiger des assurés d'avoir une note minimale pour faire des affaires avec un (ré)assureur.

Décalage dans la notation

Bien qu'il soit fait usage d'informations et de projections prospectives dans le cadre d'un processus de notation, une notation peut être vue comme une image statique de l'entité, à un moment donné. Des facteurs tels que le cycle de l'assurance, les chocs économiques, les crises politiques, les changements environnementaux et les politiques gouvernementales, peuvent avoir un impact direct sur une entité notée. De ce fait, après l'attribution d'une note, l'image pourrait changer radicalement, alors que les agences de notation peuvent mettre du temps à réagir aux changements. Les notes de crédit ne sont pas toujours le reflet de la situation financière en temps réel; il peut y avoir un décalage entre les changements dans la santé financière d'une entité et les mises à jour de sa notation de crédit; en d'autres termes, il pourrait y avoir une réponse tardive aux risques émergents.

Informations biaisées et problème de l'antisélection

Bien que les agences de notation fassent de leur mieux pour fournir des opinions objectives et exactes, les informations qu'elles recueillent et la manière dont elles la perçoivent peuvent être soumises à une vision personnelle biaisée de l'équipe de notation. De son côté, la société soumise à la notation peut ne pas divulguer certains faits importants à l'analyste de notation. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la qualité de la note de crédit.

Les nouvelles entités sont confrontées à des défis plus importants

Une nouvelle entreprise peut se trouver dans l'impossibilité de prouver sa solidité financière en s'appuyant sur des informations historiques, des résultats financiers avérés et des exemples de réussites historiques dans ses opérations. Par conséquent, elle peut se voir attribuer des notes de crédit inférieurs, ce qui peut limiter son accès aux marchés et faire qu'il lui soit difficile d'obtenir une quelconque note de crédit, si elle n'arrive pas à décoller.

Complexité et absence d'uniformité

Les modèles et les méthodologies utilisées par les agences de notation, outre le fait qu'ils sont souvent complexes, ne font pas l'objet d'une divulgation complète, entièrement divulguées. Cette absence de transparence peut rendre difficile la compréhension, par les parties intéressées, de la manière dont les notations sont déterminées. Des agences de notation différentes peuvent attribuer des notations différentes à la même entité, créant ainsi une confusion dans l'esprit des investisseurs et des autres parties concernées. L'absence d'uniformité peut nuire à la cohérence et à la comparabilité des notations. Malgré tous les efforts de normalisation des processus de notation, il existe un degré inhérent de subjectivité dans les évaluations de crédit. Différents analystes peuvent interpréter les données financières différemment, ce qui conduit à des variations de notations.

Encourager "L'investisseur paresseux"

La dépendance excessive à l'égard des notations de crédit peut réduire les incitations des investisseurs à effectuer de leur propre chef une évaluation des entités ou à se doter des capacités pour cela. Certains règlements et certaines politiques d'investissement rendent obligatoire l'utilisation des notations de crédit, ce qui entraîne une dépendance excessive à l'égard de ces évaluations. En cas de crise, cette dépendance peut favoriser les risques systémiques, comme on a pu le voir lors de la crise financière de 2008. Les notations de crédit sont principalement basées sur des informations historiques et des succès historiques avérés; elles peuvent ne pas fournir une vision complète des perspectives d'avenir d'une entité. Les investisseurs peuvent être amenés à compléter les notations de crédit par leurs propres analyses prospectives.

Peuvent ne pas "réussir" à chaque fois

La notation est une activité délicate, et les agences de notation ne parviennent pas toujours aux bons résultats, aux yeux des investisseurs, des acteurs concernés, des autorités et du public. Au cours des dernières décennies, le marché international de la notation a été secoué par de nombreux incidents. Les agences de notation ont été blâmées pour ne pas avoir émis d'avertissements à l'avance, dans de nombreux cas d'effondrement

des marchés financiers, y compris la crise financière de 2008, ainsi que d'autres affaires telles que celles d'Enron, Worldcom et autres.

Les trois grandes agences internationales de notation du crédit ont été accusées de nombreuses fautes, notamment les suivantes :

- de fausses notations, puisque des sociétés très bien notées se sont retrouvées en situation de défaut paiement,
- un méthodologie défectueuse, non-transparente,
- l'empiètement sur la politique gouvernementale,
- la 'chasse à la note' et les conflits d'intérêt, avec le paiement des agences par les entités notées.

En fait, par le passé, il est arrivé que des amendes soient infligées à des agences de notation par des régulateurs et des autorités similaires pour des infractions commises. Par exemple, en 2017, Moody's a dû payer une amende de 864 millions de dollars Etats Unis, lorsqu'elle a été accusée de gonfler les notations des titres hypothécaires, contribuant à la crise financière de 2008¹. Auparavant, en 2015, S&P avait dû payer des amendes s'élevant à 1,375 milliard USD, pour une accusation similaire de notations gonflée, autour de la crise financière de 2008². Il s'agit là de rappels aux utilisateurs, pour qu'ils s'appuient sur d'autres informations pertinentes pour être en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause sur les entités examinées.

Conseils sur la façon de traiter avec les agences de notation

Il est proposé ci-après des conseils sur la manière de traiter avec les agences de notation, en particulier dans le contexte africain. Il ne s'agira pas d'une solution miracle et l'on n'y trouvera certainement pas toutes les mesures à prendre pour faciliter les interactions avec les agences de notation.

Ne pas hésiter à leur fournir des détails

Les agences de notation ont tendance à suivre une approche conservatrice, notamment lorsqu'elles ne connaissent pas bien une entité ou son environnement

opérationnel. Si l'entité ne leur a pas parlé d'un processus en place pour le contrôle des risques ou le contrôle, ou ne leur a pas fourni de détails à ce sujet, les agences de notation supposeront généralement par défaut que le processus n'existe pas ou que l'entité n'a peut-être pas une connaissance suffisante du sujet pour être en mesure d'entreprendre une mise en œuvre adéquate.

La documentation est un élément clé

Dans le même ordre d'idées, veillez à ce que les processus soient documentés et mis à jour. En termes simples, suivre l'approche ci-dessus selon laquelle, pour ces agences, ce qui n'est pas documenté n'existe. Le fait d'avoir une documentation appropriée et actualisée sur les processus donne plus de crédibilité au fait qu'ils existent au sein de l'organisation et que celle-ci a pris le temps de les formuler. Par ailleurs, un travail supplémentaire devra être fait pour démontrer que ces processus n'existent pas simplement sur le papier, mais qu'ils sont intégrés aux opérations de tous les jours. Cela peut être fait en donnant des exemples de moments où les processus se sont révélés efficaces, ou en veillant à ce qu'une personne ayant une bonne maîtrise des processus soit dans la salle lors de la rencontre avec les agences de notation, et qu'elle puisse en parler ou répondre à toute question à ce sujet.

Montrer une bonne compréhension de votre environnement

Démontrer une maîtrise des questions touchant l'entreprise, dans des termes que les agences de notation pourront comprendre. S'il s'agit d'une question à laquelle elles ne sont pas confrontées, ou dont elles ne mesurent pas l'importance de l'impact sur la région, elles ne s'y intéresseront pas nécessairement. Toutefois, s'il s'agit d'une question qu'elle peut bien expliquer, en démontrant qu'elle en a une parfaite compréhension et qu'elle a mis en place des contrôles appropriés pour en assurer la gestion, selon sa capacité de convaincre les agences de notation, l'entité concernée peut en tirer bénéfice. Par exemple, l'inflation est un facteur courant dans la plupart des pays africains depuis plusieurs années. Cependant elle n'est devenue

¹ <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-01-13/moody-s-to-pay-864-million-to-settle-subprime-ratings-claims>

² <https://www.bloomberg.com/news/articles/2015-02-03/s-p-ends-legal-woes-with-1-5-billion-penalty-with-u-s-states>

plus problématique dans les marchés développés qu'au cours des dernières années. Avant cela, les personnes et les entités en Afrique devaient toujours trouver des moyens de faire face à l'inflation et elles y réfléchissaient discrètement; cela faisait partie de leur ADN. Les agences de notation ne posaient pas beaucoup de questions à ce sujet parce qu'elles n'y étaient pas confrontées et les entités africaines fournissaient pas d'informations à ce propos ou concernant la manière dont elles parvenaient à gérer ce risque. Ce n'est que lorsque les pays développés ont commencé à y faire face que l'inflation est devenue un sujet commun dans le cadre des discussions de notation. Si les entités africaines avaient évoqué elles-mêmes le sujet et démontré leur bonne compréhension de leur environnement, ainsi que leur capacité à gérer le risque, cela aurait pu être perçu comme un point positif, par le passé.

Aidez-les à comprendre le contexte dans lequel vous évoluez

Il peut y avoir des problèmes et des risques qui se posent dans le monde, dont l'impact en Afrique est totalement différent. En discutant de ces sujets avec les agences de notation, en particulier s'ils sont liés à des questions d'actualité ou des mots à la mode, il faut prendre le temps de faire comprendre aux membres des agences le contexte particulier dont il s'agit. Il existe de nombreux exemples de questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) qui ont tendance à faire parler d'elles au niveau mondial. Les questions concernant la production d'électricité, l'accès à l'électricité et le manque infrastructures adéquates ont un relief très particulier en Afrique et ce sont des problèmes qui ne se posent pas dans les pays développés.

De même, dans nombre de pays africains, l'on peut estimer que la réduction de l'écart de protection en matière d'assurance est une question plus importante, du point de vue ESG, que le fait que les sociétés d'assurance cherche à relever les taux en raison de l'impact croissant du changement climatique. La majorité de ces pertes économiques croissantes qui sont liées au changement climatique, ne sont tout simplement pas assurées dans de nombreux pays

africains. Encore une fois, ceci est très différent de ce que connaissent les pays plus développés; c'est une perspective que les entités africaines ont dû s'employer à mieux faire comprendre par les agences de notation.

Se tenir au courant des évolutions du marché international

Partant des points qui précèdent, si les agences de notation sont basées sur les marchés internationaux et que la majorité des clients se trouvent sur ces marchés, ce sont les événements intervenant sur ces marchés qui feront l'objet de leurs analyses ou seront le prisme au travers duquel ils examineront les informations fournies. Même si ces sujets brûlants n'affectent pas une entité spécifique, s'ils ont fait l'objet d'un grand nombre de leurs discussions, les agences poseront des questions à ce sujet. Veillez à assister à leurs réunions d'information du marché et à suivre leurs publications concernant leur avis sur le marché, pour vous tenir informé de la direction qu'elles veulent prendre. En outre, veillez à suivre les groupes de pairs, tant au niveau international que local, pour comprendre les changements qu'ils connaissent.

Mettez l'accent sur la Pratique ! la Pratique! la Pratique!

Lors de la préparation des réunions, fixez les délais bien à l'avance, faire établir les documents pour les présentations bien à l'avance, accorder assez de temps à l'équipe pour la préparation et Entraînez-vous ! Entraînez-vous! Entraînez-vous ! Examinez en détail le message envoyé par l'agence de notation et réfléchissez aux questions qu'elle pourra poser. Le conseil précédent, concernant le suivi de l'évolution du marché international et la présence aux réunions d'information du marché, sera également utile à ce niveau. Connaître les points faibles et les points forts de l'entité et être prêt à les commenter. Si nécessaire, faire appel à un examinateur externe pour poser les questions difficiles pour être sûr que l'équipe interne y a réfléchi et peut y répondre.

En fin de compte, si la notation est vraiment importante pour une entité, des efforts suffisants devront être faits pour obtenir un résultat favorable. Il est toutefois important que dans ce cadre, l'entité

n'ait pas simplement la notation en vue, mais qu'elle fasse du développement et de l'amélioration de son approche d'affaires et de gestion des risques, une question primordiale. Après tout, si des améliorations sont enregistrées sur ces points et qu'une entité est en mesure de le démontrer, elle sera plus favorablement perçue par les agences de notation.

Conclusion

Nous avons évoqué de nombreuses considérations à propos des agences de notation, y compris les avantages et inconvénients de la notation pour l'entité notée et d'autres parties concernées. Tant que les agences de notation seront principalement basées dans les pays développés, la défense d'une notation, en tant qu'entité africaine présentera des difficultés supplémentaires, comme cela a été décrit. Il est important d'être aussi bien préparé que possible, d'apprêter toute la documentation, de se mettre soi-même au défi, de comprendre le prisme international par lequel les agences de notation voient les choses et, de la même façon, de *les amener à comprendre le contexte*. Il faudra du temps et beaucoup d'efforts pour se développer et améliorer sa notation, mais une fois que ce sera devenu une réalité, une meilleure notation apportera de nombreux avantages aux entités qui persévèrent et arrivent à atteindre leurs objectifs de notation.

Inflation forte et durable : options en matière de stratégie d'investissement pour les compagnies d'assurances dans un contexte de taux d'intérêt bas



Ibrahim IBISOMI

Management Consultant
African Reinsurance
Corporation (South Africa)
Limited



Alain ZONGO

Sous-directeur – Trésorerie et
Investissements
Société africaine de
réassurance, Lagos (Nigeria)

Introduction

Selon un proverbe chinois, le risque est une combinaison d'opportunités de perte et de gain. Le risque ne doit pas être considéré uniquement comme un élément négatif, mais aussi comme un facteur positif qui peut profiter aux investisseurs. Après tout, le risque peut être défini simplement comme toute incertitude dont l'occurrence est susceptible d'avoir des effets positifs ou négatifs sur la réalisation des objectifs. De ce point de vue, la richesse se déplace mais ne disparaît pas. Lorsqu'un événement économique majeur se produit, il y a un mouvement de la richesse entre les catégories d'investisseur. L'investisseur avisé est celui qui anticipe et s'adapte sans cesse aux réalités économiques. Cette anticipation et cette adaptation sont également attendues des compagnies d'assurance et de réassurance, en particulier à la suite des événements et des indicateurs récents qui ont un impact sur le secteur de l'assurance dans le monde entier.

En tant qu'acteurs majeurs de l'intermédiation financière, les compagnies d'assurance contribuent à la création, à la protection et à la circulation de la richesse dans

l'économie. Toutefois, elles doivent faire face à un certain nombre de difficultés qui entravent souvent leur croissance et leur développement. Le présent article s'intéresse uniquement aux phénomènes de l'inflation et de taux d'intérêt bas. Il explique comment les compagnies d'assurance peuvent faire face au double problème d'une inflation élevée dans un environnement de taux d'intérêt bas pour stabiliser et optimiser le rendement de leur portefeuille d'investissement. L'article décrit d'abord le modèle d'entreprise des compagnies d'assurance et examine la place de l'investissement dans ce modèle. Il résume ensuite l'environnement économique actuel caractérisé principalement par une forte inflation et des taux d'intérêt bas et explique comment cet environnement menace la survie à long terme des compagnies d'assurance. L'article se ferme sur une présentation de stratégies qui sont ou peuvent être mises en œuvre pour surmonter un environnement opérationnel aussi difficile. Il est complété par un commentaire sur le thème émergent des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la gestion de l'investissement.

Le modèle d'entreprise des compagnies d'assurances

Les compagnies d'assurances génèrent des revenus à partir de deux sources principales : les activités d'assurance et l'investissement. Pour reprendre les termes d'Investopedia, « l'encaissement de primes en échange de couvertures d'assurance, puis le réinvestissement de ces primes » dans des actifs générateurs de revenu. Les compagnies d'assurances peuvent d'autant plus compter sur ces deux sources de revenu qu'elles perçoivent d'ordinaire leurs primes avant que les sinistres ne surviennent. Entre le moment où les primes sont perçues et celui où les sinistres sont réglés, les assureurs peuvent investir des fonds dans des entreprises et des actifs générateurs de revenu.

Le secteur des assurances se caractérise par son rôle unique dans le secteur financier. Il est un garant pour les acteurs économiques (Jelena et al., 2011). Le secteur des assurances permet aux entreprises de tirer parti du volume des transactions qu'elles effectuent. Les assurances permettent également aux entités de mener leurs activités de manière plus sûre grâce à la protection qu'elles offrent contre de possibles pertes. En raison de leurs fonctions et de leur rôle dans le système économique, les compagnies d'assurance doivent pouvoir évoluer dans un environnement financier sain. C'est pourquoi les stratégies d'investissement des compagnies d'assurance et de réassurance sont généralement prudentes et font l'objet d'un examen et d'un contrôle minutieux de la part des administrateurs, des auditeurs et des régulateurs afin de garantir des revenus d'investissement stables et cohérents. Les deux principaux critères à prendre en compte à cet égard sont la qualité des actifs d'investissement et le rendement de ces actifs.

Risque et rendement

Le rendement de l'investissements est souvent considéré isolément. Pourtant, la qualité des actifs est également un facteur important. La performance du portefeuille d'investissement doit être évaluée sur une base ajustée au risque qui intègre à la fois le rendement et les niveaux de risque. Cette approche est également utilisée par les agences de notation dans leur évaluation du crédit. Les différents cadres réglementaires, tant au niveau mondial que local, en sont la preuve. Par

exemple, le cadre réglementaire Solvabilité II en Europe exige un niveau élevé de divulgation des actifs d'investissement qui entrent dans le calcul du ratio de solvabilité. Des cadres similaires ont été développés et mis en œuvre en Afrique du Sud (Solvency Assessment and Management, "SAM") et dans d'autres régions. Dans la plupart des pays d'Afrique, même si les exigences réglementaires n'ont pas atteint le niveau de Solvabilité II, elles indiquent clairement que la tendance et les objectifs sont les mêmes. Des compagnies d'assurance solides et saines limiteront l'exposition de leur portefeuille d'investissement au contrôle interne, à la liquidité, aux taux d'intérêt, à l'inflation, aux devises, au risque systémique/de marché et aux autres types de risques auxquels le secteur et/ou l'économie sont confrontés.

La problématique de l'inflation dans un environnement de taux d'intérêt bas

Plus loin dans l'article, les auteurs explorent l'impact d'une inflation forte et durable sur les performances des compagnies d'assurance en matière d'investissement. Cette démarche est particulièrement importante dans un environnement de taux d'intérêt bas qui, jusqu'à une date récente, était synonyme de rendement réel négatif pour de nombreux instruments d'investissement. L'inflation est à l'activité d'investissement ce que la fièvre est au corps humain. L'inflation, en particulier une inflation élevée ou persistante, est le signe d'une mauvaise conjoncture économique et crée les conditions d'une sous-performance de l'économie. C'est pourquoi les banques centrales ne ménagent aucun effort pour maîtriser l'inflation. Le principal outil des banques centrales, à cet égard, est la politique monétaire qui permet de rendre l'argent plus cher, ce qui a de nombreux effets secondaires sur les économies, notamment la modération de l'inflation et la promotion de la productivité.

Pendant de nombreuses années et jusqu'à une date récente, nombre de banques centrales dans le monde ont maintenu les taux d'intérêt directeurs à des niveaux bas. Elles ont ainsi réagi à l'accalmie générale des performances économiques mondiales au milieu des années 2000. Par exemple, la Réserve fédérale américaine, en réponse à l'économie américaine et mondiale alors en difficulté, "a commencé à réduire

les taux d'intérêt en septembre 2007, pour finalement les abaisser de 2,75 points de pourcentage en moins d'un an" (Forbes, 2022). Cette mesure a été imitée par la plupart des banques centrales et des Etats dans le monde car de mauvaises performances économiques étaient un phénomène mondial à l'époque. La principale motivation des banques centrales et des gouvernements pour réduire les taux d'intérêt directeurs était d'encourager l'emprunt pour des activités productives pour stimuler les performances économiques globales. Alors que cette réduction des taux d'intérêt s'est poursuivie (pendant une quinzaine d'années), l'inflation a commencé à augmenter, notamment en raison des perturbations de la production mondiale et de la logistique de distribution causées par des facteurs tels que la pandémie de grippe aviaire, le changement climatique et la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Des taux d'intérêt bas eurent pour principal effet pour le secteur des assurances de ramener le rendement de l'investissement à des niveaux historiquement bas. Il faut cependant dire que des rendements faibles dans un environnement inflationniste ont entraîné une érosion progressive de la solvabilité des assureurs dans le monde entier. En atteste le fait que la rentabilité est devenue tendue alors que l'incidence (de l'activité climatique et d'autres facteurs) et le coût (de facteurs tels que l'inflation) sont en hausse depuis la crise économique mondiale de 2008.

Cette situation de faibles rendements réels (faibles rendements dans un contexte inflationniste) a obligé les compagnies d'assurance à adopter des mesures appropriées – mesures soulignées plus bas – pour améliorer leurs revenus d'investissement et leur rentabilité globale. La principale leçon à tirer de la compréhension de ces mesures est qu'il faut aider les assureurs à mieux comprendre les implications et à mieux préparer des mesures d'atténuation avant de tels chocs économiques et monétaires à l'avenir. Les régulateurs, les assurés et les autres parties prenantes peuvent également tirer des enseignements pertinents et similaires.

Mesures visant à améliorer la performance des investissements dans un contexte de taux d'intérêt bas

Compte tenu de l'importance du rendement des investissements en tant que source de revenu, les compagnies d'assurance font des efforts conscients pour que la performance des investissements soit plus cohérente et meilleure. Ces efforts particulièrement utiles dans des conditions anormales telles que celles que nous avons connues récemment, lorsque des résultats techniques décevants combinés à un environnement défavorable pour l'investissement dominé par la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt bas ont prévalu pendant plusieurs années.

En résumé, les mesures prises et appliquées par plus d'une compagnie d'assurance pour minimiser la volatilité et assurer la régularité des revenus sont les suivantes :

- Modifications appropriées de la stratégie d'investissement, notamment dans le sens de la cohérence des retours sur investissement ajustés au risque ;
- Une plus grande diversification du portefeuille afin de stabiliser les revenus et de minimiser la volatilité ;
- Des ajustements appropriés de l'appétit pour le risque, notamment pour mieux gérer l'exposition à des instruments complexes présentant des risques intrinsèquement élevés ;
- Des mesures visant à parvenir à une meilleure adéquation entre l'actif et le passif ;
- Une surveillance et un contrôle plus étroits des activités d'investissement et le recours aux bonnes vieilles mesures de gestion et de contrôle des coûts ;
- Sur le plan technique, les exigences en matière de la solvabilité ont poussé les assureurs à améliorer leurs outils de tarification et à promouvoir des taux de primes plus économiques.
- Du point de vue des processus internes, la réponse a récemment pris la forme d'une efficacité accrue, notamment grâce à l'automatisation, au déploiement des TIC et aux outils d'intelligence artificielle.

Le cas particulier des actions et des obligations

On ne saurait le nier, les taux d'intérêt ont augmenté de manière significative dans le monde depuis le début

de l'année 2022. Toutefois, l'histoire nous rappelle que cette évolution s'est produite à des périodes de fortes incertitudes. La hausse persistante de l'inflation malgré plusieurs interventions dans de nombreux pays a un effet particulièrement inquiétant sur les instruments boursiers et obligataires.

Les actions sont affectées à la fois par leur évaluation et par les dividendes. L'inflation entraîne une augmentation des coûts d'exploitation qui a un impact négatif sur la performance technique des compagnies d'assurance. L'augmentation des salaires et du coût des marchandises (y compris les coûts liés au règlement des sinistres) ainsi que le renchérissement du coût de la dette et la baisse de la rentabilité sont autant de facteurs liés à la montée de l'inflation. On pourrait penser que les ventes peuvent augmenter dans la même proportion que les prix des biens, mais il existe un décalage temporel entre les deux phénomènes, et les consommateurs sont sensibles à une augmentation du prix des biens courants. Tout ajustement des prix à la hausse doit être bien géré pour éviter de perdre des clients. Dans le cas particulier de l'assurance en tant qu'offre de services immatériels, il s'est avéré qu'augmenter les taux de primes est tâche particulièrement difficile ; par conséquent, les assureurs ne sont pratiquement jamais en mesure de répercuter la hausse des coûts sur leurs clients.

Les investisseurs en obligations souffriront surtout du point de vue de la valorisation, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Les coupons seront bien rentables en fonction des termes et conditions applicables. Toutefois, l'inflation érodera la valeur réelle des coupons au rendement d'ordinaire fixe. L'inflation détériore également la qualité de crédit des émetteurs d'obligations. Il importe de tenir compte de cette dernière dans toutes les décisions d'investissement.

Note sur les mesures d'ESG

La gouvernance environnementale et sociale est de plus en plus prise en compte dans les investissements. Son impact sur la performance ajustée au risque n'est pas encore démontré de manière claire et empirique. Plusieurs études sur la question mettent en lumière : (1) un moindre avantage en termes de diversification

lorsque les facteurs ESG sont pris en considération par les professionnels de l'investissement et (2) la fragilité de l'argument selon lequel des investissements axés sur les facteurs ESG offrent des rendements meilleurs.

Il est donc tentant d'ignorer les considérations d'ESG s'il n'est pas établi qu'elles ajoutent de la valeur ou augmentent les revenus de l'investissement. L'objectif principal de la prise en compte des facteurs ESG dans l'investissement est de s'assurer que l'investissement ne détruit pas notre cadre de vie et que nous nous conformons aux règles de bonne gouvernance dans les entreprises.

Conclusion

Les compagnies d'assurance et autres entités commerciales doivent générer des bénéfices pour survivre. C'est là une question de solvabilité et de continuité d'exploitation que toutes les parties prenantes doivent prendre en considération. Les compagnies d'assurance génèrent généralement des bénéfices grâce à leurs activités de souscription et d'investissement. Bien que l'activité d'investissement ne soit pas le cœur de leur métier, elle peut fournir un flux de revenus très confortable et des actifs de qualité qui permettent aux opérations d'assurance de fonctionner beaucoup mieux. Nous avons un cycle dépendant qui commence avec le recouvrement des primes et les investissements et se termine avec les décaissements techniques. Les activités d'investissement sont en effet le moteur des activités d'assurance parce qu'elles génèrent des revenus qui aident à constituer le capital nécessaire à la souscription de contrats. C'est là une des raisons pour lesquelles les activités d'investissement doivent obéir à des politiques rigoureuses.

Comme nous l'avons vu dans le présent article, l'impact de l'inflation sur la performance des investissements peut se manifester par l'érosion des revenus et la détérioration de la qualité des actifs. Les choses se compliquent lorsque les taux d'intérêt sont à des niveaux historiquement bas, comme cela a été le cas au cours des 15 années qui ont précédé 2022. Cette situation a exigé une approche pragmatique, souple et fondée sur le risque en matière de gestion des investissements pour stabiliser les revenus de ceux-ci et

réduire les pertes globales. Comme beaucoup d'autres acteurs du marché, la Société africaine de réassurance, en tant que leader du secteur aux pratiques dynamiques enracinées dans des valeurs traditionnelles et professionnelles, a relevé le défi en déployant un certain nombre de mesures évoquées dans le présent article pour optimiser la performance de ses investissements dans l'environnement économique défavorable de la dernière décennie et demie. Ces mesures ont permis à la Société de rester rentable, liquide et solvable, renforçant ainsi sa capacité non seulement de remplir confortablement ses obligations commerciales et accomplir sa mission de développement, mais aussi de fournir des rendements décentes à toutes les parties prenantes. La Société a également intégré les meilleures pratiques et mesures ESG fondées sur des principes sains et une documentation solide dans ses activités d'investissement, ce dans le but de promouvoir la durabilité, la responsabilité sociale et une bonne gouvernance d'entreprise.

Références

1. Kočović, Jelena; Antić, Tatjana Rakonjac; Jovović, Marija (2011). The Impact of the Global Financial Crisis on the Structure of Investment Portfolios of Insurance Companies. *EkonomskiAnali / Economic Annals*. Dec2011, Vol. 56 Issue 191, p143-161.
2. Klein, W.R. et al. (2009). The Financial Crisis and Lessons for Insurers, Society of Actuaries, Schaumburg, Illinois, 2009. pp. 76-83.
3. Reyna, Ana M.; Fuentes, Hugo J.; Nunez, Jose A. (2021). Response of Mexican life and non-life insurers to the low interest rate environment. *The Geneva Papers on Risk and Insurance – Issues and Practice (2022) 47:409-433*



NOUVELLES DES REGIONS

Maghreb

Législation et Supervision

ALGERIE :

Interdiction de construire dans six zones à risque en Algérie

Le gouvernement algérien a publié de nouvelles règles de prévention, d'intervention et de réduction des risques de catastrophes.

Le texte de loi, publié dans le journal officiel le 18 mars 2024, interdit les constructions dans six zones à risque de catastrophes naturelles et industrielles. Il s'agit notamment des zones de failles sismiques jugées actives, des terrains à risque géologique, des périmètres de sécurité des zones industrielles, des terrains inondables.

Les entreprises et particuliers qui enfreignent la nouvelle loi se verront infliger de lourdes sanctions: un emprisonnement de 3 à 5 ans, en plus d'une amende de 600 000 DZD (4 421 USD).

ALGERIE :

Avant-projet de loi régissant l'assurance en Algérie

Le gouvernement algérien a examiné le 13 décembre 2023, en première lecture, un avant-projet de loi encadrant l'activité d'assurance.

Les nouveaux textes proposent, entre autres, l'actualisation de la législation assurance et la promotion de la gouvernance du secteur à travers le renforcement de la régulation et la mise en place d'un cadre juridique de l'activité Takaful.

ALGERIE :

Le projet de loi réglementant l'activité d'assurance finalisé

Le gouvernement algérien a annoncé la finalisation d'un projet de loi régissant le secteur des assurances dans le pays.

Le document final regroupe l'arsenal législatif existant et les nouvelles dispositions réglementaires en un seul texte.

Le nouveau texte vise à renforcer l'attractivité du secteur et à adapter l'assurance locale aux évolutions économiques nationales et internationales.

Les nouvelles dispositions couvrent principalement:

La création d'une autorité indépendante de régulation des marchés pour remplacer l'actuelle commission de surveillance ;

La consécration de l'assurance takaful ;

La commercialisation en ligne de produits d'assurance ;

La réintroduction de l'assurance obligatoire pour les biens et équipements importés par voie maritime ou aérienne ;

L'extension de l'assurance incendie obligatoire au secteur privé ;

Le développement de l'assurance spatiale ;

La mise en place d'un système de contrôle interne au sein des entreprises pour surveiller et gérer les risques et prévenir le blanchiment d'argent ;

Lutter contre la fraude à l'assurance ;

L'introduction de nouveaux canaux de distribution ;

La généralisation des règlements amiables des sinistres automobiles ;

La simplification des procédures d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles ;

Alourdissement des sanctions en cas de non-assurance des risques obligatoires.

MAROC :

Guide sur l'indemnisation des victimes d'accidents de la route au Maroc

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) a publié un guide sur l'indemnisation des victimes d'accidents causés par des véhicules terrestres à moteur.

Disponible sur le site web de l'autorité marocaine, le document est composé de trois parties principales :

Partie 1 : dommages corporels et préjudices indemnifiables, personnes concernées.

Dommages corporels : ce qui est indemnifiable

Partie 2 : procédure d'indemnisation, expertise médicale, règles d'évaluation, versement des indemnités.

Partie 3 : retards d'indemnisation et délais de prescription, dommages et intérêts en cas de non-paiement.

TUNISIE :

Projet de loi de finances 2024 : mesures spécifiques aux assureurs et réassureurs tunisiens

Le projet de loi de finances (PLF 2024) prévoit une série de mesures spécifiques aux institutions financières, aux sociétés d'assurance et de réassurance.

Les établissements financiers, banques, assureurs et réassureurs doivent verser une contribution conjoncturelle au budget de l'Etat au taux de 4% de l'assiette de l'impôt des sociétés au titre des bénéfices des années 2023 et 2024 avec un minimum de 10 000 TND (3 300 USD).

Les banques et les sociétés d'assurance se verront également prélever 0,25% de leurs bénéfices au titre du financement d'un fonds national pour la réforme de l'éducation.

NOUVELLES DES REGIONS

Maghreb

Nominations/Départs à la retraite

ALGERIE :



M. Hadj Mohamed Seba, ancien PDG de la CAAR, nommé Directeur du Trésor

M. Hadj Mohamed Seba, ancien président-directeur général de la Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR), a été nommé directeur du Trésor (ministère des Finances).

Avant de rejoindre CAAR en juillet 2022, M H. Mohamed Seba était PDG de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR).

M Hacène Ouberrane, ancien directeur général adjoint des finances de la CAAR, a été promu PDG par intérim de la société, en remplacement de H. Mohamed Seba.

MAROC :



M. Abderrahim CHAFFAI nommé à la tête de l'ACAPS

M Abderrahim Chaffai a été nommé, le 19 octobre 2023, président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la

Prévoyance Sociale (ACAPS). M A. Chaffai a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de plusieurs compagnies d'assurance et de réassurance marocaines. Avant sa récente nomination, M A. Chaffai occupait, depuis juin 2019, le poste de directeur du Fonds de Solidarité contre les Evénements Catastrophiques (FSEC).

MAROC :



Mme Chami promue DG AXA Afrique Madame Meryem Chami a remplacé M Hassan El Shabrawishi devenu DG AXA des marchés internationaux et pilotera depuis Casablanca l'Afrique, tout en conservant un œil sur AXA Maroc.

MAROC :



M. Tawfiq Drhimeur en tant qu'Administrateur Directeur Général de la Royale marocaine d'assurance (RMA).

M. Drhimeur a effectué une grande partie de sa carrière au sein de la RMA. Il a notamment assumé divers postes, bénéficiant d'une solide expérience dans le secteur de l'assurance ainsi que d'une expertise avérée en gestion stratégique, financière et opérationnelle.

M. Drhimeur a effectué une grande partie de sa carrière au sein de la RMA. Il a notamment assumé divers postes, bénéficiant d'une solide expérience dans le secteur de l'assurance ainsi que d'une expertise avérée en gestion stratégique, financière et opérationnelle.

MAROC :



Wafa Assurance: M. Boubker JAÏ remplace M. Ramsès Arroub

Le Conseil d'administration de Wafa Assurance a pris acte de la démission de M Ramsès Arroub, PDG de la compagnie pour des raisons de « convenances personnelles » et l'a remercié vivement pour le travail accompli ces dernières années notamment dans la structuration de l'organisation du groupe Wafa Assurance, son développement au Maroc mais également sur le reste du continent et le renforcement de sa situation financière.

Le Conseil d'administration a ensuite décidé de nommer M Boubker Jaï Président Directeur Général de Wafa Assurance.

M Boubker Jaï était administrateur et membre du comité d'audit de Wafa Assurance depuis 2004, année de l'acquisition de cette compagnie par l'actuelle Attijariwafa bank.

NOUVELLES DES REGIONS

Maghreb

TUNISIE :



Mme Jouda KHEMIRI : Présidente du CGA

Mme Jouda Khemiri a été nommée Présidente du Comité général des assurances (CGA). Elle succède à M Hafedh Gharbi, qui prend sa retraite.

Mme J. Khemiri est titulaire d'un Master national d'expertise comptable de l'Institut des hautes études commerciales de Carthage (IHEC) et

d'un diplôme en assurance de l'Institut de financement du développement du Maghreb arabe (IFID).

Avant sa récente nomination, elle était directrice générale adjointe du CGA.

TUNISIE :



Assurances BIAT : **M. Mehdi MASMOUDI**, nouveau directeur général

Nomination de M. Mehdi Masmoudi, en tant que directeur général des

Assurances BIAT, en remplacement de, Mme Nejla Harrouch, qui a pris sa retraite.

M. Masmoudi connaît bien la "maison" BIAT qu'il a intégrée en 1999 en tant qu'analyste d'affaires, pour occuper par la suite le poste de chargé d'affaires « Grandes entreprises » (2002-2008).

En 2016, il fut nommé responsable du Pôle conseil financier, puis directeur développement banque commerciale (2008-2012).

Sinistres Majeurs survenus en 2023

Marché	Assuré	Cédante	Branche	Date du sinistre	Evaluation	Part d'Africa Re NET-USD
					à 100%- USD	
ALGERIE	SKH	CCR & CAAT	PETROLE	16/05/2023	20 000 000	3 000 000
ALGERIE	SKH	CCR & CAAT	PETROLE	16/08/2023	20 000 000	3 000 000
MAROC	Maroc	SCR/ GALLAGUER	CATNAT	08/09/2023	275 000 000	8 250 000
Tremblement de terre	SCR/ GALLAGUER R	CATNAT	08/09/2023	275 000 000	8 250 000	2 475 983
MAROC	Maroc	SCR	CATNAT	08/09/2023	25 133 457	1 256 673
Tremblement de terre	CAT	CATNAT	08/09/2023	24 759 830	2 475 983	
MAROC	MANGEM – Tremblement de tere	SCR	CATNAT	08/09/2023	25 133 457	1 256 673



NOUVELLES DES REGIONS

Afrique de l'Ouest Anglophone

LEGISLATION

Un nouveau bureau a été créé au sein de la National Insurance Commission (NIC) au Ghana pour enquêter sur les questions relatives aux réclamations.

SINISTRES IMPORTANTS EN \$EU

Pays	Assuré	Branche	Date de survenance du sinistre	Circonstances du sinistre	Montant du sinistre FGU (\$EU)	Part d'Africa Re (\$EU)
LIBERIA	Liberia Electricity Corporation	Incendie	20/01/2021	Dommages à l'unité de production d'électricité 1 de la centrale hydroélectrique de Mount Coffee	2 199 016	1 156 676
SIERRA LEONE	Sierra Rutile Ltd	Incendie	19/02/2022	Dommages causés par l'incendie d'un entrepôt	9 777 240	735 301
NIGERIA	Sacvin Nigeria Ltd	Incendie	12/12/2022	Incendie dans les locaux de l'assuré causant de graves dommages au bâtiment de l'entrepôt et à son contenu	1 865 446	430 403
NIGERIA	Olam Hatcheries Ltd	Agriculture	31/12/2021	Mortalité des oiseaux dans les locaux assurés (maladies grippales africaines)	3 826 073	501 046
NIGERIA	Nisalee Industries Ltd	Incendie	25/01/2023	Incendie dû à des étincelles électriques provenant de l'une des boîtes de jonction du câblage électrique de Sumal reliée à un éclairage de sécurité externe.	4 400 000	498 393
NIGERIA	Next Cash And Carry Nigeria Ltd	Incendie	26/12/2021	Incendie au Supermarché de l'Assuré À Kado, Abuja	2 159 482	406 439
GAMBIE	Nasser Foam Mfg	Incendie	21/02/2023	Incendie de l'usine de mousse de Nesser	2 125 472	217 579
NIGERIA	Matrix Energy Limited	Incendie	08/07/2022	Incendie du dépôt de Matrix a Warri	1 997 766	555 459
NIGERIA	Nigerian Breweries/ Champion Breweries Plc	Incendie	02/10/2020	Incendie de la minoterie de Port Harcourt	1 860 000	585 810
NIGERIA	NNPC	Energie, Pétrole & gaz	08/05/2016	Dommages au pipeline Mobil	16 647 965	332 959
NIGERIA	TOTAL E & P	Energie, pétrole & gaz	10/10/2022	Inondation des installations OBAGI/OBITE de l'OML 58	2 270 227	651 444



NOUVELLES DES REGIONS

Afrique de l'Ouest Anglophone

NOMINATIONS ET DEPARTS A LA RETRAITE

NOMINATIONS - Nigeria



Mme Ebelechukwu NWACHUKWU
Directrice générale de Royal Exchange General Insurance



Dr Adaobi NWAKUCHE
Directrice générale de Veritas Kapital Assurance Plc



Mme Roselyn ULAETO
Directrice générale par intérim de Great Nigeria Insurance Plc



M. Adedayo AROWOJOLU
Directeur général de Unitrust Insurance



M. Nelson AKERELE
Directeur général de Royal Exchange Prudential Life



M. Biyi Ashiru MOBOLAJI
Directeur général de Mutual Benefits Assurance, Life



M. Wole FAYEMI
Directeur général de Heirs General Insurance



M. Lawal MIJINYAWA
Directeur général de KBL Insurance Limited



M. Eddie EFEKOHA
40^{ème} président de WAICA



Dr David IYASERE
Secrétaire général/Directeur général de WAICA



M. Austin IKEKHUA
Directeur général de NEM Insurance Plc



M. Akinjide Ajao AKINGBADE
Directeur général de Sterling Assurance Plc

NOUVELLES DES REGIONS

Afrique de l'Ouest Anglophone



M. Sunday O. THOMAS
Président de l'Organisation
des autorités de contrôle
des assurances africaines



M. Jude ODILIM
Directeur général de Zenith
General Insurance



M. Steve ALANGBO
Directeur général de
Cornerstone Insurance



M. Matthew OGWEZHI
Directeur général de Capital
Express Assurances

Départs à la retraite- Nigeria



M. Benjamin AGILI
Royal Exchange Gen.
Insurance



M. Ganiyu MUSA
Cornerstone Insurance Plc



Mme Ukachi ORJI
KBL Insurance Company
Ltd



Mme Adebola ODUKALE
Capital Express Assurance
Ltd



M. Fatai Kayode LAWAL
Sterling Assurance Plc



M. Tope SMART
NEM Insurance Plc



**Prince Babatunde
OGUNTADE**
Président du NCRIB

NOUVELLES DES REGIONS

Afrique de l'Ouest Anglophone

Nominations-Ghana



M. Solomon LARTEY
Président de Chartered
Insurance Institute of
Ghana (CIIG)



Mme Lorrinender DEBRAH
Directrice générale de NSIA
Ghana Insurance



**Mme Akosua ANSAH-
ANTWI**
Directrice générale
d'Enterprise Insurance



Dr Yaw Adom FRIMPONG
Directeur général de
Coronation Insurance
Limited



M. Michael Kofi ANDOH
Commissaire aux
assurances par intérim



Mme Monica AMISSAH
Directrice générale
par intérim de Ghana
Reinsurance Plc



M. Seth AKLASI
Président de Ghana
Insurance Association



M. Mathieu N'KATTA
Directeur général de Sunu
Assurances Ghana

Départs à la retraite - Ghana



M. George Y. MENSAH
Directeur général de Ghana
Reinsurance Company



Dr Justice OFORI
Commissaire aux
assurances



M. Steven ODURO
SIC Insurance



NOUVELLES DES REGIONS

Afrique de l'Ouest Anglophone

Nominations - Liberia



M. Austin GAHR
Directeur général par intérim d'Activa Liberia Insurance Limited



Madam Ethel V. KNUCKLES
Directrice générale d'Insurance Company of Africa, Liberia



M. Webster S. MBANGANI
Directeur général d'Enhanced Medical Insurance

Nomination-Sierra Leone



M. Solomon SEESAY
Directeur général de Reliance Trust Insurance

Départ à la retraite - Sierra Leone



Mme Alice ONOMAKE
Directrice générale de Reliance Trust Insurance Corporation (SL) Ltd.



NOUVELLES DES REGIONS

Afrique de l'Est

NOMINATIONS

BURUNDI



M. Bangura LUCIEN
Directeur général d'African Gateway Insurance Company (AGICO).

ETHIOPIE



M. Admassu ZERIHUN
Directeur général de Berhan Insurance S.C. depuis le 1er octobre 2023.

KENYA



M. Sandip BHADURY
Vice-Président – Affaires générales, Africare Global Holdings, chargé de Star Discover & Star Health Insurance Company.



M. Johan TOMNO
Directeur général de Star Discover Insurance, membre d'Africare global Holdings.



M. Sylvester NZIOKA
Directeur général de Jubilee Allianz General Insurance Kenya Limited.



M. Hezron WAMBUGU
Directeur général de Kenya Orient General Insurance Limited.



M. Yogesh MESHRAM
Directeur général de Kenindia Assurance Company Limited.



NOUVELLES DES REGIONS

Afrique de l'Est



M. Nkoregamba MWEBESA
Directeur général de Liberty Life Assurance Kenya Limited.

TANZANIE



M. Farai DOGO
Directeur général par interim de Britam Insurance of Tanzania.



M. Kaimu Abdi MKEYENGE
Directeur général de National Insurance Corporation (NIC), Tanzanie.



Mme Aurelia KIMARYO
Directrice générale d'ICEA Lion of Tanzania.



M. Wilson MNZAVA
Directeur général de CRDB Insurance Company (Tanzanie).

UGANDA



M. Gulsan JAIN
Directeur général par intérim d'Alliance Africa (Ouganda).

ZAMBIE



Mme Namakau Mundia NTINI
Directrice générale de l'Autorité des pensions et des assurances (PIA) depuis le 17 novembre 2023. Sa nomination intervient après qu'elle a exercé les fonctions de secrétaire générale par intérim pendant plus d'un an et de secrétaire générale adjointe depuis 2009.

NOUVELLE LEGISLATION

ETHIOPIE

La Banque nationale d'Éthiopie a publié une directive sur l'assurance automobile pour la mise en œuvre d'un taux de prime minimum à compter d'août 2023. Le non-respect de la nouvelle réglementation entraînera une amende de 25 000 birr pour chaque infraction. (Directive-No.-SIB-60-2023-Motor-Insurance-Minimum-Premium-Rate.pdf (nbe.gov.et))



NOUVELLES DES REGIONS

Afrique de l'Est

RWANDA

Un nouveau règlement a été adopté pour régir les accords de réassurance au Rwanda. Il s'agit du le RÈGLEMENT No 82/2023 DU 04/12/2022. Le nouveau règlement devrait entrer pleinement en vigueur au terme d'une période de transition de 12 mois pour compter de sa date de publication dans le Journal officiel de la République rwandaise. La nouvelle réglementation apporte plusieurs changements majeurs dans la gestion des accords de réassurance au Rwanda, y compris, entre autres, les changements clés suivants :

- Les placements en réassurance auprès d'un seul réassureur ne doivent pas dépasser 50% du total des placements ;
- Un réassureur étranger cherchant à fournir des services de réassurance à des assureurs agréés au Rwanda doit demander un agrément. Le dossier de demande d'agrément comprend la preuve que la dernière notation financière d'un réassureur par une agence de notation internationale reconnue est au moins de BBB- ;
- Un courtier en réassurance étranger ne peut effectuer des opérations de courtage en réassurance que s'il est agréé conformément au Règlement relatif aux conditions d'agrément et autres conditions applicables aux intermédiaires d'assurance ;

- Les assureurs ne peuvent :
 - (a) conclure des accords de réassurance en vertu desquels aucun risque n'est transféré de l'assureur direct au réassureur ;
 - (b) transférer la totalité du risque à un réassureur (fronting) sans autorisation conformément à la réglementation relative à la souscription des grands risques et à la facilitation de la capacité du marché ; et
 - (c) transférer le risque à un réassureur tant que la capacité de rétention de l'assureur n'est pas dépassée.

NOUVEAUX ENTRANTS & AGREMENTS, FUSIONS & ACQUISITIONS

BURUNDI

Royal Insurance Company Non-Vie S.A. a été agréé en octobre 2023 pour mener des opérations au Burundi.

KENYA

- Cigna Healthcare, compagnie d'assurance maladie de renommée mondiale, a annoncé son nouveau partenariat avec AAR Insurance Kenya. Cette collaboration devrait transformer le paysage de l'assurance en Afrique de l'Est en offrant une couverture d'assurance complète et inégalée.

- NCBA Group PLC ("NCBA") a entièrement racheté AIG Kenya Insurance Company Limited ("AIG Kenya").

TANZANIE

- East Africa Reinsurance Company (EARE), qui a son siège à Nairobi (Kenya), a ouvert une succursale en Tanzanie.

ZAMBIE

- Le Pensions and Insurance Authority (l'autorité des pensions et des assurances) a accordé des agréments de réassurance aux courtiers suivants : Afro Asian Reinsurance Brokers Limited, RSI Reinsurance Solutions Limited et Kingbridge Reinsurance Solutions Limited.

AUTRES INFORMATIONS - MARCHE & COMMUNIQUES DE PRESSE, INNOVATION EN MATIERE DE PRODUITS KENYA

- L'Insurance Regulatory Authority (l'autorité de régulation des assurances) a interdit à Xplico Insurance Company Limited d'émettre de nouveaux contrats d'assurance pour compter de novembre 2023 en raison de difficultés financières.
- La Kenya Commercial Bank et sa société sœur, la National Bank of Kenya, ont signé un accord de distribution avec Sanlam Life Insurance pour accroître l'utilisation des produits



NOUVELLES DES REGIONS

Afrique de l'Est

d'assurance-vie dans le pays.

- Britam Holdings a signé un accord de partenariat avec la Commercial Bank of Kenya et la National Bank of Kenya. Grâce à cet accord, la KCB Bancassurance Intermediary et la NBK Bancassurance intermediary distribueront deux

nouveaux produits d'assurance santé fournis par Britam aux PME.

MALAWI

- NICO Life Insurance, une des principales marques d'assurance-vie au Malawi, a lancé une plateforme numérique de pointe pour la recherche

d'informations sur les clients. La plate-forme est accessible via WhatsApp. La nouvelle a été annoncée par le DG de NICO Life, M. Eric Chapola. Il s'agit d'une initiative novatrice et révolutionnaire qui vise à offrir aux assurés une expérience transparente et sécurisée.

SINISTRES NON-VIE IMPORTANTS

(Part d'Africa Re supérieure à 500 000 \$EU)

Pays	Assuré	Branche	Date de survenance	Circonstances du sinistre	Montant du sinistre FGU (\$EU)	Part d'Africa Re (\$EU)
Ethiopie	Aydicon Construction	Obligations	27.03.2022	Défaut de performance	1 502 654	577 861
Kenya	Triumph Power Generating Company	Energie, pétrole & gaz	04.04.2023	Dommages au moteur dus à la surchauffe des roulements	2 680 000	722 188
Kenya	Southern Shipping Service Limited & East African Sea Food.	Incendie	06.09.2023	Dommages causés par le feu à des biens suite à une possible défaillance d'un conducteur électrique	8 208 955	5 591 174
Kenya	Various Insureds	Transport maritime	09.10.2023	Dommages à la cargaison à bord d'un navire échoué	1 705 659	520 920
Tanzanie	Jambo Plastics	Incendie	24.05.2023	Incendie d'une propriété à la suite d'une panne électrique	5 140 316	553 576
Ouganda	FOL Logistics (U) Ltd	Obligations	31.12.2018	Demande de paiement d'arriérés de taxes sur des marchandises entreposées non comptabilisées	752 710	530 510
Zimbabwe	Paramount Exports	Incendie	03.12.2023	Dommages causés par le feu aux bâtiments, aux stocks et à d'autres objets à la suite d'un court-circuit électrique.	15 402 000	944 542

PERSONNEL D'ENCADREMENT

SIEGE

Direction Générale

Directeur Général du Groupe Dr Corneille KAREKEZI

Directeur Général Adjoint/ Chef des Opérations Ken AGHOGHOVIA

DÉPARTEMENTS

Administration et Services Généraux	Directeur p.i.	Guy Blaise FOKOU
Ressources Humaines/Secrétariat de Société	Directeur/Secrétaire de Société	Guy Blaise FOKOU
Secrétariat de Société	Sous-Directeur Secrétariat de Société et langues	Roger BONG BEKONDO
Finances & Comptabilité	Directeur	Moussa BAKAYOKO
	Sous-Directeur, Trésorerie et Investissements	Alain ZONGO
Opérations Centrales et Risques Spéciaux	Directeur	Dr Phocas NYANDWI
Gestion des Risques et Conformité	Directrice	Yvonne PALM
Audit Interne	Directrice	Silifat AKINWALE
Opérations Vie	Directeur	Chris SAIGBE
	Sous-Directeur, Souscription et Marketing	Abdulrasheed AKOLADE
Cabinet du Directeur Général	Sous-Directeur, Gestion des Projets et Sécurité Informatique	Kantam NAGOU
	Sous-Directeur, Gestion de la Stratégie	Oluseye OLAKANMI

PERSONNEL D'ENCADREMENT

BUREAUX REGIONAUX

Casablanca	Directeur Régional	Mohamed L. NALI
	Sous-Directeur, Finances et Administration	Eloge NISHIMIKIJIMANA
	Sous-Directeur, Souscription et Marketing	Lahcen TALIBI
Nairobi	Directeur Régional	Kiiza BICHETERO
	Sous-Directeur, Finances et Administration	Jean-Paul TANKEU
	Sous-Directeur, Souscription et Marketing	Mesfin DAMTEW
Abidjan	Directeur Régional	Olivier N'GUESSAN-AMON
	Sous-Directeur, Souscription et Marketing	Charly BENGA
Ile Maurice	Directeur Régional	Vincent MURIGANDE
	Sous-Directrice, Souscription et Marketing	HOLY ANDRIAMBOLOLONA
Le Caire	Directeur Régional	Gamal Mohamed SAKR
	Sous-Directeur, Souscription et Marketing	Rehal ABDELGHANI
Lagos	Directrice Régionale	Temitope AKINOWA
	Sous-Directeur, Finances et Administration	Joseph GOMBE
	Sous-Directeur, Souscription et Marketing	Olayinka DAWODU

FILIALES

Africa Re South Africa	Directeur Général	Andy TENNICK
	Directeur, Finances et Administration	Sudadi SENGANDA
	Directeur, Opérations Techniques	Vuyo RANKOE
	Directeur, Opérations Vie	Pranil SHARMA
	Sous-Directeur, Analyse & Gestion des Risques	Sie KOUADIO
Africa Retakaful	Directeur Général	Yousif El Lazim GAMMA

BUREAU LOCAL

Addis-Abeba	Représentant Local	Habtamu DEBELA
-------------	--------------------	----------------

UNDERWRITING MANAGEMENT AGENCY LTD (BUREAU DE DUBAI)

Dubai	Directeur	Mohamed SAAD ZAGHLOUL
-------	-----------	-----------------------